This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LÉO DESAIVRE

STANFORD
LIBRARIES

MONUMENTS
ET
ARCHITECTES

CHEZ L'AUTEUR
12, Rue Jean-Jacques-Rousseau
NIORT
—
1908

914.462

N

A

LÉO DESAIVRE

MONUMENTS

ET

ARCHITECTES

CHEZ L'AUTEUR
12, Rue Jean-Jacques-Rousseau
NIORT

1908

462

A M.
Bibliothécaire à St Fargeau
affectueux souvenir

L'ARCHITECTURE ET LES ARCHITECTES

A NIORT

jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Le Donjon est le seul monument de l'époque romane existant à Niort.

Il ne subsiste plus de la primitive chapelle du prieuré de Notre-Dame que de rares pierres sculptées, réemployées dans le mur Sud de la grande nef de l'église, au-dessus des voûtes, au niveau du maître autel — transporté comme on sait au pied de la croix en 1771 — et quelques débris déposés au Musée départemental par l'architecte Loué, lors de la construction des nouvelles sacristies en 1883.

L'attribution à Saint-Vaise, Saint-Gaudens et Saint-André de divers fragments trouvés près du nouveau Palais de Justice, quai de la Préfecture et quai de la Regratterie, reste fort hypothétique. On ne sait même pas d'où provient le singulier bas-relief *encastré* dans le mur Nord du grand bâtiment portant le n° 22 de la place Chanzy.

Arcisse de Caumont avait souvent rencontré cette figure de femme entourée de serpents — ou même les allaitant parfois comme à l'octogone de Montmorillon, représenta-

tion qui a fait couler beaucoup d'encre (1) — mais jamais, à notre connaissance, le groupe niortais n'a été reproduit ni même signalé. On croit devoir le sauver de l'oubli en en donnant la photogravure avant que le temps ne l'ait complètement détruit. Il serait à craindre à notre âge qu'il ne se présentat plus d'autre occasion d'en parler.

Saint-André possédait déjà une vaste église romane au temps où Notre-Dame n'avait encore qu'une chapelle. Lorsque l'église que nous avons encore remplaça cette chapelle, Saint-André fut décorée d'une flèche rivale de celle de Notre-Dame. Alors pour donner plus d'air et de clarté aux églises, on n'hésitait point à jeter bas les vieilles absides romanes et à les livrer à l'architecture flamboyante. Saint-André subit à ce moment un remaniement dans son ensemble dont les traces ont subsisté jusqu'à la réédification complète de cette église terminée peu après le décès de l'ingénieur Segretain survenu le 8 novembre 1864 (2).

De l'époque ogivale date également le grand bâtiment de la place Chanzy. Il se pourrait qu'on eut alors l'idée d'y transporter le bas-relief de la femme aux serpents provenant peut-être de l'un des murs reconstruits ou remaniés de l'église Saint-André.

La tradition attribue aux Lusignans la construction de ce grand bâtiment du xv^e^ siècle encore intact, sauf la création de quelques ouvertures vers 1700, elle a été contestée, il est vrai, par Bardonnet mais il n'a pu en déterminer l'origine. Il n'offre aucune partie romane et le bas-relief a été enclavé dans un mur déjà construit.

Si la tradition est fausse — ce qui reste à prouver —

(1) Les bas-reliefs de l'octogone de Montmorillon ont été reproduits en photogravures par feu de la Bouralière dans son *Guide archéologique au Congrès de Poitiers* de 1903. Ces groupes symbolisent les vertus et les vices et sont attribués au XII^e^ siècle. Art. Montmorillon, p. *63*.

(2) Voy. l'article consacré à St-André par Ch. Arnauld dans les *Mon. relig. milit. et civils* des 2-S. Niort, Robin, 1843.

ce bas-relief peut lui avoir servi de base, les Lusignans ne croyaient-ils pas descendre de la serpente Mélusine ?

Il n'y eut longtemps à Niort qu'un seul couvent, celui des Cordeliers fondé à une époque inconnue mais fort ancienne car leur chapelle date du 1er siècle de l'ère gothique. Réparée après les guerres de religion comme le montre une inscription dont la date (1607) subsiste seule, c'est aujourd'hui le temple protestant.

Il faut peut-être encore attribuer à cette époque la crypte cylindro-conique au n° 1 de la rue Chabot servant de cave à la maison située à l'angle N.-O. de la place de Strasbourg où elle porte le n° 3, monument dont l'origine est pleine d'incertitude.

Le XIII^e^ siècle nous a aussi laissé les tympans de deux croisées en tiers-point au côté Est de la place Chanzy — n° 36 — avec une petite fenêtre à meneau vertical au couchant de la maison, en partie renaissance, portant le n° 36 de la rue Saint-Jean.

Au XIV^e^ siècle, on ne bâtit guère à Niort pas plus qu'ailleurs en Poitou. A signaler cependant les murs de l'Hôtel de Ville, notamment ceux du beffroi, que la Renaissance devait plus tard recouvrir d'un placage.

A Notre-Dame, la flèche paraît contemporaine de l'abside commencée en 1491 comme en témoigne une inscription bien connue, alors que la belle porte au Nord doit être un peu plus récente.

M. Arthur Bouneault, chargé de la restauration de cette porte, a découvert tout au sommet du pignon, une inscription ainsi conçue :

LE SR
FRANOX
MARGILE

et l'on ne saurait trop glorifier notre collègue de nous offrir le rare exemple d'un architecte signant son œuvre au XV^e^ siècle.

Nous avons déjà parlé des remaniements opérés à Saint-André à cette époque, qui ne respectèrent peut-être que les piliers massifs de l'entrecroisement des nefs.

Au XV^e^ siècle appartiennent encore le *Palais royal*, ancien hôtel Chaumont, rue du Pont, n° 5, la maison de Candie rue des Halles — aujourd'hui Victor-Hugo — n° 13, etc., etc.

Tout renaît à la vie après le départ des Anglais, les villes se rebâtissent, dans les campagnes même, il n'est

si humble chaumière qui ne se décore de quelque fenêtre à ogive.

Cependant ce grand mouvement ne semble point avoir nécessité l'emploi d'un grand nombre d'architectes. Octave de Rochebrune, le maître aquafortiste Fontenaisien, remarquait que les châteaux gothiques du Poitou — presque toujours à plan angulaire — ne dérivent guère que de deux types. Cette quasi uniformité dut permettre à des ouvriers intelligents — comme il s'en trouva toujours à la tête des bandes de maçons Limousins qui revinrent chaque année jusqu'à l'ouverture des grands travaux de Paris sous le second Empire — de reproduire sans grand effort, le plan déjà exécuté sous l'œil d'un maître (1). Ces pastiches se reconnaissent surtout dans les bâtiments de second ordre, à des erreurs de détail qui n'eut pas tolérées l'un de ces initiateurs restés inconnus.

Au retour des guerres d'Italie, les seigneurs trouvèrent laids et sans confort leurs vieux manoirs féodaux, c'en fut fait de l'ogive, la voûte ronde de l'époque Romane reparut agrémentée cette fois de capricieuses fantaisies. Si des artistes venus par delà les monts, présidaient aux débuts de la Renaissance, leurs imitateurs Français modifiaient bientôt leurs données ; un style vraiment national apparut et il ne tarda pas à influencer les architectes Italiens eux-mêmes (2). Les villes ne tardèrent point à subir la mode nouvelle, de son côté le style religieux se transforma encore. Une telle rénovation ne put s'accomplir cette fois sans le concours d'un grand nombre d'architectes, les maîtres français avaient fait école à leur tour.

(1) Nous rangeons dans cette catégorie l'architecte Devilliers, dont M. A. Bouneault a retrouvé le nom à la chapelle du Gazeau (commune de Sainte-Ouenne), XV• siècle.

(2) Le château d'Apremont en Vendée est dû à l'architecte Jean-Baptiste Florentin (1542).
Cependant le style en est plutôt Français qu'Italien.

Mathurin Berthomé finit de rebâtir l'Hôtel de Ville vers 1535, il fit encore une tribune à Notre-Dame. Un élève de Liénard de la Réau — M. A. Bouneault a encore relevé ce nom au château de Coulonges dont les épaves achetées par feu Octave de Rochebrune ont décoré son atelier de Terre-Neuve — si ce n'est le maître lui-même, bâtit l'hôtel d'Estissac au n° 13 de la rue du Petit-Saint-Jean. On ne sait à qui attribuer la maison Robineau, voisine de l'hôtel d'Estissac (1) avec sa belle cheminée livrée aux brocanteurs et le n° 34 de l'ancienne rue du Minage, — aujourd'hui rue Ricard — dont il ne reste plus que l'escalier (Café Continental), mais il paraîtra surtout regrettable que le nom de l'architecte des deux chapelles contigües de Saint-André à peu près complètement détruites vers 1864 ne nous soit pas parvenu (2).

Nous ne connaissons dans tout le voisinage qu'un architecte ayant bâti une église, Ameil de la Lande à qui est due celle de Cours près Champdeniers (1551), nous hésitons beaucoup à le gratifier des chapelles de Saint-André.

Il se pourrait qu'Ameil fut l'élève d'André Lamy, architecte de la sainte chapelle de Thouars dont Palustre a cru reconnaître le style à Saint-Antoine de la Lande (3).

Au XVI^e^ siècle, les maîtres architectes *du roi* continuent à intervenir dans les travaux d'utilité publique et privée, c'est ainsi que Charles Androuet du Cerceau se fixera à Châtellerault vers 1594 pour surveiller la construction du pont de la Vienne terminée en 1609 par son fils René, *architecte et ingénieur ordinaire du roi*, aussi en résidence à Châtellerault. Charles du Cerceau, au temps de son séjour dans cette ville, construisit l'hôtel Sully livré en 1600.

René vivait encore en 1641 et mourut avant 1675. En 1611, Sully, gouverneur du Poitou et *grand voyer de*

(1) Rue du Petit-Saint-Jean, n° 3, et rue Saint-Jean, n° 30.

(2) Au XVI^e^ siècle appartient encore l'hôtel Chabot, 23, rue du Pont, etc.

(3) La Renaissance, 4^e^ livraison.

France, le chargeait de dresser un *Etat des chemins du Poitou* en conséquence duquel divers travaux étaient par lui éxécutés.

Nous verrons de même au siècle suivant Charles Métezeau, architecte du roi, mort après 1650, que l'établissement de la digue de La Rochelle a rendu célèbre, construire pour le fameux *preneur de villes*, le château de la Meilleraie près Parthenay.

A Niort, la construction de *l'immense* hôtel Saint-Vaise, sous Louis XIII, reste sans explication.

Jusqu'au XVII^e^ siècle, cette ville n'avait eu que le seul couvent des Cordeliers, la réaction catholique, conséquence de la ruine des protestants, y amena alors à la fois Capucins, Charitains, Carmélites, Bénédictines, Franciscaines et Ursulines.

Leduc, dit Toscane, alors domicilié à Saint-Maixent où il reconstruisait les voûtes de l'église des Bénédictins détruites par les protestants, bâtit en 1674 le monastère des Carmélites de Niort. On ne sait à qui les autres couvents furent confiés, mais la porte d'entrée du couvent des Bénédictines, seul reste de leur maison — dans la cour du n° 10 de la rue de l'Arsenal — paraît l'œuvre d'un véritable architecte et l'on ne saurait encore attribuer à un simple maître maçon du Limousin ou du Poitou, le magnifique prieuré de Puyberland près Melle.

Louis XIV, après la Révocation, avait fait rétablir, vaille qui vaille, l'église de Saint-André renversée par les Huguenots (1). Les deux chapelles de la Renaissance subsistèrent intactes jusqu'à la reconstruction effectuée au XIX^e^ siècle qui les absorba presque entièrement et relégua les caissons et les clefs pendantes sur les voûtes de la grande nef.

Claude Chastillon nous a laissé une vue de Notre-Dame après le bombardement de du Lude ; à l'Est de la grande porte, le mur du bas côté est ouvert dans toute sa hau-

(1) Une inscription rappelle les travaux sans donner le nom de l'architecte.

teur, toutes les charpentes ont disparu et n'ont jamais été rétablies à l'ancien niveau. Une inscription *contemporaine de la restauration* placée près de l'ancienne brèche est malheureusement devenue indéchiffrable à la suite de mutilations acharnées.

Le passage de Sully à la grande voirie de France, n'amena point comme on pourrait le croire, l'organisation de ce service. L'administration des Ponts et Chaussées apparaît à peine à la fin du règne de Louis XIV. Elle était alors dans chaque généralité sous l'autorité de l'Intendant et des trésoriers des finances. A partir de 1722, elle releva du premier ingénieur de France sous les ordres du contrôleur général.

L'instruction de Machault (décembre 1747) divisait les agents en trois classes. Le recrutement ne s'opérait suivant aucun mode régulier. On choisissait les ingénieurs parmi les hommes ayant fait preuve de talent dans la pratique des constructions civiles ou militaires. Enfin, en 1750, l'Ecole des Ponts et Chaussées était créée sur les instances de Perronnet (1).

A une époque que nous n'avons pu déterminer, Niort fut gratifiée d'un *sous-ingénieur*. C'était en 1789, le sieur Pierre Mathieu, qui paraît avoir succédé à J.-B. *Paul* Dumesnil, *ingénieur du roi*, d'une famille niortaise, décédé en 1765 à 65 ans. Ce Dumesnil avait 50 ans lors de la fondation de l'Ecole des Ponts et Chaussées (1750) ; il est donc impossible qu'il en soit sorti. Ce devait être un de ces individus entrés dans le corps des ingénieurs sans autre titre que celui d'architecte civil (2) ou militaire.

(1) Cfr. Dict. de Larousse.

(2) On ne sait d'où sortaient ces architectes civils, s'ils étaient diplômés, brevetés ou même porteurs d'attestations fournies par d'autres architectes. Au XVI[e] siècle, tout au moins, ils ne paraissent pas attacher une importance bien grande à ce titre d'architecte. C'est ainsi qu'Alexandre Robin appelé à Javerzay par François de Rochechouart en 1514, s'intitule tantôt *maître maçon* architecte, tantôt tout simplement maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Tours. Il construisit des ponts, des chapelles et paraît s'être surtout fait connaître comme « tailleur et engraveur de sculptures pour les armoiries ». (Dr E. Giraudet. Les artistes tourangeaux. Tours, 1885). Avant 1789

De lui naquit l'*architecte* J.-B. *Etienne* Dumesnil qui pourrait bien s'être uniquement formé sous la direction paternelle. Nous verrons tout au moins Pinoteau, simple entrepreneur dudit *Etienne* Dumesnil, en 1771, gratifié du titre d'*architecte* à la Révolution. J.-B. *Etienne* Dumesnil naquit à Niort vers 1743. Dès 1771, il avait ouvert dans l'ancienne abside de Notre-Dame les deux portes fort critiquées qui subsistent encore et opéré divers remaniements dans cette église. Il construisit l'hôtel Arnauldet, rue Saint-Gelais 28, de 1784 à 1787.

Vers 1782, les Hospitalières de Niort appelèrent de Poitiers où elles avaient une autre maison, Louis Vétault qu'elles chargèrent de la construction de leur nouvel établissement près de l'hôpital général. Faudrait-il croire que les couvents voisins appartenant au même ordre, n'avaient souvent qu'un seul architecte ?

L'année 1786 est donnée par Alphonse Frappier comme la date de l'achèvement de leur nouveau couvent (1), Marin dit que les travaux furent terminés dès 1784 (2).

Louis Vétault paraît avoir été l'architecte officiel de la ville de Poitiers ; cet artiste privilégié, survivant à tous les régimes, resta en faveur de Louis XVI à Charles X. Peut-être était-il sorti de l'Ecole d'Architecture ouverte à Paris, rue des Cordeliers, en 1740, par Jacques-François Blondel, approuvée par l'Académie d'Architecture le

comme aujourd'hui, tout individu pouvait prendre le titre d'architecte sans que des conditions de capacité fussent exigées, mais à des risques et périls car le principe de la responsabilité s'appliquait déjà.

Le postulant était seulement astreint à se faire admettre dans une maîtrise ce qui ne pouvait se faire, du moins en Poitou, sans examen préalable. On voit en 1698, l'un de nos meilleurs artistes, Pierre Leduc, dit Toscane, se soumettre à cette pure formalité (M. P. Rambaud). Il habitait alors à Poitiers.

Il est probable qu'il en fut ainsi jusqu'à la réformation des Jurandes en 1776.

Les élèves des Ecoles d'Architecture et des Ponts et Chaussées n'avaient au point de vue légal aucune supériorité sur les architectes qui prenaient d'autorité ce titre, de même qu'aujourd'hui les diverses écoles de l'Etat — Beaux-Arts, Centrale, Ponts et Chaussées etc. — n'offrent qu'une recommandation près de la clientèle. Enfin les architectes se livraient parfois à l'exercice d'une autre fonction, telle que celle de sculpteur.

(1) Notice sur l'Hôpital-Hospice, mém. soc. de stat. 1re sie X.

(2) Notice sur Niort. *Annuaire des 2-S.*, 1827, p. 62.

6 mai 1743, transferrée rue La Harpe et autorisée par le Ministre en 1750. On y enseignait les mathématiques, la guerre, l'artillerie, la marine, la peinture, *l'architecture*, etc. (Encyclopédie de d'Alembert) (1).

On retrouve Vétault dirigeant à Poitiers en 1793 les travaux d'installation de l'Hôtel-Dieu actuel. En 1804, il construit le Théâtre. Cet architecte passa sa longue existence à démolir et à dégrader les monuments de l'ancienne capitale du Poitou (M. P. Rambaud). Il n'est meilleure preuve de son défaut de goût que le plan dressé par lui en 1783 pour une nouvelle distribution du Palais de Justice de Poitiers, reproduit par feu de la Bouralière dans sa note sur l'ancienne chapelle (2). Une grande porte s'ouvre à travers le magnifique chevet de la salle des pas perdus, tandis que des aménagements fort inattendus, à l'autre extrémité du vaisseau, en détruisent l'harmonie et l'imposante majesté (3).

Dumesnil et Vétault font exception. Lucet, Ponchon, Baudouin, Bonnichon, Bompar, Mathieu, tous les autres architectes connus employés à Niort au XVIII^e^ siècle, en un mot, appartiennent au corps des Ponts et Chaussées (4). C'est la dernière monnaie de la dynastie des Du Cerceau éteinte depuis un siècle et demi.

La concurrence des ingénieurs du roi fut désastreuse pour les architectes locaux. Les villes et les particuliers ne tardèrent pas à les employer. Dès lors plus de petites écoles régionales, l'initiative disparaît, tout s'accommode à la mode de Paris où l'Académie fulmine ses canons

(1) L'Académie d'Architecture, due à Colbert, remontait à 1671 et avait ouvert des cours bien avant 1740. Jacques-François Blondel, né à Rouen en 1705, mort en 1774, était le neveu de François Blondel né à Ribemont (Aisne), en 1617, mort en 1686, qui donna des leçons à l'Académie royale et publia un traité d'architecture. L'enseignement de l'architecture est même antérieur à l'Académie. Voy. Manuel Brunet art. cons. à Abraham Bosse.

(2) Bull. de la Soc. des Antiq. de l'O., 1^er^ semestre 1904.

(3) Vétault devait encore élever sous l'Empire le monumental et ridicule portique à colonnes dressé en avant de la porte principale du Palais de Justice de Poitiers.

(4) Il paraît qu'il en fut ainsi à peu près partout en province au XVIII^e^ siècle.

pour les ingénieurs aussi bien que pour les architectes.

Pauvres architectes niortais ! nous aurions voulu leur rendre un tardif hommage, nous croyions facile de retrouver ceux à qui les monuments de l'époque moderne sont dus, mais il est arrivé le plus souvent qu'ils restent tout aussi inconnus que leurs devanciers des âges antérieurs.

Les noms des architectes de l'hôtel Saint-Vaise et du beau portail de la rue Saint-François ne se sont rencontrés ni dans les titres transmis avec tant d'obligeance par notre ami Antonin Delavault et Mesdames Charrier et Arnauldet, ni dans les minutes des études Jousset, Mousnier et Bonnet communiqués avec le même empressement (1).

Avant nous, le regretté Bardonnet avait eu le même insuccès relativement au grand bâtiment de la place Chanzy.

Signalons ces desiderata à ceux qui viendront après nous, peut-être seront-ils plus heureux et prenons notre parti de tous ces déboires, le sage, m'écrivait tout dernièrement un grand chercheur, doit savoir se contenter de peu.

(1) Il a été déjà dit que nous n'avions pas eu plus de succès pour les couvents des Capucins, des frères Saint-Jean de Dieu, des Bénédictines, Franciscaines et Ursulines.

XVII^e SIÈCLE

HOTEL SAINT-VAISE

ORATOIRE

CHARITÉ

HOSPITALIÈRES

HOTEL SAINT-VAISE

Nous empruntons aux *Affiches du Poitou* nos des 3 et 10 juillet 1717, le récit des deux passages du Comte d'Artois à Niort, 25 et 30 mai de ladite année, que Briquet a reproduit en l'abrégeant dans son *Histoire de Niort* (1).

« Mgr le Comte d'Artois est arrivé de Nantes en cette ville le 25 mai à 8 heures (2) du soir au bruit de l'artillerie du château et aux acclamations d'un peuple considérable qui témoignait ainsi sa joie de voir ce Prince. Le régiment de cavalerie *Royal-Navarre*, ayant à sa tête M. le Marquis de la Roche-Aymon qui en est le colonel commandant, avait été ainsi que la Maréchaussée, à sa rencontre, au delà du faubourg du Port, et précéda et suivit sa voiture jusqu'à la maison de M. Delavault (3), *Receveur des Consignations*, rue Saint-André (4) où M. de la Roche-Aymon avait peu de jours auparavant pris son logement pour y recevoir Son Altesse Royale, l'hôtel ayant, à cet effet, été préparé, ainsi que pour plusieurs seigneurs de sa suite. Mgr le Comte d'Artois voulut bien descendre de voiture à la porte du Pont où il fut reçu par M. le Comte de Lastic, maréchal de camp, commandant en second des troupes de la division, et par M. de la Pommelye, lieutenant de roi, et se rendre à pied à

(1) T. 2 p. 5-6.

(2) Briquet. Hist. de Niort, dit que le Comte d'Artois dina à Saint-Fulgent.

(3) *Michel Noël* Delavault, Sr de Saint-Vaise et de Souché, fils de Michel D. Sr du Fief et de Madeleine-Elisabeth Piet, né le 28 septembre 1720. (Paul Beauchet-Filleau. Lettre du 17 avril 1908). Aubugeois de la ville Dubost. *Mémoire de la famille de Lavault.* Poitiers, Oudin, 1894.

(4) Appelée *Hôtel Saint-Vaise*, rue Saint-André, 6 et 8.

son hôtel. La compagnie des grenadiers de la ville, et les officiers de la Troupe Bourgeoise en uniforme, ayant à leur tête M. Rouget de Gourcez, Maire, en cette qualité colonel, en uniforme d'officier de ce grade, bordaient la haie depuis la porte du Pont jusqu'à l'hôtel. Son A. R. fut saluée par les drapeaux et les officiers. Elle eut la bonté de témoigner à M. le Maire sa satisfaction de l'ordre et de la tenue de cette Troupe. Le Prince a soupé avec tous les seigneurs qui l'accompagnaient et a admis à sa table M. le Marquis de la Roche-Aymon, M. le Marquis de Monbel, colonel en second, M. de Rosamel, lieutenant-colonel, et M. de la Pommelye, lieutenant de Roi. Le lendemain 26, à 1 heure de l'après-midi, S. A. R., après avoir diné avec toutes les mêmes personnes, est montée dans sa voiture pour se rendre à La Rochelle. En passant devant le château, elle a été saluée par l'artillerie de la forteresse. La compagnie des Invalides, qui y est en garnison, s'était mise en bataille sur la place. Les grenadiers et la milice Bourgeoise bordaient la haie depuis la place du château jusqu'à la Porte de la Brèche. La cavalerie précédait et suivait la voiture du Prince qu'elle a accompagnée jusqu'au delà du faubourg Saint-Jean.

« Le 30 mai, à 2 heures de l'après-midi, Mgr le Comte d'Artois est repassé en cette ville, revenant de Rochefort. Il est descendu au même hôtel où il avait couché le 25. Il a été reçu par M. le Marquis de la Roche-Aymon et y a diné avec la même compagnie qu'il avait admise à son premier passage. Les grenadiers de la ville et la Troupe Bourgeoise était sous les armes dans les rues et bordaient la haie, les Invalides étaient en bataille devant le château ; la cavalerie qui avait été à sa rencontre hors le faubourg l'a accompagné jusqu'à son hôtel d'où il est parti à 4 heures pour aller coucher à Poitiers. Le peuple qui avait eu le bonheur de le voir une première fois, n'avait eu que plus d'envie de le revoir une seconde, il se portait en foule sur son passage. Les sentinelles qui

étaient aux portes de son hôtel et de ses appartements laissaient entrer tout le monde successivement par ordre du Prince. Il y eut certainement très peu de personnes qui ne purent le voir, chacun s'y présentait avec empressement et avec cette curiosité respectueuse qui marque l'amour et la joie. Au moyen de cela et de la vigilance et de l'attention honnête des sentinelles, il n'y eut ni désordre, ni accident. L'empressement général redoubla surtout au moment du départ qui fut marqué par les cris de vive le Roi et Mgr le Comte d'Artois.

« Ce Prince témoigna dans tous les moments par son affabilité, toute la satisfaction qu'un pareil spectacle donnait à son âme sensible. Il est triste que pendant le court séjour qu'il a fait dans cette ville, il ait continuellement tombé de la pluie. On s'attendait qu'il aurait visité le château et les casernes ; dans cette idée une partie du peuple s'était placé dans les rues où on comptait qu'il passerait. Il serait difficile de peindre le regret de ceux qui ne l'ont pas vu et de ceux qui comptaient le revoir encore. Outre la table du Prince, M. le Marquis de la Roche-Aymon en a fait servir trois autres pour la noblesse et les autres personnes de distinction. Le 2 de ce mois, le colonel a encore donné un souper à la noblesse, à la suite duquel il y a eu un bal qui a duré toute la nuit. On peut dire que pendant huit jours, depuis le 25 mai jusqu'au 2 juin, toute la ville a été en fêtes. Les deux passages de Mgr le Comte d'Artois y avaient attiré un concours prodigieux de personnes des villes et campagnes voisines » (1).

L'hôtel de Saint-Vaise, centre du fief de ce nom, était en 1777 la maison la plus vaste que Niort peut offrir à ses hôtels de marque, elle porte le n° 6 et 8 de la rue Saint-André et s'étend jusqu'au n° 29 de la rue Basse.

(1) Briquet L. C. dit que les rues de Niort furent sablées et qu'on remit au Comte d'Artois une copie des Lettres patentes de création du régiment de Royal-Niort, en 1621.

Michel Noël Delavault est regardé comme le *premier* membre de sa famille qui ait pris le titre de S^r^ de Saint-Vaise et de Souché. Il mourut célibataire et le vaste hôtel fut l'objet d'un partage vers 1800 entre ses cousins de même nom. La partie Sud, aliénée en 1883, appartient à la Loge Maçonnique, l'autre portion a encore pour propriétaire mon ami Antonin Delavault (1) auquel elle a été transmise par hérédité. Mais pas plus que les acquéreurs de 1883, il ne possède de titres anciens.

L'hôtel Saint-Vaise est fort antérieur au receveur des Consignations. On croit qu'il lui parvint par acquisition (2).

Sans titres de propriété, date, ni inscription d'aucune sorte, il paraît à peu près impossible de découvrir le nom de l'architecte, mais il est évident que le propriétaire qui fit bâtir était titulaire du fief de Saint-Vaise.

M. Henri Clouzot (3) cite Philippe Boursault, S^r^ de Saint-Vaise, en 1609. En 1642, ce fief est passé à Samuel Boursault que nous ne croyons pas devoir identifier avec Samuel Boursault aussi S^r^ de Saint-Vaise, ancien de la R. P. R., 1671-1675 (4).

Saint-Vaise appartint ensuite à Jacques Boursault vivant encore en 1708, pair et sous-lieutenant au régiment royal en 1702, d'après l'armorial Bonneau.

Le style de l'hôtel de Saint-Vaise dénote le règne de *Louis XIII*, et si l'on en croit la tradition, ce prince y est descendu ; il serait donc antérieur à 1628, date du dernier passage après la prise de La Rochelle, et aurait été construit par un membre de la famille Boursault (5).

(1) C'est dans cette portion que Mesdames Cornay, Guyot et Dépierris fondèrent en 1841 un pensionnat de demoiselles qui existe encore (Voy. hôtel Marcardière).

(2) La seule maison anciennement possédée par la famille Delavault s'étendait entre la place du Pilori et la rue Rochette parallèlement à la rue du Faisan.

(3) Cens et rentes dûs au Comte de Poitou à Niort au XIII^e^ siècle. Mém. de la Soc. des Antiq. de l'O., 2^e^ s^ie^, XXVII, 472, n-4.

(4) Nous ignorons son degré de parenté avec François Boursault, notaire royal, pair de la commune en 1661. (*Armorial Bonneau*).

(5) On n'a pu découvrir jusqu'ici aucun lien de parenté entre les familles Boursault et Delavault.

Il est à remarquer que Briquet père, loge Louis XIII chez les pères de l'Oratoire le 22 mai 1621 (1), sans indiquer dans quelle maison il séjourna par la suite (2).

Ce que nous ne pouvons nous expliquer, c'est que la raison d'être de cet immense hôtel soit depuis longtemps inconnue. On ignore absolument dans quel but il a été construit.

(1) Hist. de Niort, 1, 371.
(2) 23 avril 1622, 6 octobre 1627, 19 novembre 1628.

L'ORATOIRE

En 1602, le Cardinal de Bérulle fondait l'ordre de l'Oratoire approuvé par le pape Paul V l'année suivante. En 1618, Jacques Gastaud, prêtre de la Congrégation, natif de Niort, achetait de M. de Saint-Gelais l'auberge de la *Médaille* ou du *Grand More* (1) rue du Saumon, dans le but d'y fonder un couvent. Les disciples du Cardinal vinrent à Niort en 1624 et établirent dans cette maison, on ne sait où, une chapelle provisoire ; la première pierre de la chapelle définitive fut bénie en 1650 (2), mais ce triste bâtiment peu solide, n'était achevé qu'en 1653 (3). On sait que depuis la construction du nouvel Hôtel de Ville (4) la portion subsistante de cette chapelle et le bâtiment de la rue Saint-Nicolas, sont les derniers restes de l'Oratoire Niortais.

Le collège longtemps attendu, ouvert enfin en 1716, fut autorisé par arrêt du Conseil d'Etat du 30 avril 1720.

Les Oratoriens, fort mal installés dans l'ancienne auberge, firent de vives instances après la fermeture du

(1) Les conférences pour la trêve ouvertes à Saint-Bris le 13 décembre 1586, reprirent à Fontenay et échouèrent définitivement à Niort où Catherine de Médicis s'entretint au château avec Turenne, représentant d'Henri de Navarre. Une tour fut ouverte et on fit un pont allant du logis de la Reine mère au château. La nouvelle porte de la citadelle, située en face de la rue du Saumon, plus tard de l'Oratoire, aujourd'hui de la Bibliothèque, subsista longtemps. Elle se trouvait à proximité de l'auberge de la *Médaille*, ce qui a fait croire que la Reine mère y était descendue.

(2) Au mois de mai 1668, le Pape Clément IX passa à Niort et logea chez les Oratoriens, se rendant à Poitiers au devant de Louis XIV, pour l'engager à traiter avec le Roi d'Espagne. Après la visite pontificale, la rue de l'Oratoire porta quelque temps le nom de rue Saint-Clément.
Le Roi Louis XIII, enfin, descendit à l'Oratoire le 22 mai 1621. (Briquet. Hist. de Niort, I, 371).

(3) Affiches du Poitou du 15 septembre 1774.

(4) Construit de 1897 à 1900.

Couvent des Franciscaines, pour qu'il leur fut attribué, et se croyant sans doute sûrs d'y parvenir, chargèrent en 1776 leur architecte, le sous-ingénieur Mathieu, d'en dresser le plan afin de prévoir à loisir au nouvel aménagement. Ce plan a été heureusement découvert par M. Henri Clouzot aux *Archives Nationales* (1).

L'affaire traîna en longueur, un arrêt du Parlement du 9 août 1784, demandait l'avis des directeurs de l'Hôpital général sur l'abandon du Couvent aux Hospitalières. Une décision favorable leur permit d'entrer bientôt après en possession. Il est vrai de dire qu'elles acquirent de nouveaux droits à cette faveur, en reconstruisant à grands frais leur nouvelle maison. On paraît avoir invoqué contre l'Oratoire, le danger résultant pour leurs élèves de la proximité de l'Hôpital général.

Dès 1777, les enfants de Bérulle, incertains sans doute du résultat de leur demande, avaient pensé à transporter leur établissement dans les allées hautes de la Brèche. Le manque de ressources personnelles et le concours toujours précaire de l'échevinage ne furent sans doute pas étrangers à l'abandon de ce séduisant projet.

Dans de telles conditions, il n'y avait plus qu'à se résigner à rebâtir sur place. On en chargea encore Mathieu. Son plan, envoyé le 27 février 1780, au R. P. Dupleix, Procureur général de la Congrégation, a été aussi découvert aux Archives Nationales par M. Henri Clouzot.

Dès le 28 juillet 1778, l'administration municipale avait consenti à payer annuellement 5.400 francs aux prêtres de l'Oratoire à la charge de rebâtir à leurs frais leur collège, mais ce ne fut que le 15 avril 1780 que le Conseil d'État prit un arrêt conforme. On voit que leur architecte

(1) Les motifs de cette suppression sont peu connus. Ces religieuses ont-elles été soupçonnées de Jansénisme ? On ne sait où prendre leurs archives.

Dans le même temps, un autre Couvent de femmes était fermé à Poitiers ; cette fois la maison passa à la ville, c'est aujourd'hui la caserne Ste-Catherine.

Cfr. R. P. Marie-Philippe Fontalirant des frères prêcheurs Monogr. du mon. des Dominicaines de Ste-Catherine à Poitiers, 1628-1783. Mém. de la Soc. des Antiq. de l'O., 2e sér. XXXVIII.

était déjà prêt. Les travaux furent terminés en 1784. Cependant, la Révolution trouva inachevé le bâtiment séparé situé à l'angle de la rue Saint-Jean et de la rue Saint-Nicolas, siège actuel de la Société historique et archéologique et de beaucoup d'autres, alors destiné à une *infirmerie* et au logement des pères autres que les prélets de pension, le souterrain qui devait le réunir au bâtiment principal resta même à l'état de projet.

Pierre Mathieu. sous-ingénieur des Ponts et Chaussées en Poitou, fils de Joseph Mathieu, bourgeois de Virecourt au diocèse de Toul, épousa à Niort le 20 septembre 1767 Florence Pétronille Lainé.

Ceux qui, comme moi, ont longtemps vécu dans l'ancien cellège municipal, seront sans doute peu disposés à louer sa science architecturale. On admirait fort cependant les magnifiques bâtiments de l'ancien Oratoire au temps des bals donnés dans les appartements de l'Ecole Centrale au commencement du dernier siècle, il est vrai de dire que la ville n'avait alors rien de mieux à offrir.

Nous trouverons bientôt Mathieu chargé en 1769 du plan des promenades de la Brèche.

CHARITÉ

En 1622, les frères Saint-Jean de Dieu furent appelés à Niort par l'échevinage qui les installa au Soultré. Ils abandonnaient, en 1652, cette aumônerie aux hospitalières pour aller habiter près de Notre-Dame, une maison que la générosité d'Anne d'Autriche leur avait permis d'élever. Ce Couvent occupait à peu près la moitié Nord du terrain sur lequel le Palais de Justice a été construit. M. Henri Clouzot, avec son flair habituel, a eu l'heureuse chance de rencontrer, aux *Estampes* de la Bibliothèque Nationale, un plan de la Charité de Niort.

Ce plan, ni daté ni signé, ne nous permet pas de savoir quel fut dans notre ville l'architecte des frères Saint-Jean de Dieu, ce dut être sans doute le même qu'à Poitiers où se trouvait une autre Charité.

Nous croyons qu'il s'agit d'un projet de reconstruction un peu antérieur à la Révolution. L'édifice élevé vers 1652 datait alors de près d'un siècle et demi ; les charpentes tout au moins étuient en mauvais état, car elles se rompirent en l'an IX ; l'établissement enfin était devenu insuffisant.

L'Hôpital de Niort se vit attribuer le Couvent des frères Saint-Jean de Dieu après la confiscation révolutionnaire ; il s'empressa de le louer au département qui y transporta le siège de la Justice. On peut citer après celui des Estampes le plan dressé en l'an V par l'ingénieur Demetz pour l'installation des divers services judiciaires (1).

Rappelons enfin que dans la nuit du 19 au 20 dé-

(1) Archives départementales, série N.

cembre 1805, à 3 heures du matin, un violent incendie éclata dans les ateliers de Plisson, imprimeur de la Préfecture, installés dans l'ancien Couvent des frères, et détruisit presque complètement les bâtiments de la Charité ainsi que les Archives départementales qu'on y avait entassées.

Les travaux du nouveau Palais de Justice, mis en adjudication en 1829, firent disparaître les derniers restes de l'ancienne Charité.

HOSPITALIÈRES

Les Hospitalières. arrivées au Soultré en 1654, après le départ des Charitains, s'y trouvèrent bientôt comme eux, trop à l'étroit. C'est grâce à cet inconvénient qu'elles purent se faire attribuer l'ancien Couvent des filles de Saint-François, situé près de l'Hôpital général, supprimé vers 1776, comme on en peut juger par le plan dressé ladite année par Mathieu, architecte des Oratoriens qui, de leur côté, avaient voulu y transporter leur collège.

Les bâtiments, reconstruits par les Hospitalières, entourent actuellement la cour aux porches de l'Hôpital-Hospice. Un désaccord de faible importance règne sur l'époque de leur érection. Marin les dit élevés de 1782 à 1784, Alphonse Frappier en 1786, année où les religieuses purent sans doute s'installer dans leur nouveau logement.

Bien que leur architecte Vétault ait été souvent critiqué avec raison, on doit dire cependant que le bâtiment des Hospitalières satisfait à toutes les exigences du service.

En 1816, les Hospitalières réclamèrent leur ancien Couvent qui figurait parmi les biens nationaux non vendus par suite de son attribution à l'Hôpital-Hospice, et le Maire proposa de les installer à la Charité en ramenant au vieux Palais de la rue du Pont le siège des divers tribunaux, alors fort heureusement maintenu à la maison des frères Saint-Jean de Dieu où il est encore.

Nous croyons que les dernières Hospitalières se sont éteintes rue Basse 54, maison reconnaissable à sa porte gothique qu'occupait dans ma jeunesse l'architecte municipal Thénadey. Elles avaient été autorisées à se réunir de nouveau en 1807.

XVIII^e SIÈCLE

HOPITAL GÉNÉRAL

CASERNES

PLACE DE LA BRÈCHE

L'architecte J.-B. Etienne Dumesnil : Nouvelles portes de Notre-Dame (1771) remaniement intérieur de l'église ; hôtel Arnauldet.

Le portique de la rue Saint-François 1790 et l'Ecole Académique de Poitiers 1774-1790

HOPITAL GÉNÉRAL, CASERNES, etc.

L'ingénieur de Lucet fit, en 1729, le plan *d'un bâtiment* à l'Hôpital général fondé en 1665 par Philippe de Montault-Bénac, duc de Navailles, maréchal de France, gouverneur de Niort, Suzanne de Baudéan, son épouse, et Françoise Tiraqueau, sa belle-mère, veuve du duc de Baudéan Parabère aussi gouverneur de Niort (1).

En 1735, de Lucet et de Ponchon, écuyer, ingénieur du roi, inspecteur des Ponts, Chaussées et grands chemins du Poitou, demeurant à Poitiers, sont chargés de réparations à faire aux portes de La Roussille.

Nous croyons qu'il s'agit toujours de Lucet du Buisson, ingénieur du roi, demeurant à La Rochelle, qui avait fourni, dès le 27 août 1731, des plan et devis pour la construction des Casernes alors prévues au Port au lieu appelé *le Parc*.

Lucet reçut de ce chef une indemnité de 150[l] votée le 8 mars 1732 par l'Assemblée municipale dans la séance où elle se décidait définitivement pour l'emplacement du vieux Marché.

L'ingénieur s'y rend avec l'échevinage, le 6 juin, tous dinent ensemble, l'accord paraît parfait, le 28 juillet 1733, le Conseil d'Etat donne l'autorisation nécessaire.

Cependant, cette fois, ce fut de Ponchon qui fut chargé des plan et devis, pour lesquels 500[l] lui furent donnés. Il était en outre convenu que pareille somme de 500[l] lui seraient alloués annuellement pour la surveillance des travaux, jusqu'à leur achèvement (1733).

(1) Alph. Frappier. *Notice hist. sur l'Hôpital-Hospice*. Mém. soc. de statistique 1re sie X 54.

L'adjudication se fit à Poitiers en janvier 1734 au profit de l'entrepreneur Simon Bras dont on n'eut pas à se louer. Les travaux commencés dès 1734. interrompus à la fin de 1740, reprirent en 1741 et ne furent achevés qu'en 1752. Ils coûtèrent 187.742^{l} 1^{s} 2^{d}. Les armes royales étaient sculptées sur le bâtiment décoré en outre de deux inscriptions sur marbre noir (1).

Le 22 janvier 1738, le corps de ville eut à examiner un devis de Ponchon pour restauration à la flèche de Notre-Dame frappée par la foudre (2). En cette année Ponchon quitta la province et fut remplacé par l'ingénieur Baudouin qui continua à surveiller les travaux de la Caserne avec la même allocation annuelle de 500^{l}.

(1) Henri Proust. *Recettes et dépenses de l'Hôtel de Ville de Niort.* Mém. soc. de stat. 3^{e} s^{ie} VII (1890) 255, n. 1, 329, 332. A Niort comme ailleurs le logement des gens de guerre était une charge aussi pénible que désagréable, les villes n'hésitaient pas à faire de grands frais pour s'y soustraire. On trouve aux archives de l'ancienne société de statistique *Fonds Briquet* 103, le devis des Casernes de Niort et le placard *imprimé* pour la mise en adjudication (1733). Ce qui prouve que Ponchon se mit bientôt à l'œuvre.

Le n^{o} 104 du même fonds est un Etat des maisons et dépendances acquises par le Maire et les échevins pour la construction des Casernes, 25 octobre 1734 *imprimé.*

(2) H. Proust L. C. 1892 p. 96 Saint-Maixent Reversé.

PLACE DE LA BRÈCHE

La grande inondation de 1747 fit ouvrir un canal parallèle au Merdusson pour déverser directement dans la Sèvre l'eau de Bouillounouse stagnante en tout temps hors du rempart, rétablir les ponts emportés par la crue et ouvrir la *porte de la Brèche.*

Des plans et devis furent présentés pour ces divers travaux par Bonnichon, ingénieur des Ponts et Chaussées, et de Bompar sous-ingénieur donna aussi son avis. Les opérations prévues paraissent s'être achevées vers 1760. On avait même pu dès 1750 tenir la foire de Mai sur le marais en partie comblé et nivelé. Enfin, en 1769, le sous-ingénieur Mathieu était chargé de dresser un projet de champ de foire et de promenade publique. Un plan conservé à l'Hôtel de Ville en donne la singulière disposition. Deux allées partent du bout de la rue du minage (1) pour aller en divergeant rejoindre les grands côtés de la place. Il est à croire que cette disposition *en éventail* a persisté jusqu'à la vente des remparts *sous l'Empire* et qu'alors seulement la Brèche prit la forme d'un carré barlong qu'elle a conservée, en perdant le terrain triangulaire situé du côté de la ville, simultanément aliéné (2).

(1) Ricard aujourd'hui.

(2) Cette vente du terrain triangulaire pourrait bien avoir eu pour cause la permanence de l'invasion des eaux de Bouillounouse malgré l'ouverture d'un canal, *insuffisamment prolongé en amont.* On sait que pendant longtemps les maisons de la rue de la Boule-d'Or et de la route de Paris restèrent privées des fournisseurs les plus indispensables, ce qui les obligeait à s'approvisionner *en ville.* Mon grand-père, né vers 1783, racontait que dans sa jeunesse, les boulangers de Niort desservaient à certains moments ce quartier au moyen de *voitures à chiens,* innovation fort remarquée, qui leur permettaient de traverser le marais du bas de la Brèche.

Rien ne prouve qu'on eut, *après la vente des Remparts*, l'idée d'une porte purement ornementale. On dit cependant qu'il fut projeté d'y transporter le portail de la rue Saint-François à coup sûr beaucoup trop étroit pour être mis à l'entrée d'une ville (1). En 1818, il aurait été même encore question d'en décorer le Passage du Commerce. Les précautions prises par La Marcardière pour assurer la conservation de son *monument en ladite année*, prouvent tout au moins que le propriétaire n'était nullement favorable au projet.

Une pyramide fut érigée sur la place de la Brèche en souvenir du passage à Niort du Comte d'Artois en 1777. Cfr. pour l'histoire de cette pyramide Van der Cruyssen. *La place de la Brèche et la pyramide du Comte d'Artois. Niort*, L. Clouzot 1895.

(1) On remarquera que l'idée du transport à la porte de la Brèche du portail à colonnes de la rue Saint-François ne peut dater de 1769, époque où il *n'était pas construit*.

JEAN-BAPTISTE Etienne DUMESNIL

Cet architecte, né à Niort vers 1743, avait épousé, le 16 février 1767, Marie-Louise Bergeonneau et habitait en 1784 le quartier Saint-André. Il était fils de Jean-Baptiste *Paul* Dumesnil, alias *Dumény, ingénieur du roi*, et de Jeanne La Roche. Son père, mort le 27 mars 1765, fut inhumé à Notre-Dame au fond de l'église, vis à vis de l'orgue — c'est-à-dire à peu près où se trouve aujourd'hui le maître-autel — *dans la sépulture des Dumény*. Ce détail donné par l'Etat civil, prouve que la famille résidait depuis longtemps à Niort.

Les travaux exécutés par *l'ingénieur* nous sont inconnus. On doit à l'architecte les portes « lourdes et disgracieuses » (1) ouvertes à Notre-Dame, au Levant, de l'un et l'autre côté du grand vitrail, dans les dernières années du règne de Louis XV et l'hôtel Arnauldet, rue Saint-Gelais, construit de 1784 à 1787.

Faute d'avoir consulté les registres de recettes et dépenses de la fabrique de Notre-Dame, on ne s'est guère entendu sur l'année où cette église fut gratifiée de ces nouvelles issues. Le 2 mai, J.-B. *Etienne* Dumesnil reçoit un acompte de 300^{l} sur le prix des deux portes qu'il *doit faire* suivant devis et le 2 février 1772, il est donné à Ligaut vitrier, 94^{l} 12^{s} 6^{d} pour solde des travaux *par lui faits* aux vitraux des *nouvelles portes ;* c'est donc entre ces deux dates, c'est-à-dire *en 1771*, qu'elles furent ouvertes.

(1) Abbé Taury.

REMANIEMENT A NOTRE-DAME EN 1771.

On lit dans le *Mémoire* de Thibault de Bouteville, rédigé vers 1740, que les principales entrées de Notre-Dame sont sur les ailes dans l'endroit où se forme la croix (1), ce qui doit s'entendre de la grande porte du Nord murée en 1771 et de celle du clocher, alors accessible du dehors.

Notre-Dame, comme toutes les vieilles églises, s'était entourée d'un cimetière plus tard en partie envahi par les maisons. Au xviii[e] siècle, les sépultures formaient encore deux groupes séparés par l'église et par les bâtiments du prieuré. Il fallait traverser celui du Sud, dit le *grand cimetière* pour atteindre la porte du clocher. Par le *petit cimetière*, au Nord, on parvenait à la grande porte fermée à l'heure actuelle. Un plan conservé aux archives municipales (2), *sans date* ni signature, montre des clôtures établies autour des deux champs de repos mais tandis que la grande porte reste facilement accessible, du côté du *petit cimetière*, grâce à des ouvertures pratiquées sur la rue Notre-Dame et au bout de la rue du Tourniquet, un mur *continu* s'élève de la rue Torse au coin de l'église, par suite il n'est plus possible aux gens de la ville de se servir de la porte du clocher et l'église se voit réduite à sa belle mais énorme baie gothique, *glaciale* par suite de son exposition au Nord, vu l'absence, bien évidente à cette époque, de tambour ou de double porte.

Le mur du grand cimetière devait déjà être construit en 1757 année où l'on prend conseil relativement à cette question des portes à un habitant de La Rochelle nommé Ricard (3) ; plein de respect pour les vieux monuments et très désireux de les voir conserver dans leur intégra-

(1) Mém. de la soc. de stat. 3[e] s[ie] III 204.
(2) Voy. L. D. *Cimetières de Niort* 1896 p. 32.
(3) Notes de l'abbé Tauzy. Il s'agit s. d. de Ricard directeur des fortifications à La Rochelle en 1756.

lité, il engage à se contenter de dédoubler la grande baie où il semblerait cependant qu'un meneau vertical existait déjà.

La louable intention de désaffecter complètement le cimetière primitif de Notre-Dame et de ne plus consacrer aux inhumations que le seul cimetière extérieur, ou de la porte Saint-Jean, semble bien être la principale cause de la clôture des portions subsistant encore de l'ancien cimetière paroissial. Il fallut cependant bientôt y revenir par suite de l'interdiction par l'autorité épiscopale du cimetière *extérieur* en 1743, pour cause de mauvais état des clôtures. Comme il s'agissait d'y obvier au plus vite, on n'hésita pas à convertir le *vieux cimetière* en *carrière* (1) (1768).

Il est difficile de savoir si les inhumations cessèrent, même momentanément, d'être pratiquées autour de Notre-Dame ; un plan de la ville dressé vers 1775, conservé aux archives municipales, montre *l'enclos du prieuré* complètement envahi par les sépultures et c'est là que fut enseveli l'abbé Hayez qui périt sous la hache révolutionnaire le 1er avril 1793. (Abbé Alfred Largeault, communication verbale).

Si les plaintes des fidèles, dues aux inconvénients de la grande porte, ne furent pas étrangères à la grave détermination prise par la fabrique en 1770, le clergé pourrait bien aussi avoir vivement désiré l'établissement d'une sacristie. On ne trouve tout au moins antérieurement aucune mention de cette utile annexe.

Toujours est-il qu'un remaniement général de Notre-Dame était décidé.

(1) 1769 6 janvier. Charroi de pierres et de sable pour la clôture du *nouveau cimetière (les pierres amenées du grand cimetière)* 20l 5s.
Id. 8 janvier. Charpentier, tailleur de pierres pour façon du mur de clôture du nouveau cimetière 37l 16s.
Id. 15 janvier. Claude Isamber, 12 journées employées à aplanir et déblayer le chemin du nouveau cimetière 7l 4s. (Comptes de la fabrique de N.-D.).
Il semblerait donc bien que le cimetière de la porte Saint-Jean ait eu sa clôture complètement refaite en 1769, ce qui avait été contesté.

Le sol de l'église bosselé par les sépultures fut aplani, on n'hésita pas à démonter l'orgue livré en 1746 par Jacques-Antoine Glocker facteur à Poitiers, pour ouvrir au-dessous dans le mur du pied de la croix, une porte destinée à desservir la sacristie si longtemps désirée (1). Qui pis est l'église se désorienta complètement grâce au transport du maître-autel de l'Est à l'Ouest, sans crainte des désagréments bientôt manifestes résultant du trop grand voisinage du puissant buffet et du chœur.

La grande porte, qu'on pourrait bien qualifier de porte fatale en cette occasion, était à jamais murée (1771). L'abside devenue vide après l'enlèvement du maître-autel, on en ouvrit deux autres au Levant, clergé et fidèles tout le monde fut content sauf peut-être les gens de goût encore rares à cette époque reculée.

J.-B. *Etienne* Dumesnil est responsable de ce méfait, nous l'avons déjà dit.

L'entrepreneur Pinoteau qui prendra plus tard, lui-même, le titre d'architecte, les exécuta sur ses plan et devis. Ces portes sont si laides qu'on a pu parfois être tenté de les attribuer à une époque voisine de la Révolution.

La *façon* (2) de l'architecte n'est que le fidèle reflet de la mode alors régnante. Nul n'était choqué — pourrait-on dire encore à la décharge de Dumesnil — de voir plaquer sur des monuments de l'époque gothique jugée *barbare*, de tristes nouveautés alors trop appréciées.

Pinoteau fut chargé de l'exécution de la pyramide dédiée par les Niortais au Comte d'Artois en 1779, il est l'auteur du dessin très correct recueilli par feu Paul Frappier. Van der Cruyssen lui attribue en outre un plan

(1) L'ascension du buffet amena la rupture du tour. Le facteur Chambon, chargé de remettre l'orgue en état reçu 708[l].

(2) Abbé Taury.

de la ville de Niort (1). Le 18 janvier 1793 on l'adjoint à Dumesnil pour dresser les plans des maisons des ci-devant ordres religieux et du bâtiment neuf de l'oratoire, envoyés au Ministre pour qu'il put juger celles qui seraient propres à des établissements publics.

Dans la liste des Maires et Conseillers municipaux de 1790 à 1865 d'Alfred Bouneau, *Picrre* Pinoteau architecte figure comme notable de 1792 à 1795.

(1) Van der Cruyssen. *La place de la Brèche et la pyramide du Comte d'Artois*, 1895. Il est bon de dire que Bernard d'Agescy s'attribua aussi le dessin de la Pyramide. Bull. de la soc de stat. VII 99.

Les pyramides restèrent en honneur après la Révolution. Dans le célèbre parc de Grellet-Desprades à la Moujatrie, on voyait les cénotaphes de Virgile et d'Horace. Celui d'Horace était en forme de pyramide, je l'ai vue encore en place en 1850.

L'HOTEL ARNAULBET (1)

(1784-87)

Madame Edmond Arnauldet a bien voulu nous communiquer le traîté passé avec Dumesnil, auteur du plan de son hôtel, chargé en outre d'en diriger les travaux. C'est un acte *sous seing privé,* sans doute en était-il souvent ainsi entre propriétaires et architectes (2), ce qui expliquerait comment nous avons vainement cherché dans les minutes notariales le traité de La Marcardière avec l'architecte resté inconnu qui bâtit le portique de la rue Saint-François. D'un autre côté, il y avait peu de chance de le rencontrer parmi les *seuls* titres de propriété livrés au dernier acquéreur en 1862, que Madame Charrier livrait à nos recherches avec beaucoup d'empressement.

Traité relatif à la construction de l'hôtel Arnauldet 26 mars 1784 (3).

Entre nous soussignés Marie Magdelène Caterine Papineau (4) veuve Rouget (5) demeurant en la ville de Niort paroisse Saint-André, d'une part,

(1) Rue St-Gelais n° 28.

(2) Cependant, le traité passé entre Jean de Baudéan-Parabère, gouverneur de Niort, et Jacques Trotin, architecte du roi en Poitou, pour des ouvrages de maçonnerie et de charpenterie à exécuter au château de La Mothe-Saint-Héraye (1er octobre 1604) est un acte notarié Bull. soc. de stat. des 2-S., VII 197.

(3) De la main de Dumesnil.

(4) Paraît avoir été l'un des derniers représentants de cette famille à Niort. Louis-Joseph Papineau, patriote Canadien, président du Parlement de notre ancienne colonie en 1827, se réfugia aux Etats-Unis après la révolte de 1837. De là, il gagna Paris où il connut Béranger, Cormenin et Lamennais. Il mourut après 1850. Sa famille était originaire de Niort.

(5) Pierre-Paul Rouget de Meignau, conseiller du roi, élu en l'élection de Niort depuis 1769, mort le 26 mars 1779. De leur mariage était issue Louise, née le 17 novembre 1772, mariée à Marc-Antoine Busseau, dit parfois B. du

Le sr Jean Baptiste Etienne Dumesnil architecte demeurant en cette ville sus dite paroisse, d'autre part,

Ont été consantie et rédigé les clauses et conventions suivantes, scavoir que moy Dumesnil appelé par la dite dame Rouget pour lever le plan d'une maison sise rue Saint-Gelais quele veut y faire construire, me suis engagé et m'engage de faire exécuter les dits plans accepté par la dite damme et ses amis, de veiller à la conduite des ouvrages tant maçonnerie que serrurie, menuiserie, vitrage, peinture et généralement tout se qui contribue à la solidité et perfection de la maison élevé sur les dits plans et d'apporter tous mais soins à ce que le dit ouvrage soufre le moin de délay possible. En prévoyant à la fourniture [des matériaux] et les plus urgens en les demandant au propriétaire et les faire travailler par les ouvriers et pour cela moy Dumesnil demande pour mais peines et soin à la dite dame veuve Rouget la somme de huit cents livres qui me sera payé scavoir celle de deux cent livres à la Saint-Michel prochaine, celle de trois cent livres à la Notre Dame de Mars suivante et enfin celle de trois cent livres restante à la fin et perfection des dites ouvrages.

Tout se que dessus moy dite dame Veuve Rouget est pour agréable, accepte et m'engage de remplir pour se qui concerne le payement de la dite somme de huit cent livres payable aux époque cy dessus fixée et pour l'accomplissement et l'exécution de bonne foy des présentes, nous dite dame veuve Rouget et Dumesnil avons engagé et ypothéqué tous nos biens présents et avenir. fait double sous nos sings à Niort, le vingt six mars mil sept cent quatre vingt quatre.

Approuvé écrit de main d'autruy.

Signé Papineau veuve Rouget

DUMESNIL.

Meignan, à qui passa l'hôtel de la rue St-Gelais. Enfin, le mariage — 25 juillet 1826 — de Sophie Busseau avec Louis Arnauldet, plus tard député et président du tribunal civil, le transmit à la famille Arnauldet.

A la suite se trouvent les quittances de paiement à l'architecte, la première est du 29 octobre 1784 et le compte final dn 1er mai 1787. La construction de l'hôtel commencée en 1784 ne se termina donc qu'en 1787.

Dumesnil, notable en 1790, est officier municipal de 1791 à 1794 (Armorial Bonneau). Il demande en 1792 1.000 francs pour rétablir la pyramide de la Brèche, la somme fut jugée trop élevée, il est cependant facile de voir qu'il continue à être souvent employé par la ville. Nous lui avons vu confier avec Pinoteau le plan des maisons religieuses supprimées (18 janv. 1793). Toujours en 1793, il a à procéder à l'évaluation des matériaux provenant de la démolition des halles. Il prend encore part à l'organisation de la fête du 20 août an II et à l'érection de l'autel antique.

L'HOTEL DE LA MARCARDIÈRE

I

LE PORTAIL DE LA RUE SAINT-FRANÇOIS

Qui ne connaît à Niort les hautes colonnes *rudentées* de l'ancienne rue Saint-François (1) et l'entablement délicatement fouillé qu'elles soutiennent ?

On lit sur ce beau portique, *du côté du Jardin :*

HVNC (sic) DOMVM
VENDIDIT AMICO

Et au-dessous, en lettres de plus grande dimension :

ANDREAS CHARIER (sic) DE LA MARCARDIERE (2) HOC ÆDIFICAVIT MONVMENTVM ANNO DOMINI 1790 (3)

Comme on le verra bientôt, l'inscription la plus élevée ne remonte qu'à 1818, elle devait être placée *inférieurement*. Si cette précaution eut été prise, elle eut indiqué plus clairement encore que celui qui vendit n'était autre que le bâtisseur.

Cette date de 1790 est bien en rapport avec le faible relief du rinceau de la frise et des moulures des caissons, l'étroitesse des consoles et les vermicules à peine indiqués sur les bossages rustiques des murs latéraux du côté de la rue où des pilastres sont figurés derrière les colonnes.

(1) N° 13. Cette rue a repris depuis 1870 le nom de rue J.-J.-Rousseau qu'elle avait déjà reçue sous la Révolution.

(2) Le dictionnaire des postes et les dictionnaires topographiques des Deux-Sèvres et de la Vienne ne mentionnent aucune *Marcardière*.

(3) Les lettres des deux inscriptions aujourd'hui peintes en rouge, étaient anciennement *dorées*.

Sur la face opposée, on ne voit plus que des pilastres, une guirlande de feuillage retenue par une couronne encadre la vaste baie, cette décoration plus simple paraît de meilleur goût, quoique l'architecte n'ait point encore fait preuve d'invention.

Pour une raison restée inconnue, cette baie avait été murée « plusieurs années » avant 1818.

Feu Thomas Arnauldet, autrefois attaché au Cabinet des Estampes et plus tard bibliothécaire de la ville de Niort, attribuait ce portail à un architecte de Poitiers, dont il ne fit pas connaître le nom.

Peut-être n'est-il pas impossible de retrouver cet artiste.

François Boucher, peintre du roi, avait provoqué la création dans les principales villes d'un enseignement artistique. Sur la demande de Pierre, directeur de l'Académie royale de peinture après Boucher, une *Ecole gratuite de dessin* fut fondée à Poitiers en 1771, elle se transforma en 1774 en *Ecole royale académique de peinture, sculpture, architecture et arts analogues du dessin*, et resta confiée à Aujollest-Pagès comme jadis l'Ecole gratuite (1).

Bien que l'architecture ait eu pour professeurs spéciaux Pinchault, architecte de la maîtrise des Eaux et Forêts et *du Comte d'Artois*, et de Lapeyre, inspecteur des Ponts et Chaussées (avec Niboudet, curé d'Ingrandes, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, comme professeur honoraire de mathématiques) (2) et que le directeur semble se confiner dans l'enseignement de la pein-

(1) Jouyneau Desloges, Programme de l'Ecole de Poitiers. *Alm. prov.* de 1777 et années suivantes. Après cette mention et *plusieurs autres*, nous n'avons pas été peu étonné de retrouver cette Ecole gratuite indiquée concurremment avec l'Ecole Royale académique de peinture etc., dans l'*Almanach du Poitou* de 1780. Il ne serait pas difficile de trouver d'autres preuves de leur coexistence jusqu'à la Révolution. Il ne peut même y avoir confusion car l'*Ecole royale académique* n'est nullement *gratuite*, on en a pour preuve la fondation de trois *bourses* en 1778. *Aff. du P.* 1778, n° 26, p. 113.

On songea en 1772 à l'établissement d'une école gratuite de dessin à Niort. *Aff. du P.* 1772, n° 16, p. 63.

(2) On comprend comment Ch. Bauchal a pu dire dans son *Dict. des Architectes Fr.* Introduction, XIII. « Pendant le XVII° siècle et surtout pendant tout le XVIII°, presque tous les édifices construits en province le furent sous la direction des Ingénieurs du roi ».

ture, jouissant même du titre de peintre du Comte d'Artois, on ne tarde guère à le voir désigner comme *architecte du duc de Chartres* gouverneur du Poitou (1). Bien plus, le 9 juillet 1585, après la mort de Pinchault sans doute, le régistre municipal de Poitiers reproduit des lettres patentes nommant Aujollest-Pagès *architecte du Comte d'Artois en Poitou.* (Cᵒⁿ de M. P. Rambaud).

Nous ne connaissons aucun travail d'architecture confié au directeur de l'Ecole de peinture de Poitiers, mais ces deux délégations eussent-elles été purement honorifiques suffiraient à prouver qu'Aujollest était alors considéré comme un homme de haute valeur ce que nul d'ailleurs n'a jamais contesté. On ne trouve même en 1790 dans toute la région aucun autre artiste qui puisse se dire son émule (2).

C'est donc bien vraisemblablement à lui qu'Arnauldet avait dû penser, guidé par le *seul* titre d'architecte du duc de Chartres donné à Aujollest-Pagès par *l'Almanach provincial du Poitou* dès 1780, car il est peu probable que les lettres patentes de 1785 lui conférant la même charge

(1) Almanach de 1780.

(2) Il y eut en 1776 et en 1777 des expositions à l'Ecole de peinture de Poitiers. Le catalogue de 1777 a été publié par Aujollest-Pagès, bréveté de l'Académie royale de peinture et sculpture de Paris, peintre de Mgr le duc de Chartres au gouvernement de Poitou, agréé à l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Bordeaux, directeur perpétuel de l'Académie de peinture etc. de Poitiers. Braud, impr. de l'Ecole royale Académique de Poitiers près les Cordeliers 1777 et reproduit par H. Beauchet-Filleau père dans *Pièces inédites rares ou curieuses concernant le Poitou.* Paris, Académie des bibliophiles, 1870. Titre : *Explications des tableaux, esquisses et dessins de MM. les professeurs, académiciens et amateurs de l'Ecole roy. Acad. de Poitiers.* (Rien n'est dit des travaux des élèves). Aujollest-Pagès n'expose pas moins de 19 articles. Le nº 13 présente les esquisses des tableaux qu'il se propose de faire pour sa réception à l'Académie de Bordeaux, le nº 19 contient aussi plusieurs dessins, le nº 14 présente deux tableaux *d'architecture* sur toile de 12 pouces. On ne sait si ces exhibitions continuèrent après 1777. Aucun autre tableau d'architecture ne figure à l'Exposition de 1777. Depuis la publication par Beauchet-Filleau père du livret de 1777, celui de l'exposition de 1776 a été retrouvé *mais non publié.* C'est l'*Explication des tableaux* et dessins exposés pendant 15 jours par MM. les Académiciens et par les élèves de l'Ecole roy. Acad. de Poitiers le 28 août 1776 dans un salon de MM. de la faculté de droit. Poitiers, L. Braud, 1776, in-12 de 11 p. (de la Bouralière, *Bibl. Poit.*, p. 61.

Dès 1772, il y avait eu à l'école gratuite des prix pour la figure, le paysage, l'ornement, l'architecture *civile* et l'architecture militaire. (Affiches du Poitou, 1773, p. 50. En 1774, il y eut un concours de charpentes. Id. 1774, 120.

près du Comte d'Artois, apanagiste du Poitou, lui aient été révélées.

Nous verrons bientôt que La Marcardière était *inspecteur général des chasses du Comte d'Artois.* Il est assez naturel que des relations se soient établies entre ces deux officiers de l'apanagiste de la province et l'on pourrait supposer encore avec quelque probabilité que ce fut à l'occasion de portraits faits à Niort par le directeur de l'Ecole de peinture de Poitiers.

Feu Beauchet-Filleau observe que l'absence de toute notice sur l'Académie royale de Poitiers laisse une lacune fort regrettable dans l'histoire de l'art dans notre province à la fin du XVIII^e^ siècle. Les élèves de cette école restent absolument inconnus.

Il n'a pas mentionné le Programme ou introduction d'un cours complet de dessin en faveur des élèves de l'Ecole centrale du département de la Vienne, présenté aux citoyens administrateurs de ce département par le citoyen *François* Aujollest-Pagès, professeur de dessin et arts analogues à la même école centrale, *capitaine du corps de génie militaire.* Nantes, Guimar, an VI, in-4° de 11 p. De la Bouralière. *Bibliographie Poitevine.* Mém. antiq. de l'O., 1907, p. 30

II

ANDREAS CHARRIER DE LA MARCARDIÈRE

L'armorial Bonneau mentionne en 1698 un André Charrier de la Marcardière, échevin et capitaine au régiment royal, aïeul de celui de 1790, décédé le 2 novembre 1720.

Le père du constructeur du portail, avocat et échevin en 1765, appelé aussi André Charrier de la Marcardière, mort le 10 novembre 1775, avait épousé en 1736 Marie-Henriette Arnault — sœur de Jean Arnault, curé de Saint-André et l'un des treize enfants de Jacques Arnault S^r^ du Pâtis, conseiller du roi et procureur au siège royal

de Niort — dont il eut le 16 juin 1739 Jean-André Charrier de la Marcardière, dernier du nom, mort sans descendance de ses deux femmes, à qui était parvenu par héritage de ses auteurs, l'hôtel de la rue Saint-François (1) où il mourut le 27 février 1825 à l'âge de 85 ans, 8 mois, 15 jours, sans enfants.

Dans l'acte de décès en date du lendemain, il est dit veuf (en secondes noces) de Catherine Esserteau, de ce mariage était née une fille dont les prénoms ne nous sont pas connus, épouse d'Armand-Marie Daguin, décédée sans postérité ainsi qu'un frère et une sœur, avant 1825 (2). Le dit Armand-Marie Daguin, alors âgé de 39 ans. signe comme témoin au dit acte avec son frère aîné Louis-Pierre Daguin, âgé de 44 ans (3).

Un acte notarié du 8 septembre 1818 donne les prénoms d'*Arnault* Jean-André, au dernier représentant de la famille Marcardière, on y trouve sa signature ainsi libellée : *Arnault* (4) Charrier de la Marcardière.

La Marcardière passait pour fort riche et fort avare, ce qui ne s'accorde guère avec la dispendieuse construction du portique, peut-être son humeur avait-elle changé au cours de sa longue existence, ce qui expliquerait comment il obtint le titre plus honorifique que lucratif *d'inspecteur général des chasses du Comte d'Artois* (5).

Au déclin de sa vie, il cheminait souvent par les rues en robe de chambre à grands ramages et en bonnet de

(1) Il portait en 1827 le n° 13 qu'il a conservé. Nul doute qu'il ne l'eut déjà au jour du décès.

(2) Jean-André eut de Catherine Esserteau 3 enfants *morts avant lui.*
1° Alexandre-Florent, né le 9 décembre 1787 ; 2° Henriette-Victoire, née le 22 janvier 1790 ; 3° Rose-Eugénie, née le 28 août 1791. L'une d'elles avait épousé Armand-Marie Daguin.

(3) Etat civil de Niort.

(4) Arnault était le nom de famille de sa mère, il est possible qu'il soit passé au fils à titre de surnom.
Nous donnons plus loin une longue analyse de cet acte, passé devant un notaire de St-Maixent qui a pu prendre pour un nom de baptême un simple surnom.

(5) Notes G. L. Etat civil de Niort. Mariage de la Marcardière, *sgr. de Bonneuil, de la paroisse de Notre-Dame*, avec Catherine-Marguerite Esserteau, *de la paroisse de Saint-André*, du 22 février 1780, le futur prend dans cet acte le titre d'inspecteur général des chasses du Comte d'Artois.

coton à faveur rose, promené triomphalement sur un âne gris par sa fidèle gouvernante (1) avec laquelle un vieux matou devait figurer, dit-on, aux ordonnances de dernières volontés.

On racontait encore qu'affermant un jour une de ses nombreuses propriétés, il eut l'idée singulière de se faire attribuer, à titre de menus suffrages, un dîner, à *jour dit*, pour lui, la gouvernante et le MATOU, au *Raisin de Bourgogne*, rue du Minage (2).

Le fermier, effrayé de cette condition fort inattendue, ne s'y était soumis qu'après avoir, sur le conseil de son avocat, fixé une fois pour toutes, avec le maître d'hôtel, le prix du repas.

Ce beau traité ne tarda pas à être connu, comme les promenades avaient cessé depuis que le vieil âne gris avait fini par devancer son maître dans la tombe. toute la ville se fit un devoir, le jour solennel, d'assister au défilé du trio se rendant au banquet.

Il se trouvait même, dit-on, des gens assez désœuvrés pour faire encore la haie au retour du cortège guidé par un immense falot.

III

L'AMICUS D'ANDREAS

Le 8 septembre 1818, on trouve *Arnault* Jean-André Marcardière (sic) à *Saint-Maixent* où il comparaît par devant le notaire Presles-Duplessis pour consentir à l'arrentement de son hôtel à Gabriel Sury, capitaine de l'ex 2e régiment de Lanciers, Chevalier de la Légion

(1) Elle se nommait Marie Couhé. On la retrouve en 1826 mariée à Pierre Grisaud, instituteur primaire.

(2) Cet hôtel avait été bâti avant 1808 par Marin qui le tint jusque vers 1824, époque à laquelle il fut affermé à Sarrazin, hôte auparavant de l'*Hôtel de France*.
Coutant acheta et rebâtit l'Hôtel de France qu'il réouvrit en 1826.
(Notes de M. Eugène Chotard, bibliothécaire municipal).

d'Honneur et à Marguerite Petit, son épouse, domiciliés ensemble quoique séparés de biens, rue Saint-Gelais à Niort.

Il déclare avoir recueilli cette maison, sise à Niort rue Saint-François *dans la succession de ses auteurs*.

Elle comprend un corridor d'entrée *dont le dessus appartient à M. Proust*, (1) un salon, une salle, une cuisine, une autre salle très grande ayant trois croisées sur la rue Saint-François « après les croisées de cette salle, il y a un superbe portail en colonnes et en chapiteaux, il est *muré depuis plusieurs années* », une seule cave sous la maison. Derrière le portail est une cour et un jardin, dans la cour se trouvent un puits, un hangar avec une petite chambre au-dessus, à la suite une autre cour qui a sortie sur la rue Rochette, dans cette dernière cour il y a une écurie et un fenil au-dessus, un bûcher... un second puits mitoyen avec M. Proust, un ballet ou galerie...

Dans le haut de la maison, il y a trois chambres et des cabinets, deux grands greniers, sur l'un de ces greniers est un petit appartement dominant toute la maison (2).

Confrontant le tout par le devant à la rue Saint-François, d'un côté à la maison de M. Proust, d'autre à la maison de M. Busseau, d'autre à la maison de M. Decemme et à celle de M. Cornuault et par le derrière à la rue Rochette et à la maison occupée par M. Vauguion père (3).

A cet acte interviennent Marie Petit, mère de la dame Sury, à laquelle est concédée la jouissance viagère, après

(1) M. Proust fut le premier receveur général du département. M. Germain second titulaire transporta le siège de la recette générale rue des Petits Bancs.

(2) Ce belvédere existe encore au n° 13 bis.

(3) Bien que nous ne nous proposions point de faire l'historique de toutes les maisons de ce quartier, nous dirons que le n° 6 de la rue Rochette confisqué sur l'émigré Benjamin-Louis-Charles Brochard de La Rochebrochard et occupé tout d'abord par la régie des domaines, avait été vendu nationalement en Germinal an V à Jacques-Zacharie Chabosseau qui après l'avoir habité l'avait affermé à Louis-François Vauguion agent de change. M. Vauguion l'acquit en 1828. C'est dans cette maison qu'est né le 3 Brumaire an XI (25 Oct. 1802) Charles-Amédée Chabosseau fondateur de la galerie de tableaux de la ville de Niort.

Cette maison paraît avoir été bâtie sur l'emplacement du jeu de paume de la Cantelle.

le décès du vendeur, d'un appartenant convenable et décent à son rang et dont elle ne pourrait être expulsée sous aucun prétexte.

Et Marie Couhé domestique du cédant, mise en jouissance pendant sa vie, après la mort de son maître :

1° De la chambre haute sur la petite salle, ayant vue sur le jardin « et qui est celle où couche actuellement M. Marcardière » ;

2° De la petite chambre régnant sur la grande salle, ayant vue sur le jardin ;

3° Du droit de se servir de la cuisine pour son usage et de puiser de l'eau aux deux puits ;

4° De déposer dans la cave le vin à son usage personnel ;

5° De se promener dans le jardin et de recueillir la moitié des fruits des arbres et des treilles ;

Mais tout droit de sous louer lui est interdit et elle ne pourra mener avec elle *ni parents, ni amis...*

Les preneurs devront enfin « faire renouveler par Fleury peintre à Niort, l'épitaphe (sic), *en lettres d'or* qui est au portail côté du Jardin et il y sera ajouté, de même *en lettres d'or* au *bas* (1) de la dite épitaphe ces mots latins :

HVNC (2) DOMVM VENDIDIT AMICO

Cet ouvrage se fera *de suite*, la dorure sera renouvelée *tous les cinq ans* pendant tout le temps que les sieur et dame Sury seront en possession de ladite maison ».

L'arrentement est consenti moyennant le pot de vin de 6.100 francs et la rente viagère de 300 francs exempte de toute espèce de retenue et d'impôt créé ou à créer, acquittée avec le pot de vin en passant l'acte et payable à l'avenir le 8 septembre jusqu'au décès du vendeur.

(1) On a déjà dit qu'ils avaient été mis au *dessus* faute de place au-dessous de l'inscription première, comme il avait été prévu.

(2) La faute d'orthographe de La Marcardière, authentiquée par le notaire, pieusement recueillie par Sury, a été finalement monumentée par le lapidicide.

Tous les intéressés, sauf Marie Couhé qui ne sait pas écrire signent avec les notaires, nous avons déjà dit qu'au bas de cette pièce, le seul prénom d'*Arnault* apparaît dans la signature de Charrier de la Marcardière (1).

Dès le 18 septembre 1818, Gabriel Sury abandonne à sa femme en pleine propriété tous les biens meubles qui lui appartiendront au jour de son décès, par testament authentique reçu par Me Jacques Pierre Pougnet notaire à Niort.

Les conditions aussi onéreuses que désagréables imposées par Marcardière à *son ami* Sury ne furent pas longtemps supportées. La fidèle gouvernante s'unit à Pierre Grisaud, instituteur primaire, dès l'année qui suivit le décès de son maître ; ne pouvant plus, aux termes de l'arrentement, conserver les divers droits de jouissance qui lui avaient donnés dans la maison de la rue Saint-François, elle en faisait abandon aux époux Sury le 4 novembre 1826, moyennant 200 francs par acte au rapport dudit Me Jacques Pierre Pougnet.

De son côté Marie Petit, mère de Madame Sury, décéda au plus tard dans les premiers mois de 1827.

Enfin le capitaine Sury passa lui-même de vie à trépas et sa veuve convola en secondes noces avec le sieur Calixte Dupont qu'elle perdit encore, on la trouve en 1852 confinée dans la rue Trigalle.

IV

LE PENSIONNAT DE DEMOISELLES

Le pensionnat des dames Lecoq créé de l'autre côté de la rue Saint-François, était transferré aux vacances de 1827 dans la maison *aux colonnes* que les époux Sury ne semblent point avoir habitée (2).

(1) Cet acte passé loin du domicile des contractants, éveille l'idée de précautions prises, pour qu'il resta inconnu des héritiers du vendeur.

(2) Journal des 2-S. 1827 n° 9.

Quelques années après 1830, Mademoiselle Delphine Lecoq, considérée par le public comme l'unique directrice, entra en religion, et laissa l'établissement à sa belle sœur. Celle-ci fut remplacé par Mesdames Cornay et Guyot qui fusionnèrent avec le pensionnat Dépierris en ouvrant une Institution nouvelle, le 5 octobre 1841, dans une portion de l'*hôtel Saint-Vaise*, rue Saint-André (1).

La dernière titulaire du pensionnat de la rue Saint-François, fut Mademoiselle Alexandrine Carré déjà sous-maîtresse (2), fille d'un vieux brave de l'Empire (3), bien jeune elle avait suivi ses parents à la guerre et assisté au passage de la Bérésina.

Ma mère fut comme elle élève de Mademoiselle Delphine Lecoq. Ces dames eurent pour condisciples Mademoiselle de Montbel morte assassinée à Paris vers 1895 et une Eléonore d'Olbreuse qui devint Madame de Nossay et présenta son mari à la reine Victoria, sa cousine déjà éloignée. C'était une Prévost de Gagemont (4).

Ces nobles demoiselles, dispensées de porter l'uniforme, suivaient la pension en costume de ville.

Grâce à la présence à la pension Carré d'une jeune fille sous la tutelle de mon père, j'ai pu visiter souvent le vieil hôtel de la Marcardière et comme les enfants, j'allais partout. Ce n'était plus, vers 1846, qu'une affreuse masure aux planchers effondrés. (5)

Pour cette raison peut-être, Mademoiselle Carré transporta son institution rue Saint-Jean (6) dans le local

(1) *Rev. de l'O.* n^os^ du 29 Juillet et du 9 Octobre 1841.

(2) Annuaire de 1842.

(3) Le commandant Carré est mort à Niort le 20 Mars 1846. Le commandant Chapuis parla sur sa tombe, des articles nécrologiques lui ont été consacrés dans la *Rev. de l'O.* du 24 Mars 1846 et dans la *Chronique des 2-S.* du 5 Mai.

(4) Dernier Dict. Beauchet-Filleau III, 108 1^re^ col.

(5) Quoique le dernier des Marcardière ne fut mort que depuis 20 ans environ, personne ne savait déjà plus quel était l'*Amicus* de l'inscription du portail.

(6) Nous pensons que le transfert eut lieu aux vacances de 1851. L'*Annuaire* de 1850 mentionne encore la rue Saint-François et la rue Saint-Jean apparaît pour la première fois dans celui de 1851.

qu'avaient occupé successivement les pensions Godin et Dangiers et où les dames Girault l'ont remplacée. Sa situation déclinant de jour en jour, la malheureuse institutrice se vit obligée de courir le cachet à un âge avancé, elle est morte ces dernières années grande pensionnaire à l'hospice.

V

DERNIER AVATAR

En Février 1843, M. Jean Auguste Clavel, époux de dame Alexandrine Renault, sous intendant militaire à Epinal, était promu à Niort et achetait bientôt des enfants de feu M. Proust, receveur général, la maison contigue au nord à l'hôtel de la Marcardière, « grande et belle maison avec cour vaste et écurie » dit l'affiche insérée dans la *Revue de l'Ouest* (1).

Le 28 novembre 1852, Marguerite Petit, veuve de Sury et de Dupont, transportait enfin pour 24.500 fr. l'hôtel de la Marcardière à M. Clavel sous-intendant militaire en retraite, adjoint au maire de Niort, officier de la Légion d'honneur et chevalier de 2e classe de Saint-Ferdinand d'Espagne (2).

M. Clavel convertit en maison neuve une portion de l'ancien hôtel de la Marcardière, la mit en location, puis la vendit, le 30 Juin 1862 par acte au rapport de M. Louis Alphonse Demay, à M. Charles Clovis Charrier.

L'énorme pâté de maisons jadis possédé par la famille Clavel forme aujourd'hui les nos 13, 13 bis et 15 de la rue Jean-Jacques-Rousseau. La communication avec l'impasse de la rue Rochette dessert seuls les nos 13 bis (3) et 15.

(1) Voy. nos des 26 Janvier et 21 Février 1843. C'est dans cette ancienne maison Proust que M. et Madame Clavel sont décédés. On a déjà dit que là avaient été établis les bureaux de la première recette générale.

(2) Acte reçu par Charles Prosper Pougnet.

(3) Ce no 13 bis indiquerait à lui seul un empiètement sur l'hôtel de la Marcardière. On en a pour preuve certaine la présence de l'ancien belvéder audit no 13 bis.

Dans la maison Charrier qui porte le n° 13 un joli pavillon a remplacé le modeste parloir du pensionnat et une serre s'est élevée entre le portique et la maison.

Niort. — Imp. Coussillan et Chebrou.

A monsieur
Conservateur de la bibliothèque St Fargeau
Affectueux souvenir

LÉO DESAIVRE

STANFORD LIBRARIES

LE

CHATEAU DE NIORT

AVEC ILLUSTRATIONS

D'APRÈS DES DOCUMENTS ANCIENS

NIORT
LIBRAIRE-ÉDITEUR G. CLOUZOT
22, RUE VICTOR HUGO, 22

1912

914.462

914.462
D971n

LÉO DESAIVRE

LE CHATEAU DE NIORT

AVEC ILLUSTRATIONS

D'APRÈS DES DOCUMENTS ANCIENS

NIORT
LIBRAIRE-ÉDITEUR G. CLOUZOT
22, RUE VICTOR HUGO, 22

1912

315653

STANFORD LIBRARY

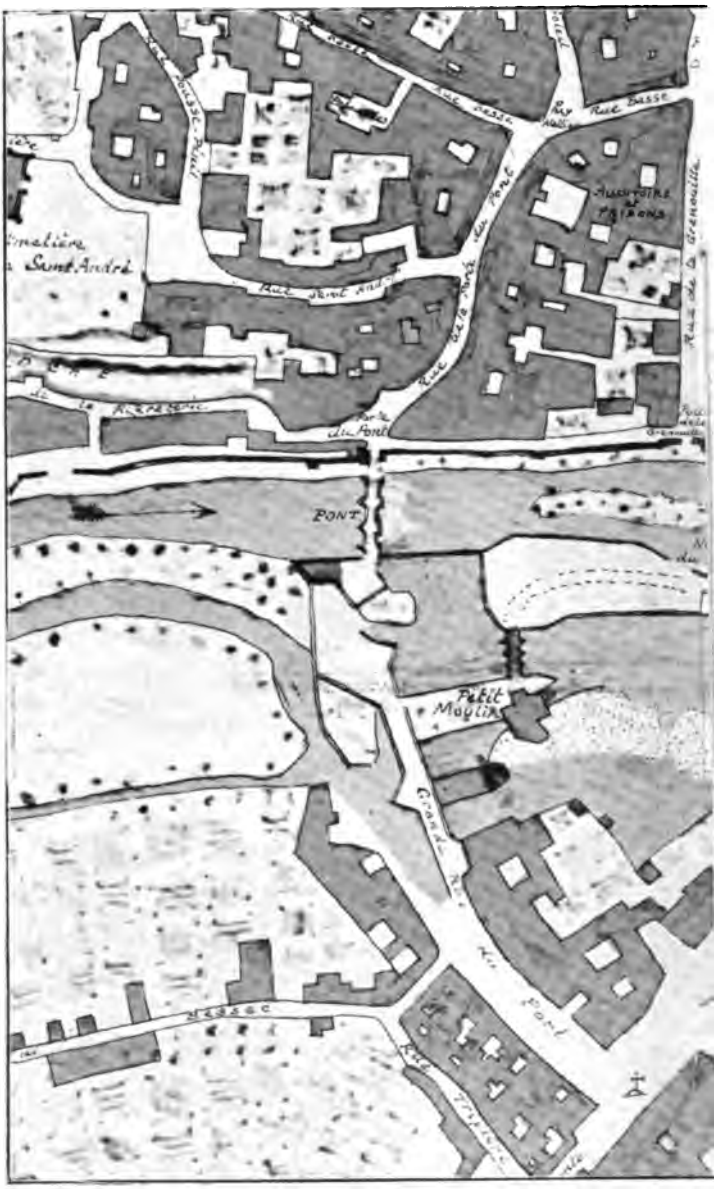

PLAN DU CHATEAU, D
(Extrait du plan de

ESSÉ PAR MASSE
la ville de Niort)

LE CHATEAU DE NIORT

I

Avant les Anglais. — Le Vieux port appelé plus tard le *Grenier* Le premier château Les murs de la ville et la forteresse reconstruite Aliénor

Apollin Briquet croyait que le *château de Niort*, la Tour de Magné, Salbar et le château des Iles de Brelou, avaient été élevés pour arrêter les barques Normandes qui remontaient la Sèvre (1).

Benjamin Fillon, lui eut volontiers donné pour origine un *châtelier* auquel aurait succédé une *sale* Mérovingienne. Il considérait même comme probable que ce point avait été employé comme refuge dès le temps des Gaulois. (2)

N'y aurait-il point eu tout d'abord autour de la belle fontaine qui naît au sud du Donjon, un parc pour les troupeaux de la vallée de Bouillounouse (3), palissadé et déjà fossoyé et telle ne serait-elle pas l'humble origine du château incendié en 1104 (4), mode

(1) *Mém. soc. de stat.*, 1re série, t. VI, p. 61.

(2) Lettre à Gouget. *Bull. soc. de stat.*, 2e trim. 1864.

(3) On ne connaît pas le nom ancien de ce petit ruisseau qui suit une vallée de peu d'étendue. Il devient le *Merdusson* en traversant Niort à qui il sert d'égoût. Le *Merdeçon* est cité dans les *Hommages d'Alphonse* vers 1260. C'est le *Merdeson* dans les *Cens et Rentes dus au Comte de Poitiers* publiés par M. H. Clouzot dans les *Mém. des Antiq. de l'O.*, 2e série, t. XXVII, art. 74. Le Comte de Sainte-Hermine a donné l'étymologie dans son *Tableau des rues et Places de Niort*, 1826, à propos de la rue dite par euphémisme de la Mère-Dieu. Il y avait aussi un chemin de la Merdieu à Champdeniers; transformation de la rue Merderet de Paris, ancien vicus merdosus. Cfr. Gloss. Du Cange.

(4) MCIV. Multa incendia fuerunt in castellis Toarcii, *Niorti*, Belverii. Chr. de Saint-Maixent in Chr. des Eglises de l'Anjou. Paul Marchegay et Mabille, 1869.

de destruction qui n'évoque pas l'idée d'un bâtiment en pierre et ne peut s'appliquer qu'à une antique motte féodale avec donjon en bois et *baille*, ne servant plus de refuge aux bestiaux qu'en temps de guerre, munie de quelques baraquements pour une garnison ?

Le château de Niort occupait un petit promontoire peu saillant au confluent de Bouillounouse et de la Sèvre.

Il suffira de se reporter au T. XV des *Archives historiques du Poitou* consacré aux chartes de l'abbaye de Saint-Maixent, pour constater qu'il y avait déjà en ce lieu un point fortifié, quel qu'il fut, au x^e^ siècle (1).

Le premier *port* creusé dans l'estuaire marécageux de Bouillounouse, au nord du château, semblait s'être réfugié sous son abri tutélaire.

Il remonterait à une haute antiquité si le fragment de hache en pierre polie recueilli par Paul Frappier dans la vase des fondations des nouvelles halles, avait réellement appartenu à une *doloire*, ce que les dimensions insolites de son tranchant sembleraient autoriser à penser (2).

Quoi qu'il en soit, les destinées du château et du vieux port sont intimement liées jusqu'au jour où Jean de Berry décidera la création d'un nouveau hâvre beaucoup plus vaste, vers le bief d'aval du Moulin du *Roc* actuel (1377). Peu importe dès lors de parler d'abord de cette annexe de la forteresse Niortaise.

Lorsque Bouillounouse se transforma en égout de la ville, son cours inférieur devint-il le *Merdusson*? (3) toujours est-il que le ruisseau fangeux ne tarda pas à encrasser le port qui s'était imprudemment installé dans son lit. Dans le vain espoir d'arrêter l'envasement, on l'avait bientôt détourné jusqu'au pied de la butte Saint-André. Ainsi s'était formée *l'île du Pa-*

(1) Cfr. : L. LII. LX. LXXX.

(2) H. C. *Cens et Rentes*, tir. à p., p. 10, n. 3.

(3) Un ruisseau qui traverse Charroux retient encore le nom de Merdenson. Il y a encore le Merderet à Valognes dans le Cotentin. Nous trouvons en Espagne, au pied de *Persa redonda*, l'un des 7 camps où Scipion l'Africain logea ses troupes pendant le siège de Numance « *Le Merdancho* ruisseau modeste coulant à *travers un marais* une onde impure ». Pierre Paris, Promenades arch. en Espagne. Paris Ernest Leroux 1910. Numance, p. 207, 217, 232.

Ne serait-on pas en droit de se demander si ce vocable qu'on rencontre partout, n'est pas antérieur chez nous à la fondation de la ville par les Plantagenet et le nom *primitif* resté inconnu du ruisseau de Bouillounouse déjà pollué par la vase de ses marais ?

lais desservie par l'église *Saint-Gaudent* bâtie dans l'enceinte même du château, mais ce ne fut qu'un piètre remède, le bassin restant privé de toute eau de chasse hors des temps de crues. Bien qu'il fût abandonné depuis un temps immémorial, le souvenir du vieux port persista jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. On l'appelait le port du Grenier ou plus simplement le *Grenier*. Le préfet Dupin y constata en 1803, lors de la construction des halles Brisson, l'existence d'un pavé qui lui parut avoir appartenu à un *bassin* (1) et telle pourrait bien être l'origine de ce nom de *Grenier* que M. Etienne Clouzot devrait retrouver appliqué au *bassin* des portes de la Roussille.

Un arceau resté longtemps debout après l'abandon, fermait l'entrée du *Grenier* du côté de la Sèvre. Il apparaît très nettement dans la vue de Niort de Claude Chastillon dont les dessins auraient été pris du temps d'Henri IV (2).

Tout près, en amont, on voyait la poterne de la *Grenouille* sur la Sèvre, desservie par un passage longeant le bassin du *Grenier* au nord, indispensable pour son utilisation, qu'a remplacé la rue Brisson actuelle.

Divers îlots enfin avaient surgi au dessous des gués de la Sèvre auxquels ont succédé les vieux ponts. Ceux que l'on voyait en face du Grenier et à la formation desquels les vases du Merdusson ne furent pas étrangères, doivent être mentionnés, car c'est entre eux et celui qui recevra plus tard le Moulin du Château, que se trouvait le *bras de rivière*, resté toujours libre jusqu'au XVIII[e] siècle, qui donnait accès au *Grenier* (3).

Tout porte à croire que l'abandon du *Grenier* suivit de près l'inauguration du port de Jean de Berry, aussi les renseignements qui s'y rapportent sont-ils des plus rares. M. H. Clouzot note cependant en 1494, dans le compte de Pierre de Pontbriand, échanson du roi, capitaine du Château, la mention d'«une claveure Bernardine avec la clef, faite à la porte par laquelle on sault du Chasteau au

(1) *Statistique des Deux-Sèvres*. Citations de M. H. C.

(2) Jean Boisseau. Topographie française avec les gravures d'après les dessins de Cl. Chastillon,

(3) La carte de Masse 1699 donne toutes ces précieuses indications. Nous en devons une épreuve considérablement développée à M. H. Clouzot que nous ne saurions trop remercier de son obligeance.
Arch. nat. N. [3], n° 9.

port de Nyort (1). » Il eût été pourtant mieux de dire « à *l'ancien* port de Niort, » le *Grenier* étant déjà très certainement abandonné. On constate, en effet, l'existence en la même année 1494, d'une large passerelle jetée sur tout le travers de la *Sèvre*, de la porte de fer du Donjon à la tour *ovale* du fort *Foucault*, barrant entièrement entre le Donjon et l'îlot du moulin du *Milieu* le bras de rivière qui avait servi de voie d'accès au *Grenier*.

Plus tard, on comblait à l'extrémité occidentale du port abandonné un espace suffisant pour former une sorte de quai en retour au sud de la poterne de la Grenouille, appelé à desservir le moulin du Château. On lui enlève même, au milieu du XVIII^e^ siècle, une largeur de trois toises dans toute sa longueur pour la continuation jusqu'à la Sèvre du grand égout de la Brèche (2) Finalement, il est devenu le *fossé Nord* du Château, *livré à la culture maraichère*. Vendu avec la forteresse en 1791, on ne lui trouve plus qu'une contenance de 420 t. q. dans le procès verbal d'expertise de Pinoteau.

Après l'incendie de 1104, la forteresse n'avait point tardé à être rétablie et cette fois sans nul doute plus solidement.

Dès le 19 Avril 1134, Guillaume IX comte du Poitou, signe une charte pour l'abbaye de Fontevrault dans la cour du château de Niort, *in aulâ Niortensis Castri* (3).

Ce dernier comte du Poitou mourut sans autre enfant qu'une fille, Eléonore, plus connue sous le nom d'Aliénor. On lui fit épouser dès qu'elle fut nubile, le fils de Louis le gros, roi de France, qui succéda à son père en la même année (1137) et fut Louis VII le jeune. Cette union toute politique, vrai mariage d'enfants, eut des conséquences déplorables. On raconte que Louis VII ayant eu, certain jour, la fantaisie de se faire couper les cheveux, Aliénor dit qu'elle avait cru épouser un roi et *non un moine*.

C'était tout au moins un *moine bourru*. Il avait déjà noyé dans le sang une sédition des Orléanais, (4) lorsque les habitants de Poitiers, à leur tour, se fortifiant et se constituant en Commune,

(1) *Arch. hist. du Poitou*, t. XX, p. 297.

(2) Les travaux ne furent reçus qu'en 1758, Cfr. Inventaire Briquet. Cette utile dérivation mit fin aux pestilentielles inondations du Merdusson.

(3) P. Marchegay. *Chartes de Fontevrault*. Bibl. de l'école des Chartes 1858, p. 323. Citat. d'H. Clouzot.

( ) Berthold Zeller et A. Luchaire. *Louis VI* et *Louis VII*. Paris, Hachette pet. in-16.

entraînèrent toute la province dans leur révolte (1138). Cette fois, il est vrai, la haute autorité de Suger, abbé de St-Denis, ancien ministre de Louis le Gros resté au service du nouveau roi, et l'intervention d'Aliénor en faveur de ses sujets et compatriotes, apaisèrent la colère du monarque et provoquèrent des mesures de clémence plus efficaces sans doute que les massacres pour le maintien du prestige d'un prince de 18 ans. (1)

En 1141, Louis VII est de nouveau en Poitou ; on le trouve siégeant à Niort (2) dans son *palais* où il signe avec plusieurs témoins une charte en faveur de l'abbaye de Nieul sur l'Autise (*Actum publice apud Niortum, anno Incarnationis 1141 astantibus in Palatio nostro quorum nomina substituta sunt.* (3).

Quoi qu'on en ait dit, il paraît difficile de contester sérieusement qu'il s'agisse bien ici du château de Niort transformé momentanément en palais par la présence du Souverain. Enfin, l'existence dans la ville naissante, très restreinte, de tout autre bâtiment assez vaste pour loger cette nombreuse assistance, resterait fort problématique.

On peut faire observer combien il est peu probable que le comte de Poitou en 1134 et le roi de France en 1141, aient été reçus dans un modeste château *en bois*.

Le caractère emporté de Louis VII se révèle de nouveau en 1143, lors de l'incendie de Vitry, qui, malgré Suger, eut pour conséquence la plus impolitique des Croisades. Pendant cette désastreuse expédition d'outre mer, surviennent les galanteries de Saladin et de la jeune reine. Suger meurt en 1152 et dès la même année, Louis VII incapable de résister à ses impulsions naturelles, fait prononcer son divorce.

Aliénor, de son côté ,que les scrupules ne retiennent guère, met un empressement peu louable à convoler de nouveau avec Henri Plantagenet, comte d'Anjou et de Normandie qui reçoit à son tour les immenses domaines des comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine, auxquels vient enfin se joindre la couronne d'Angleterre en 1154. Aliénor a alors 32 ans et le jeune roi 21, aussi ne

(1) De la Boutetière. Fragment inédit de la vie de Louis VII préparée par Suger.
Bull. des Antiq. de l'O., t. XIV.

(2) Pour bien fixer le lieu où la charte est signée, le *Glossaire de Du Cange*, dans sa liste des palatia, ajoute après Niortum palatium, *in Pictonibus ad ripam Separis.*

(3) Baluze XLVII, 304, Gallia Christ. t. 2. Instruct. col. 386. Teulet Layettes de l'Ecole des Chartes. Ch. Arnault., *Hist. de Nieul*, p. 166.

faut-il pas s'étonner outre mesure si l'époux, cette fois, met le trouble dans le ménage. La reine se venge cruellement ; Henri la tient 16 ans en prison et les choses vont de mal en pis jusqu'à la mort de ce prince (1189), Aliénor soulève contre leur père, leurs fils qui bientôt se battront entre eux. On dirait une famille d'Atrides. Ces Plantagenets se croient issus du Diable et victimes de la fatalité comme les héros antiques.

Les chartes de concession de droit de commune à Poitiers et à La Rochelle par Aliénor, sont signées de Niort en 1179. La vieille reine qui a ressaisi une dernière fois le pouvoir à la mort de Richard Cœur de Lion, (1199) accorde enfin le droit de franche commune à Niort par lettres données en 1203 à Fontevrault et décède dans cette abbaye dans le délai de moins d'une année.

L'architecture des tours *jumelles*, seule partie encore debout de la vieille forteresse Niortaise, révèle le XII[e] siècle. M. Joseph Berthelé croit qu'elles s'élevèrent de 1155 à 1160 ; pour M. Alfred Richard, la construction n'en aurait été commencée qu'en 1174.

Ces deux savants l'attribuent donc au roi Henri II, second époux d'Aliénor.

Châteaumur dans la Vendée, offre certaines analogies. Comme il a été dit, l'existence à Niort, avant les Plantagenets, d'un autre château solidement établi mais moins important, reste fort probable.

Au XIII[e] siècle la Tour de Niort est souvent citée, on a pu donc être porté à croire qu'il n'y eut tout d'abord qu'une tour *unique*, et de là à un premier château en pierre antérieur aux Anglais, la conclusion était facile, la contemporanéité des tours *jumelles* devenant manifeste par l'identité des marques de tâcherons encore visibles à leurs bases malgré la reconstruction partielle de la tour Nord après son éboulement en 1749, il se peut qu'on ait déjà désigné sous le nom de tour, tout le système de défense comme on le faisait encore sous le 1[er] Empire.

Quoi qu'il en soit, il est généralement admis que les Plantagenet édifièrent *entièrement* le château au XII[e] siècle.

On pense même que désireux de créer sur les bords de la Sèvre un centre de résistance et d'approvisionnement, ils pensèrent les premiers à faire de Niort une véritable ville en élevant une enceinte englobant les trois bourgades jusque là séparées par la vallée de Bouillounouse.

Niort devient ainsi une véritable place forte, elle sera même par la suite souvent une place de frontière, sièges et autres faits de guerre ne lui seront pas épargnés. Son rôle militaire ne finira qu'avec les guerres de la Vendée. Thibault de Boutteville donne 1350 toises à sa muraille abandonnée à la commune par le Décret du 14 ventôse an XIII.

La vente commencée en 1806 ne se termina que dix ans plus tard.

« Niort possède un monument, le Donjon »
Jules Quicherat, cité par M. Jos. Berthelé.

II

Le Château et le Fort Foucault. — Les Moulins du Château Le Donjon

Le château ferme du côté de la Sèvre au sud du Merdusson la muraille urbaine et pénètre comme un coin dans la ville close. Son enceinte particulière, flanquée de 12 ou 13 tours (1) reliée par des courtines de hauteur variable, est protégée par la Sèvre, le bassin du *Grenier* et sur les autres points par de larges fossés. (2) Elle se présente sous la forme d'un pentagone irrégulier de 700 mètres de développement, borné à l'Ouest par la rivière, au Nord par le vieux port, à l'Est par la rue du Jeu de paume (3), par le cimetière de Saint-Gaudent, puis jusqu'en Pelet, (4) par des propriétés particulières, au Midi par l'une des nombreuses rues qui ont porté ce nom de Pelet (5).

Le tout formait, fossés et fort Foucault compris mais en déduisant les murs et les tours (sic) (6), une superficie de 10.500 t. q. environ d'après l'estimation des experts en 1791 dont il nous faut contenter.

Jusqu'au XVIe siècle, le château ne communiqua *avec la ville*

(1) Thibault de Bouteville (V. 1742) arrive même, nous ne savons trop comment, à en compter jusqu'à 16.

(2) Le Grenier voué à l'envasement après la création du Port de Jean de Berry, n'était plus considéré que comme un fossé du château, le gouverneur le loua à son profit, aux maraîchers avec les autres douves de la forteresse. On sait que là prit son origine la culture de l'angélique.

(3) Rue Thiers actuelle.

(4) Ce nom rappelle les Pelletiers établis fort anciennement dans ce quartier. Ils eurent une église dédiée à Saint-Vaise que mentionne encore le Grand Gauthier à la fin du XIIIe siècle.

(5) Aujourd'hui rue de l'Abreuvoir.

(6) Par suite de réserve ou de non valeur. Dans le total, Foucault avec ses annexes est compris pour 558 t. q.

que par un pont levis placé au Nort-Est, conduisant à un couloir défendu par deux portes. En 1587, Catherine de Médicis vint conférer avec les envoyés de son gendre, le roi de Navarre, dans l'église de St-Gaudent bâtie sur l'esplanade. Pour s'éviter les désagrément de la vieille entrée, elle fit jeter un pont-levis à l'angle Sud-Est du fossé et percer une tour dans l'axe de ce pont. Ce passage fut maintenu par la suite pour la commodité du service, il débouchait sur le cimetière de St-Gaudent situé entre le fossé et la rue du Jeu de paume.

De l'autre côté de la Sèvre, s'élevait dans un ilot relié à la rive droite par un pont levis, le Fort Foucault remontant au moins au XIII^e^ siècle mais dont l'origine n'est pas connue. Formé de quatre tours reliées par des courtines, il n'occupait, avec un îlot contigu, qu'une superficie de 558 t.q. La terrible inondation de 1657 le ruina complètement, il ne fut pas rétabli. A peine en subsiste-t-il aujourd'hui la moitié inférieure de la tour *ovale* (1) sur le grand bras de la Sèvre qui le sépare des îlots des moulins du milieu, débris qui ne permettent de tirer aucun renseignement de son architecture. On ne sait même d'où il tirait son nom.

Dès la fin du XV^e^ siècle, on trouve une large passerelle en bois s'amarrant par un pont-levis à cette tour *ovale* et terminée à l'autre extrémité, par un second pont-levis à la *porte de fer ou de secours* du château, après avoir pris un point d'appui sur le principal îlot du moulin du *milieu*. Cette passerelle fut emportée par les eaux en 1657, il n'en fut plus parlé par la suite, aucun plan, ni dessin n'en subsiste, on l'avait réparée en 1494, comme aucune partie mobile du tablier hors les deux ponts-levis de chaque extrémité, n'est signalée, on doit en conclure qu'elle barrait entièrement le bras de la Sèvre qui servait d'entrée du Grenier , elle ne pouvait donc avoir été établie avant l'abandon du premier port au XV^e^ siècle. Comme

(1) Cette tour ovale servait de corps de garde où l'on mettait 10 hommes en temps de troubles. (Constat fait par devant notaires à la requête de Jacques Noyer S^r^ de la Rose, qui commandait au château en l'absence de Navailles, après l'inondation de 1657.

Inventaire Briquet, n° 59 « une autre tour qui fait flanc à la fois sur le grand canal du côté du Château, sur celui qui vient de l'abreuvoir aux chevaux du côté du Petit Moulin et sur le bief au moulin du Roc, servant de bastion, enfin deux autres tours sur le bief du Roc, le tout fortement endommagées par la crue. Ibid.

la même observation est applicable à tout *pont de pierre* qu'elle eût remplacé, nous sommes donc conduits à nier l'existence de ce pont de pierre. (1)

La porte de fer du château devant le Donjon, *sur la Sèvre*, voûtée et cantonnée de deux tourelles, offrait en réalité la seule entrée monumentale du Château. Son seul nom de porte de *secours* montrerait que là s'étaient amarrées les barques venant de la rivière. Rien ne s'oppose, à ce que dans l'origine, château et fort Foucault, n'aient été reliés que par leur moyen.

Nous avons mentionné, en 1494, l'existence du'une porte faisant encore communiquer le château avec le vieux port déjà abandonné depuis longues années, aussi ne faut-il pas s'étonner s'il n'en est plus parlé dans la visite d'Androuet du Cerceau, en 1611.

Cette fois, il s'agit d'une nouvelle issue de la forteresse bien autrement importante. C'est : « Un escalier de 20 marches de pierres de taille, neuf, haut de 10 pieds, pour monter dans la tour proche de la tour du maire (2) *au droit du Moulin du Château*, avec une muraille de parapet de 2 toises de long environ, haute de 6 pieds et de 2 pieds d'épaisseur. » Il est évident que cet escalier mettait la forteresse en communication *avec le Moulin du Château*. Le soin apporté à sa création ou à son rétablissement montre assez de quelle importance il devenait alors pour le service de la forteresse.

Bien qu'il eût été compris dans le domaine royal dès 1490, le Moulin du Château, complètement isolé, soit par la Sèvre, soit par le Grenier, était resté longtemps dans de déplorables conditions d'exploitation. Il est probable qu'on y avait pourvu peu après l'abandon du Grenier. Un plan du Ministère de la Guerre de 1768 (3), nous montre une sorte de quai partant du Moulin du Château tendant vers la future rue Brisson. Ce passage dont la création s'explique par l'envasement du Grenier, semble avoir été établi fort anciennement.

Le constat notarié après l'inondation de 1657, considère le Moulin du *Milieu* comme ayant été aussi chargé du ravitaillement

(1) Les citations de la n. 4, p. 13 des *Cens et rentes* doivent s'appliquer à un autre pont.

(2) La tour du maire était comprise dans l'enceinte du château, baignée par la Sèvre et à l'entrée du Grenier. Celle dont parle du Cerceau, se trouvait immédiatement après au midi.

(3) Aussi communiqué par M. H. Clouzot.

du Château. Or, ce Moulin du *Milieu* dans des conditions d'exploitation autrement favorables que le Moulin du Château par le dehors et relié à la forteresse par le pont de bois, avait été aliéné *dès le* XVIe *siècle* ; il y avait donc eu urgence d'assurer promptement le service de la garnison au moyen du Moulin du Château, d'ailleurs plus voisin, ce qui devenait très possible depuis l'établissement du quai créé sans nul doute peu après l'abandon du Grenier.

Ces conditions meilleures pour le Moulin du *Milieu*, d'ailleurs aussi compris dans le fief *royal* dès 1490, avaient déjà conduit M. H. Clouzot à faire de ce moulin beaucoup plus important que le Moulin du Château, le *premier* de ceux qui furent chargés du ravitaillement de la forteresse (1).

L'enceinte du Château limitait une esplanade fort étendue où se groupèrent, dit-on, à l'origine les maisons de la paroisse de Saint-Gaudent. L'église avait été démolie à la fin du XVIe siècle, et la paroisse, après avoir absorbé celle de Saint-Vaize, disparut à son tour dans celle de Notre-Dame en 1600. Saint-Gaudent avait desservi la garnison, qui, après l'occupation protestante, n'eut plus qu'une chapelle.

On ne trouve guère en outre sur l'esplanade que des bâtiments de servitudes et quelques logements. Une salpêtrière entre la tour sud du Donjon et la Sèvre, prendra le nom de magasin à poudre en 1791. Un magasin à mèches, à plombs et à boulets, a été installé dans un bâtiment qui domine la muraille au dessus de la rue du Jeu de Paume.

Le 3 février 1728, visite est faite des travaux exécutés par la ville dans l'appartement que Simonneau, garde d'artillerie, va occuper au Château (2).

Il y a un jardin et un logement pour l'ingénieur attaché au Château et aux Murailles de la ville, quoique cet officier préfère habiter au dehors.

Jusqu'à la Révolution, le Gouverneur occupe un bâtiment et

(1) Voyez le plan joint aux *Cens et rentes*. Nous nous réservons de traiter dans un article à part l'intéressante question des *Moulins* du domaine dont l'origine est inconnue.

Nul n'a mentionné quel fut le *premier* moulin de la Sèvre. Peut-être n'en vit-on pas avant le XIIIe siècle.

Une tradition très répandue rapporte que le plus ancien moulin de la région fut celui de *Compéré* aujourd'hui démonté.

(2) Inventaire Briquet.

un jardin au dessus du Grenier en avant de la porte principale de l'esplanade.

Depuis longtemps tout le reste de l'ancienne *baille* du Donjon n'est plus occupé que par les jardins loués au profit du gouverneur avec les fossés, et par les habitations des maraîchers. Il y a un puits au milieu de toutes ces cultures, c'était sans doute celui qui fut nettoyé au temps d'Alphonse.

Ces jardins avaient-ils réellement été créés sur l'emplacement des maisons détruites de la paroisse Saint-Gaudent? Ne voit-on pas dans tous les châteaux de grands espaces libres destinés à servir de refuges aux populations en temps de guerre?...

Le 14 mai 1791, la ville achetait le château au district, elle abandonnait l'année suivante le Donjon au département, moyennant une somme à déterminer dans le prix d'achat, mais faute de paiement, la situation de l'un et l'autre resta fort précaire jusqu'au jour où le Décret de 1808 les mit enfin en possession sans bourse délier.

Cependant en 1792, par une sorte d'accord tacite avec l'Etat, la commune transportait le siège de son administration dans l'ancien logement du gouverneur qu'elle ne devait abandonner que 74 ans plus tard pour se mettre en location rue Royale (Thiers), tandis que le Département transformait le Donjon en maison d'arrêt.

Les guerres de Vendée amènent une occupation militaire, la commune en profite pour se refuser à payer toute indemnité de location.

En 1798, le Département obtient du Directoire de la République l'abandon de la moitié sud de l'Esplanade pour la création d'un jardin botanique destiné aux élèves de l'Ecole Centrale alors que la ville se voit refuser l'autorisation de bâtir un théâtre et une bourse sur le fossé de la rue Civique (Thiers).

Le Décret de 1808 n'amena aucun changement, il fallut l'ordonnance royale du 15 janvier 1817 pour décider la ville à ouvrir des rues sur l'Esplanade et à mettre en vente les terrains disponibles.

Enfin, la Préfecture construite sur l'emplacement du Jardin Botanique fut inaugurée en 1832, et de tout le Château, il ne resta plus que le Donjon.

Le Donjon est le dernier asile de la défense. A Niort, comme ailleurs, il s'isole au milieu du Château avec ses douves particulières et n'est accessible qu'au niveau du premier étage.

Le nôtre a le caractère très spécial de présenter deux tours

nettement séparées. Chacune d'elles offre un plan carré renforcé aux angles et sur les trois faces apparentes par des tours engagées. Elles sont actuellement couvertes par des plates-formes crénelées.

Primitivement, une simple courtine a dû les réunir au niveau du premier étage. Elle a été remplacée au XV^e^ siècle par un énorme bâtiment. Le tout forme une masse imposante qui offrait à Arcisse de Caumont un lointain souvenir de l'aspect du palais des papes à Avignon (1).

Bien qu'on ait détruit à une époque assez récente l'escalier qui, de la grande salle basse voûtée établie au-dessous de l'ancienne courtine, montait au terre-plein placé en avant du bâtiment Gothique, c'est encore *aujourd'hui*, comme jadis, au niveau du premier étage qu'on pénètre dans le Donjon.

Un escalier, que le procès-verbal d'expertise de 1791, dressé en prévision de la vente, dit fait en bois, conduisait à un pont-levis jeté sur la douve de l'Est, amarré au terre-plein, au niveau du premier étage (2). De là un degré de pierre monte à la petite porte ouverte sur le couloir coudé qui mène aux appartements élevés entre les deux tours. Ces appartements ont accès sur deux vis étroites pratiquées dans les tours qui permettent d'atteindre l'étage inférieur, desservent successivement les autres chambres de ces tours et arrivent enfin aux esplanades.

Au second étage, le bâtiment Gothique communique encore avec les chambres correspondantes des tours, mais en considérant la porte ouverte dans la *tour sud* — la seule qui n'ait pas été rebâtie — on remarque des arrachements qui montrent de façon ostensible, qu'elle a été ouverte *après coup*. Les nouveaux constructeurs n'avaient donc rencontré avant leurs travaux que les seules portes qui s'ouvraient jadis de la courtine par eux détruite, sur les deux tours, au niveau du premier étage. On avait très sagement compris dans le principe que tout autre moyen de communication entre ces tours n'eût fait que compromettre la défense de celle qui résistait encore, l'autre prise.

Les appartements auxquels on parvient tout d'abord par le petit degré de pierre, reposent sur une longue voûte qui porte le

(1) Congrès de Niort, *Mém. soc. de stat.*, 1^re^ série, t. IV, p. 161.

(2) C'est du haut de ce pont que, le 15 mars 1793, la municipalité niortaise, arrêta par sa courageuse intervention, la compagnie de Montalbanais manœuvrant une pièce d'artillerie, en marche sur le Donjon pour massacrer les prêtres insermentés.

millésime 1752, très lisiblement inscrit. Elle recouvre une sorte de casemate placée au-dessous de l'ancienne courtine dont la disposition ancienne est difficile à déterminer, elle s'ouvre sur l'étage inférieur aussi voûté des deux tours. On se gêna peu au XVe siècle, pour l'éclairer au couchant par de hautes baies fort étrangères à toute idée de défense, sans doute ne pensa-t-on qu'à rendre plus commode le service du *four* littéralement creusé dans le mur opposé. Mention a déjà été faite de l'escalier aujourd'hui détruit, voisin de ce four, qui, de cette casemate, conduisait au terre-plein ménagé à l'Est au devant du bâtiment gothique au niveau de la plate-forme de la courtine détruite.

On remisait dans ma jeunesse la guillotine dans la vaste salle basse. Vers 1854, l'architecte départemental Murisson, à la recherche, semble-t-il, d'un trésor imaginaire, bouleversa sans raison les trois appartements inférieurs du Donjon, en abaissa le niveau et rendit leur accès difficile.

L'architecte mal avisé découvrit dans la casemate un puits aujourd'hui obturé, qui pendant quelques années, fut muni d'une pompe. Il mit même au jour un certain nombre de boulets d'un assez gros calibre, peut-être provenaient-ils du puits?

En 1749, la paroi extérieure de la tour *nord* se détacha sur une surface étendue (1). Dans une lettre adressée au prince de Conti, gouverneur du Poitou, le 26 janvier 1750, par de Carrel, lieutenant du roi, commandant au château, on lit qu'on s'empressa de refaire une grande partie de cette tour « par en haut et par en bas, croyant que le reste était bon et que l'ouvrage était près d'être achevé lorsque la tour entière s'écroula le 14 septembre (1749) sur les *cinq heures du matin*, ce qui ébranla le reste de l'édifice. » De Carrel ajoute même qu'il y a des propositions *pour démolir le Donjon.*

L'Intendant heureusement en décida autrement. L'ingénieur Artus, chargé de diriger les travaux, laissa la tour réédifiée *moins haute* que sa jumelle et les divers dessins, antérieurs à 1749, conservés au Ministère de la guerre, montrent bien qu'il en avait toujours été ainsi malgré la gravure de Chastillon qui la représente à la fois plus haute et plus étroite, seconde inexactitude encore facile à constater à l'heure actuelle.

(1) Un dessin découvert par M. Henri Clouzot au Ministère de la guerre, reproduit l'aspect de la tour Nord après ce désastre et laisse une triste opinion de l'état général du Donjon au milieu du XVIIIe siècle.

Une fausse tradition pieusement entretenue par les gardiens, fait naître Madame de Maintenon, en 1635, dans l'un des appartements de la tour rebâtie après 1749. Sa réédification ayant été loin d'être une *restitution*, arrivons enfin à la tour *sud* entièrement conservée. Tout en répétant encore que l'identité des signes lapidaires, encore très visibles à la base des deux tours, montre la parfaite contemporanéité de leur édification première.

A la tour *sud*, les caractères architecturaux du XII^e^ siècle sont manifestes. Notons sans nous arrêter à des détails inutiles, les deux arcs extérieurs qui laissent un vide entre eux et le corps de la tour, rappelant les machicoulis si caractéristiques que l'on retrouve à Château-Gaillard, bâti par Richard Cœur de Lion. L'un de ces arcs suspendus regarde le midi, l'autre, diamétralement opposé, domine le grand bâtiment du XV^e^ siècle qui s'est substitué à la plate-forme primitive et suffirait à prouver qu'à l'origine, la tour était complètement dégagée au nord, l'utilisation pour la défense des projectiles jetés par le grand machicoulis devenant autrement impossible.

III

Les Gouverneurs de la Ville et du Château

Plus habile ou moins scrupuleux que les autres chevaliers Poitevins faits prisonniers à Mirebeau avec Arthur de Bretagne qui périrent au château de Korff en Angleterre, Savary de Mauléon était entré au service de Jean Sans Terre. Le jeune Arthur meurt assassiné à Rouen par son oncle ; Philippe Auguste poursuit le meurtrier devant ses pairs, fait prononcer la consfication de tous ses biens relevant de la couronne de France et se met en devoir d'exécuter la sentence.

Niort et Poitiers se donnent au roi de France (1204) (1), mais Savary réussit à s'emparer de Niort par surprise le 1er mai 1205. Il savait que suivant un antique usage, les Niortais en ce jour allaient couper des branches d'aubépine dans la campagne. Des soldats Anglais, laissant leur harnais de guerre, firent de même, puis mêlés aux bourgeois, entrèrent en ville et se saisirent d'une porte par où leurs compagnons les suivirent sans plus attendre. (2)

A la suite de ce coup d'audace, Jean Sans Terre fait de Savary son Sénéchal en Poitou, emploi qu'Henri III lui rendra en 1222 malgré ses fréquentes oscillations politiques.

Philippe Auguste meurt en 1223, Louis VIII envoie le Connétable de Montmorency en Poitou ; le 3 Juillet 1224, l'armée royale met le siège devant Niort défendu par Savary qui se rend au bout de sept jours. Le féroce soudard entre au service de la France, ses variations continuent, il meurt enfin en 1233.

En 1236, des bandes de prétendus croisés se présentent devant le Château où se sont réfugiés les juifs de la ville qu'ils

(1) D'après une autre version admise par L. Favre et M. Joseph Berthelé, Aymery, vicomte de Thouars, sénéchal du Poitou pour Philippe-Auguste, aurait pris et rançonné Niort au nom du roi de France, en 1204.

(2) Shakspeare aurait-il emprunté à ce fait historique l'épisode de la forêt qui marche dans Macbeth ?

pourchassent. Obligés de se retirer, ils vont faire une autre tentative sur l'abbaye de Maillezais.

Louis VIII en mourant avait constitué le Poitou en apanage à son fils Alphonse. Le futur Saint-Louis en investit son frère à Saumur en 1241. On sait quelle fut à cette occasion l'attitude d'Hugues de Lusignan, comte de la Marche, poussé par sa femme l'impérieuse Comtesse Reine, veuve d'Henri III roi d'Angleterre. Louis IX soutient son frère contre le baron révolté, s'empare de Frontenay après 15 jours de siège et démolit cette forteresse trop voisine de Niort (1342) (1).

Après la bataille de Crécy gagnée par Edouard III contre Philippe VI auquel il dispute la couronne de France (27 août 1346), le comte de Derby envoyé en Poitou échoue devant Niort défendu par Guichard d'Angle.

La bataille de Poitiers, plus désastreuse encore que Crécy (1356) a pour conséquence le traité de Brétigny qui livre le Poitou et plusieurs autres provinces à l'Angleterre. Taxart ou Tassart de Bazingant ou plutôt Basinguehem, était *Châtelain* du Châtel de Niort au moins depuis 1353. Ce fut lui qui, à la requête des Commissaires Français, remit le château à Ichan Chandos, lieutenant du roi d'Angleterre. Les clefs lui furent rendues jusqu'au lendemain où Guillaume de Montendre les reçut au nom d'Edouard III.

En 1368, le prince Noir convoquait tous ses barons à Niort pour en obtenir des subsides, sans autre résultat que de relever les affaires du roi de France.

Le 25 juin 1369, Charles V citait ce prince devant son parlement pour non observation de la paix jurée et sur défaut de comparoir, faisait occuper le Poitou.

En 1372, Richard d'Evreux et Thomas de Percy qui n'avaient pu secourir Poitiers à temps, se jettent sur Niort sans garnison, elle n'en résiste pas moins par patriotisme mais la ville est forcée et livrée au pillage, les habitants massacrés.

Sous le gouverneur Jean d'Evreux, elle devient le centre de ralliement des Anglais. Ce capitaine va au secours de Chizé dont le Château est assiégé par Du Guesclin et pour mieux reconnaître ses soldats, il leur donne des tuniques blanches. Du Guesclin prévenu, bat et fait prisonnier Jean d'Evreux ; Chizé se rend ; sans tarder, le connétable fait endosser à ses hommes les

(1) On doit à Alphonse la construction des Halles dans la vallée desséchée et comblée du Merdusson.

tuniques blanches des Anglais et se présente devant Niort dont la garnison ouvre ses portes, croyant reconnaître les gens partis pour Chizé le matin (1372).

Le Poitou fut compris dans l'apanage de Jean de Berry, frère de Charles V, qui fut pour Niort un autre Alphonse. Ce prince fit rétablir les halles à moitié renversées par un ouragan, creusa le nouveau port avec la *rivière neuve* (1377) qui y conduisait et mourut en 1416.

Sous Charles VII le duc d'Alençon reçut encore Niort comme apanage mais n'y laissa que le souvenir de ses exactions (1).

Le Dauphin envoyé en Poitou pour rétablir l'ordre en 1439, paraît avoir donné aux Niortais des preuves de bienveillance. Tel fut peut-être l'un des motifs qui les firent jeter dans la Praguerie avec le duc d'Alençon en 1440. Cette fatale détermination entraîna de justes représailles de la part de Charles VII mais le Dauphin parvenu à la couronne n'oublia ses anciens alliés ; avec Louis XI s'ouvre une ère de paix et de prospérité qui ne prit fin qu'avec les guerres de religion.

Le nouveau roi s'empressa de faire mettre en liberté le duc d'Alençon dont la condamnation à la peine capitale en 1458, avait été commuée en prison perpétuelle (2).

En 1562, Poitiers est aux mains des Huguenots ; Guy de Daillon, comte de Lude, gouverneur du Poitou, se réfugie à Niort.

En 1568, La Marcousse gouverneur catholique, rend la ville à Coligny et à Dandelot à la vue du canon qu'ils ont fait venir de La Rochelle. La reine de Navarre et les princes confisquent les biens ecclésiastiques au profit de la Cause et les mettent en vente.

Le 20 Juin 1569, Niort est assiégé par du Lude qui, d'un îlot où il est allé camper, dirige ses derniers efforts contre la tour de l'Espingole (3). Pluviault accouru à la rescousse force le blocus, reçoit le commandement, est blessé et remplacé

(1) Jean II, était un Valois, le P. Anselme le fait naître en 1409. D'après L. Favre il serait devenu seigneur de Niort dès 1425, il a tout au moins ce titre en 1428. il fut le compagnon de Jeanne d'Arc.

(2) Ses intrigues avec le duc de Bourgogne lui valurent une autre condamnation à mort en 1474, à laquelle il échappa encore. Il mourut enfin en 1479 après 17 mois de captivité. (P. Anselme).

(3) La position de l'armée assiégeante a paru étrange, elle n'en est pas moins constatée par d'Aubigné qui connaissait bien les lieux. L'îlot, c'est le pré Jamonneau. On voit donc que la *rivière neuve* existait déjà, ce qui prouve que cet émissaire du port de 1377 est dû à Jean Berry comme le port neuf.

par La Brosse. Du Lude lève le siège le 2 juillet laissant l'église Notre-Dame éventrée et sans toiture (1).

On sait que les assiégés arrêtèrent l'élan des colonnes d'assaut en faisant lever les vannes des moulins. De quels moulins s'agit-il?

La Popelinière dit à ce sujet : « ce qui avait été fait tout à propos la *nuit précédente* durant laquelle les assiégez envoyèrent un homme au prochain moulin pour retenir l'eau et la faire par ce moyen enfler à l'endroit des dites murailles, à quoi, ne prenant pas garde, les assaillants se trouvèrent plus avant dans l'eau qu'ils n'eussent jamais cru. » Ne semble-t-il pas que les assiégés n'auraient pas eu tant de précautions à prendre avec les moulins qu'ils avaient sous la main (Moulins du Château et du milieu) et que ce sont les vannes de moulins situés en amont du pont de Niort qu'ils firent manœuvrer? Comment aussi expliquer autrement l'envoi pendant la nuit d'un émissaire spécial?

Après Moncontour (1569), les vaincus se rabattent sur Niort dont Coligny laissa le commandement à Mouy. Ce chef, en repoussant l'avant-garde Catholique qui le somme de se rendre, est traîtreusement blessé à mort près de Cherveux par Maurevel (2), La Brosse conduisit la garnison à La Rochelle et le 8 octobre le duc d'Anjou entra à Niort avec son armée victorieuse.

En 1578, Niort est au nombre des villes de sûreté laissées aux huguenots.

En 1580, Philippe Frézeau de la Frezelière, capitaine du château de 1560 à 1566, réapparaît comme gouverneur de la ville et du château et intervient à la demande des habitants pour faire éloigner la compagnie de Sourdis dont on avait à se plaindre.

Dans la nuit du 27 décembre 1588, Saint-Gelais surprend Niort. Jean de Chourses, seigneur de Malicorne, qui avait succédé, en 1585, comme gouverneur du Poitou, à son oncle Guy de Daillon du Lude, privé de son artillerie restée sous les halles, est obligé de rendre le château. Le roi de Navarre, arrivé le 27, confie la ville et le château à Jean de Baudéan *Parabère*, lieutenant général du Bas-Poitou en 1596 et de toute la province en 1599, maréchal de France en 1622, mort en 1631.

Henri de Baudéan, baron de *Pardaillan*, son fils aîné, fut gouverneur du Poitou par provisions du 15 février 1633 et lieutenant

(1) Cfr. la gravure de Cl. Chastillon dans la Topographie de Jean Boisseau.

(2) C'est ce Maurevel qui blessa Coligny quelques jours avant la Saint-Barthélemy.

général en Angoumois, Saintonge et Aunis, il mourut en 1653. Bien qu'il eût été installé solennellement comme gouverneur de la ville et château de Niort, le 5 mars 1613, Jean de Baudéan *Parabère*, son père, en exerça les fonctions jusqu'en 1625. Ce fut en conséquence, le dit *Parabère* qui, malgré son âge avancé, reçut à Niort, le 23 mai 1621, le roi Louis XIII allant au siège de Saint-Jean-d'Angély. Sa fidélité éprouvée n'empêcha pas le roi de faire occuper le château et ses avenues par deux compagnies Françaises et deux compagnies Suisses, envoyées en avant-garde. *Parabère* s'était empressé de faire réintégrer l'artillerie au château. On y trouve tout au moins en 1608 deux couleuvrines bâtardes fondues à Niort en 1588, aux armes de Henri III, de la ville et du maire Pastureau, avec cinq milliers de poudre.

Henri de Baudéan, comte de *Pardaillan*, eut à se démettre le 6 janvier 1625 des fonctions de gouverneur de la ville et du château qu'il n'avait jamais exercées, en faveur de son puîné Charles de Baudéan, comte de *Neuillan*, mort en 1644, qui transmit cette charge à son fils François aussi comte de Neuillan, mort à Arras en 1648, à 19 ans, des suites d'une blessure reçue à la bataille de Lens.

Suzanne de Baudéan *Neuillan*, sœur de François, épousa en 1651, Philippe de Montault Bénac, duc de Navailles, plus tard maréchal de France, mort en 1684, à qui devait aussi échoir le gouvernement de la ville et du château de Niort. Nous ignorons la date de cette promotion, postérieure *peut-être* à son mariage, car le 25 novembre 1651, un différend éclate entre les capitaines des régiments Français et Suisses envoyés à Niort et de la Grange, commis par le roi pour le gouvernement *des ville et château* (1).

Dans une lettre adressée à Colbert, datée de La Rochelle le 22 avril 1666, Navailles rapporte que les Niortais avaient tenu deux fois son beau-père (2) assiégé dans le château parce qu'il y avait donné asile aux gens *qui levaient les deniers du roi* qu'ils voulaient jeter *dans la rivière*,

Tout cela s'est fait, dit-il, durant l'administration du cardinal de Richelieu, longtemps après la prise de La Rochelle. Ces deux renseignements suffisent pour reporter les deux émeutes de 1628 (année de la paix de La Rochelle), à la mort du cardinal en 1642.

(1) *Mém. soc. hist. et scient.*, t. 1, p. 395.
(2) Le comte de Neuillan.

PROFIL DU CHATEAU DE NIORT, COUPÉ SUR SA LONGUEUR ET PAR LE MILIEU DU DONJON

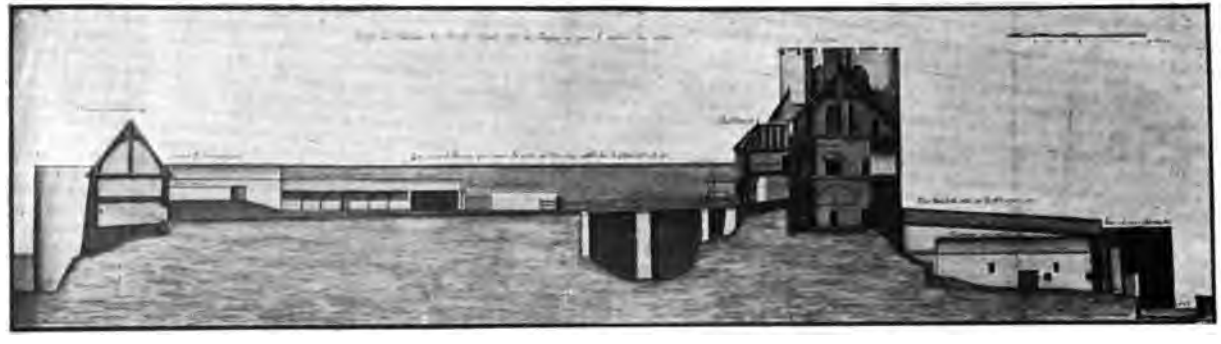

COUPÉ EN LARGEUR

Simon Robert, notaire à Germond, a consacré un passage de son journal à l'aventure d'avril 1633 :

« Le Vendredi 22 avril 1633, y eut tumulte à Nyort et se tua du monde de la ville par gens qui se retirèrent au Château et les jours suivants.

« Je sceus le Mardi 26 avril au soir que ceux du Château et ceux de la ville étaient d'accord et que les barricades qui estoient à tous les cantons de la ville de Nyort, se deffoisoient et les retranchements. Les bateries cessèrent dès Dimanche dernier (24 avril) environ midy que Monsieur le Commandant de la Porte (1) arriva à Nyort. Il se tua plusieurs personnes de Nyort par ceux qui estoient dans le château. Ceux qui estoient au chasteau *vouloient mettre impôts* à quoy ceux de la ville s'opposoient. On disoit que ceux qui estoient on chasteau tiroient avec coups de mousquets et arquebus tous ceux qu'ils pouvoient de la ville (2). »

On ne voit pas pourquoi S. Robert se serait tu sur l'un des deux prétendus sièges. Il est possible que Navailles qui ne savait rien que par ouï-dire, ait signalé à tort une seconde émeute des Niortais, enfin on peut voir dans les deux jours de lutte (3) quelque image des deux sièges.

Navailles signale le mauvais état du château et son importance.

« Il n'y a ni portes, ny pont-levis, ny couverture pour mettre les soldats à couvert, ny canons montés, ny pas une munition. J'ajouteray que le château de Nyort est dans le plus mauvais état qu'il puisse estre (4) et que c'est la seule place qui puisse tenir la province dans l'obéissance, que sa situation est très avantageuse estant sur la rivière de Sêvre qui va se jetter dans la mer, qu'il se débite toutes les années pour deux millions ou de sel ou de bled dans le port de la-ditte ville, qu'il y a beaucoup d'huguenots dans la province, que c'est un lieu fort peuplé où il y a 7 à 8.000 habitans, que les peuples en sont fort séditieux et arrogans (5).

(1) Amador de La Porte, chev. de Malte, grand prieur de France, oncle du maréchal de la Meilleraie. Le roi venait de lui donner le gouvernement de La Rochelle, pays d'Aunis, Brouage et îles adjacentes. Il est évident qu'il venait en toute hâte avec ses soldats à l'appel du Comte de Neuillan dont la situation parait avoir été assez précaire.

(2) *Arch. hist. du Poitou*,, t, XXV, p. 397.

(3) Vendredi 22 avril et samedi 23.

(4) Cette plainte fut sans doute entendue car le 22 août 1673 un arrêt du Conseil d'Etat ordonne qu'une somme de 5420 liv. aux mains du receveur des Octrois, sera employée aux réparations des magasins, ponts et portes du Château. Ap. Briquet. Inventaire des Archives de Niort).

(5) Navailles devait cependant léguer un hôpital à ces habitants *séditieux* et *arrogants*.

« J'ai creu estre obligé de vous rendre compte de ce détail qui n'a d'autre fin et intérest que le service du roy (1)... »

L'affreuse Dragonnade, *de cause non religieuse*, que les Niortais eurent à subir en 1668, montre clairement qu'ils n'avaient pas toujours tort. Sur le bruit d'une sédition imaginaire colporté à Paris par La Vieuville, gouverneur du Poitou, par haine des habitants, sept régiments de cavalerie vivant à discrétion, leur furent imposés, ce fut un désastre dont Niort ne s'était pas encore relevé cinquante ans après (2).

Il semblerait que de Lassara, maréchal de camp des armées du roi, ait succédé immédiatement à Navailles, mort en 1684, car il figure dès 1689 comme gouverneur de la ville et château de Niort.

En 1716, c'est le marquis de Vilaine, lieutenant général des armées du roi, ce qui n'empêche pas Jacques de Chasteauneuf, seigneur de Pierre Levée, de se dire au temps de sa mairie perpétuelle, si désastreuse pour la ville (1692-1717), lieutenant pour le roi des ville et château de Niort et inspecteur des Milices bourgeoises.

Après Vilaine, le marquis de Castellane, ambassadeur à la Porte, se voit attribuer le gouvernement de la ville et du château avec deux mille francs d'appointements, sans s'astreindre davantage à la résidence. Il avait cependant son logement au château avec le commandant pour le roi. Les cinq lieutenants de la compagnie d'Invalides détachés au château se logent en ville (3).

En fait, vers 1742, tout l'état-major se compose du gouverneur et du commandant pour le roi en son absence, et la majorité a été jointe au gouvernement avec huit cents francs d'appointements.

Castellane était encore en fonctions en 1744. Cette sinécure paraît avoir fini avec lui et si de Carrel, lieutenant du château (1750-56), prend parfois le titre de gouverneur de la ville, rien ne prouve qu'il en ait jamais eu la charge effective.

Dumouriez, maréchal de camp de la 12e Division militaire, est le dernier officier supérieur qui ait résidé au château. Il en partit lors de sa promotion au Ministère de la guerre, le 12 avril 1792.

(1) Doc. inéd. sur l'hist. de Fr. Corresp. adm. s. L. XIVe, t. IV, p. 691. Lettres div. 20.

(2) Cfr. Election de Niort au XVIIe siècle.
Pap. Mémorial de la fam. Bastard.
Bardonnet. Ephémérides.

(3) Mém. de Thibault de Boutteville vers 1742.

IV

Les Châtelains, Capitaines et Gouverneurs du Château

Pendant longtemps ce ne fut qu'en présence de l'ennemi que ville et château furent aux mains du même officier.

Lorsque Niort se rendit aux Anglais, le 29 septembre 1363, les habitants firent *seuls* leur soumission. Tassart de Basinguehem qui commande au château à titre de *châtelain* au nom de Jean le Bon, en remet les clefs à Jean Chandos, lieutenant du roi d'Angleterre, qui lui confie jusqu'au lendemain où il les donne à Guillaume de Montendre, pour Edouard III.

On ne connait pas d'autre officier commandant au château avant la fin du xv^e^ siècle, ni quand le titre de *châtelain* se changea en celui de simple *capitaine*.

Pierre de Pontbriand, échanson du roi, que nous avons déjà signalé en 1494, était déjà *capitaine* du château dès le 23 octobre 1487.

Après lui, il est non moins impossible de déterminer les compagnies qui tiennent garnison au château que de donner les noms des officiers qui y commandent.

Jacques de Conigham Ec^er^, Sgr de Cherveux donne quittance de ses gages comme capitaine du Château le 31 Juillet 1514 et le 8 juillet 1516 (1).

Aymon Goullard, capitaine de Niort, s'unit le 26 août 1549 à Guyonne du Puys (2) ; Guyonne du Puys épousa en secondes noces en 1560 Philippe Frézeau de la Frézelière, capitaine du Château de Niort (3), Philippe Frézeau avait eu d'un précédent mariage un fils, François Frézeau de la Frézelière tué par les Huguenots le 15 Décembre 1566.

En la dite année 1566, Antoine de Lezay, Seigneur de Surimeau, *quoique protestant*, est nommé capitaine du Château par lettres royales (4).

(1) *Fonds Briquet*, 80.
(2) *Arch. de la Barre.*
(3) 2^e^ Dict. Beauchet Filleau.
(4) Bardonnet, Ephémérides, *Mém. soc. Stat.*, 3^e^ série., t. I, p. 234.

En 1580, Philippe Frézeau de la Frézelière réapparaît comme Gouverneur catholique de la ville et du Château (1). Il est après Malicorne, lieutenant général en Poitou et meurt en 1590

Nous avons trop longuement parlé des Baudéan pour y revenir (2). L'éloignement du gouverneur de la ville et du château amena souvent la désignation d'un officier particulier *pour le château*. C'est ainsi qu'on trouve commandant au château pour Navailles, successivement en 1657 Jacques Noyer Seigneur de la Rose et en 1677 le sieur de la Jarrie (3).

Dans les dernières années du règne de Louis XIV des compagnies d'*Invalides* viennent occuper le château.

De la Tuillière est dit capitaine des Invalides du château avant 1728 (4).

L'Etat de 1744 donne de curieux renseignements sur les officiers commandant au château : « Celui qui tenait cette place n'avait primitivement que 50 l. d'anciens gages. L'un d'eux se fit enfin donner un brevet de commandement mais sans appointements. Il mourut vers le temps de la Régence, Le roi nomma M. Morin de Préville à ce poste avec 3600 fr. d'appointements (5). Il se trouva désagréable à M. le prince de Conti (6). On le fit passer à Marienbourg et M. Jusset de la Marre lui a succédé mais il n'a que 2.400 l. (7). De la Marre était en fonctions en 1727, il mourut au château en 1749.

De Carrel est mentionné de 1750 à 1756.

En 1757, De Lannoy est capitaine de la Compagnie des Invalides du Château.

Bruchard de la Pomélie commandant pour le roi dans le château en charge dès 1763, meurt en 1785.

Le dernier titulaire fut Marc Antoine de Montfalcon, chevalier d'Adhémar, major au régiment de Chartres, par provision du 26 Décembre 1785 (8).

(1) Bardonnet, *l. c.*, p. 305.
(2) III. Gouverneurs de la ville et du château.
(3) H. Proust. *Rev. et dép.*, t. III, p. 124.
(4) Etat de 1728.
(5) Comme le dit judicieusement M. H. Proust, il fut le mieux appointé de tous.
(6) Gouverneur du Poitou.
(7) On lit à la suite :
« Ce château est une vieille pièce qui consiste en deux donjons à l'antique. On y fait tous les ans des réparations pour l'empêcher de tomber ». On n'était plus qu'à cinq ans de l'écroulement de 1749.
(8) H. Proust., *l. c.*

V

La garnison de la forteresse
Les prisonniers de guerre et les prisonniers d'Etat

Tout d'abord les officiers commandant au château sont à la tête de leur propre compagnie comme on peut juger par les quittances délivrées par Tassart de Bassinguehem le 2 mai 1353 et le 31 mai 1356 (1).

On ne sait si la compagnie de Sourdis éloignée en 1580 sur la demande des habitants, par Frézault de la Frezelière, était logée dans le château. La chose est peu probable pour les trois compagnies de pied dont se compose la garnison de la ville, réduites en 1599 à deux sous les ordres de Parabère et de Joncquières.

Ces officiers ont 33 écus 1 l. par mois et Parabère, comme gouverneur, reçoit une seconde fois la même somme.

Au siècle suivant les régiments prennent peu à peu les noms qu'ils ont conservés jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Le 5 septembre 1712 c'est une compagnie du régiment de Normandie qui tient garnison au château, on y amène 300 prisonniers faits à Denain dont le logement est assigné dans la vieille forteresse. Le roi, on ne sait pourquoi, en a confié la garde à la milice bourgeoise au grand dépit des officiers de Normandie. Une rixe éclate entre le capitaine des Norriers, le lieutenant Teillé de l'Aubray, de la garnison du Château et Jean Gabriau de la Garlière capitaine au régiment de la ville faisant fonctions de major, venu pour établir les corps de garde. Gabriau est traîtreusement assassiné sans qu'intervienne le maire perpétuel, Jacques de Chasteauneuf Seigneur de Pierre Levée, accusé même d'avoir favorisé l'évasion des coupables que, suivant l'ordinaire, des lettres de grâce mettent à bientôt à couvert.

(1) Nicolas Odde était alors receveur général pour le Roi. *Arch. hist. du P.*, t. XX, p. 281).

On avait eu déjà des prisonniers de Rocroy en 1643, des Espagnols en 1676 et en 1691 la forteresse, quoique mal close, devait continuer à recevoir des prisonniers de guerre par la suite. Lors de la visite des bâtiments du roi en août 1779, à l'occasion de la prise de possession de son apanage par le comte d'Artois, il est encore parlé des appartements que l'on prépare au château pour les prisonniers de guerre que l'on attend.

Dans leur nombre doit figurer la duchesse de Rohan Soubise et sa fille qui n'avaient pas voulu être comprises dans la capitulation de la Rochelle en 1628 et qui ne furent élargies qu'après l'amnistie générale accordée par l'Edit de 1629.

A Paris, l'hôtel des Invalides ne fut achevé qu'en 1706. On y réunit jusqu'à 10.000 vétérans (1). Les inconvénients de cette concentration excessive ne tardèrent pas à se faire sentir, on se décida à envoyer des compagnies en province où on les mit en garnison dans de vieilles bicoques dont la garde n'avait plus grande importance, c'est ainsi qu'on en voit aux châteaux d'Angers et de Niort, on les y maintient jusqu'à la fin de l'ancien régime. Bien que l'Etat de 1716 ne parle point de la présence de cette garnison spéciale comme d'un fait nouveau, les vétérans ne purent arriver à Niort avant 1713, la présence d'une compagnie de Normandie est tout au moins constatée au château, le 5 septembre 1712.

On en sait encore beaucoup moins pour les prisonniers d'*Etat* que pour les prisonniers de guerre, bien que l'Etat de 1716 dise qu'il y en avait *presque toujours au château*.

Le sieur de Jousserans est envoyé au château par lettres de cachet du 8 juillet 1728 mais il n'y a aucun logement pour le recevoir, il demande en conséquence ou à être élargi, ou à aller coucher en ville sur parole. Nous ignorons ce qui fut décidé mais il est évident que Jusset de La Mare, capitaine au château se soucie fort peu d'avoir en garde des prisonniers d'Etat.

Vers 1728 encore, on lui expédie Cornier de Chabant ancien gendarme réformé de la garde du roi, en état de rebellion, et le dit La Mare le laisse échapper sous prétexte qu'il est « commandant au château *et non pas gèolier* (2).

(1) Bouillet, *Dict. des Lettres, des Sciences et des Arts.*

(2) Etat de 1728.

Le 23 mars 1751 l'Intendant enjoint à de Carrel de mettre en liberté les jeunes gens qu'il tient en prison sans nous indiquer les causes de cette détention.

Sous la Fronde encore, La Roche Alais, secrétaire de l'assemblée de la noblesse tenue à Niort pour protester contre la taxe qu'on voulait lui imposer, est arrêté par les gardes du duc de Roannès, gouverneur du Poitou, et conduit par eux au château. Les autres nobles marchent sur Niort pour forcer sa prison mais il se dispersent sur l'intervention de Madame de la Roche Alais qui s'oppose à ce que l'on tente rien de vive force pour délivrer son mari.

Le 14 mai 1757, Thibault François Gaspard Forien seigneur de St-Juire et du Plessis Asse, président du Présidial de Poitiers depuis le 11 Décembre 1737 est relégué au château de Niort. (1) Sa détention ne s'explique guère, cependant on voit, dès 1735, ce Présidial entrer en lutte avec l'hôtel de ville de Poitiers et l'on ne sait trop comment finit ce différend.

La prison du Palais servait pour la garnison du château aussi bien que pour celle de la ville et les juges du Siège royal, conformément aux règlements des 10 octobre 1642 et 4 novembre 1651, avaient à connaître de tous crimes et délits commis par les officiers et soldats, ainsi soustraits pour cause de suspicion très légitime à la juridiction militaire (2).

On conçoit que la perte de ce privilège ait amené de longues protestations et provoqué des tentatives heureusement sans résultat pour mettre fin à l'action des juges civils.

Le 1er mars 1662, injonction était faite à M. d'Illon colonel et autres officiers du régiment d'Infanterie *Irlandaise* en garnison à Niort, de ne point s'opposer à ce que les juges du Siège instruisissent les crimes et délits commis par les officiers et soldats de ce régiment (3).

Telles sont les notes que j'ai pu réunir en grande hâte, sur la demande pressante de M. Georges Clouzot, en un moment où leur insuffisance éloignait de moi toute idée de publication. On me tiendra compte, je l'espère, de ce sentiment très motivé.

Remerciements bien sincères à tous ceux qui ont bien voulu

(1) Journal de Charmeteau. *Arch. hist. du P.*, t XV, p. 406.

(2) L'insubordination des Dragons notamment est restée proverbiale. A Niort, comme ailleurs, ils en donnèrent de trop fréquentes preuves.

(3) *Soc. hist. et scient.* Mém., 1re vol,, p. 396.

m'aider et surtout à M. Henri Clouzot, conservateur à la bibliothèque Forney, seul digne d'un pareil travail, que de vives instances n'ont pu malheureusement décider à l'entreprendre, à M. S. Canal, archiviste des Deux-Sèvres, toujours disposé à faire profiter les chercheurs des documents confiés à ses soins, et à M. Alphonse Farault, sous-bibliothécaire de la ville de Niort, qui m'a permis d'utiliser ses précieuses notes.

Niort, Mai 1912.

NIORT - IMP. NOUVELLE - G. CLOUZOT

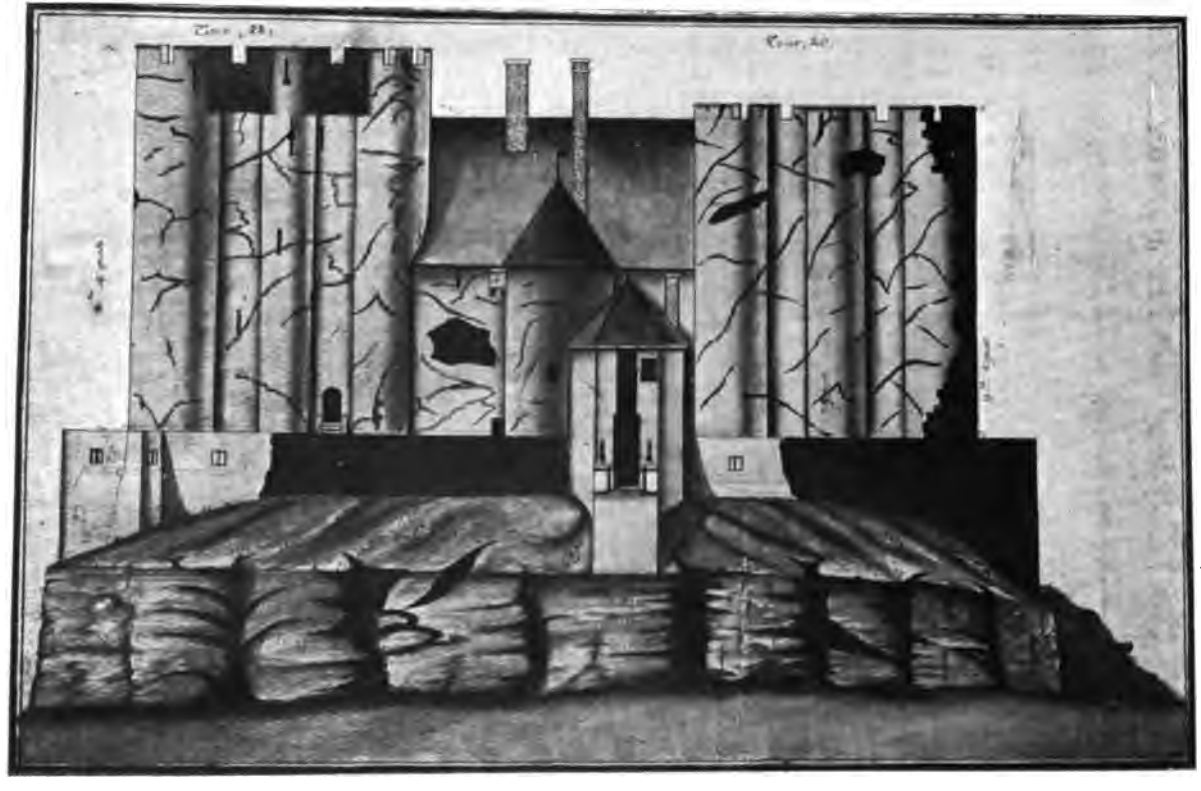

FAÇADE ORIENTALE DU DONJON

Après la ruine partielle de la tour nord qui précéda son écroulement total de 1749

ADDENDA

à la page 26

Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan Soubise, enfermée avec sa fille au château, le 2 novembre 1628, écrivit de sa prison au cardinal de Bérulle, le 4 juin 1629, une lettre qui figure au cat. Charavay de juillet 1910.

Lièvre signale parmi les détenus protestants :

Duchesne de Vauvert et P. Varlet de la Chastaudière, en la même année 1698 (1), auxquels il faudrait ajouter un Prévost de Gagemont, fin du XVII[e] s. (s. d. Louis, mort en 1708), mention tr. par M. Henri Clouzot aux Arch. Nat., série Q[1].

Carrel qui succède à La Marre comme gouverneur du château dès 1749, année de son décès, déclare le 22 avril de la d. année qu'on vient de lui envoyer des environs de Cognac Renouard d'Ermelle et Luchet, qui avaient assisté aux assemblées des religionnaires.

Carrel, en prenant charge, avait trouvé au château Taillefer, officier des troupes de la Louisiane, enfermé depuis un an, et Danois, religieux de l'abbaye de la Caignotte (Landes ?) en détention depuis *19 ans*.

Le 3 juin 1749, Carret donne avis au prince de Conti, gouverneur du Poitou, de l'arrivée au château du marquis de Tonnerre avec Lettres de Cachet (2).

(1) *Histoire des Protestants du Poitou*, III, 342 et 347.

(2) Fonds Taury, Bull. Soc Stat., IV, 262, n. 1.

LÉO DESAIVRE

LA

JUSTICE A NIORT

APRÈS LA RÉVOLUTION

Les Assises à la Bibliothèque Municipale en 1832

NIORT
IMPRIMERIE ARISTIDE LEMERCIER
5, Rue Yvers

1907

914.462
D 971 x

LA

JUSTICE A NIORT

APRÈS LA RÉVOLUTION

acheté le *château* au district le 16 mars 1791, son Conseil général se proposait, dès le 17 juillet 1792, de venir occuper le logement du gouverneur sans emploi depuis le 4 avril 1792, date du départ de Dumouriez nommé ministre de la guerre (1) ; il est donc possible que le tribunal criminel ait remplacé l'administration communale à l'Hôtel de Ville devenu vacant après ce transfert, antérieur au 9 novembre 1792, mais dont l'époque n'a pu être précisée (2).

Ce séjour, *quoiqu'il en soit,* ne saurait avoir eu une bien longue durée. Diverses réparations au *Donjon,* servant provisoirement de *maison de justice du département,* en juillet, août et septembre 1792, figurent au *compte rendu par le Directoire des Deux-Sèvres au Conseil du département* (3) et semblent prouver que le tribunal criminel vint y siéger à la fin du second semestre de 1792.

Le départ de la compagnie d'Invalides eut lieu dès messidor an II (4), mais la *maison d'arrêt* ne put trouver place au *Donjon* qu'en germinal an V, après l'évacuation « des autres établissements militaires (5). » En attendant, la commune décidait, le 21 frimaire an III, que les appartements qui sont à l'entrée du château, seraient disposés *pour recevoir les prisonniers* (6).

Quelques observations sont nécessaires pour fixer la situation réciproque de la ville et du département, depuis 1792.

Quoique la commune fut *seule* intervenue dans l'acquisition générale de l'ensemble du château, l'assemblée

(1) Dumouriez était maréchal de camp de la 12e division depuis le 1er avril 1791.

(2) Rapport fait par le citoyen maire au nom du Conseil général de la commune dans la séance du 9 novembre 1792. Niort, Averti et J. Bujault, 1792. Bibl. de Niort. Divers. II, 3,005.

(3) Niort. L. B. Lefranc-Elies, p. 71, 76, 136.

(4) (5) (6) Notes de M. Chotard.

départementale, dans sa séance du 9 décembre 1791 (1), désignait le *Donjon* pour l'établissement du *tribunal et des prisons criminelles* et autorisait à cet effet le Directoire à traiter avec la municipalité. Celle-ci, dont le prix d'achat dépassait les forces, accueillait cette proposition avec empressement ; mais l'administration militaire se montrait peu disposée a ratifier l'aliénation de la vieille forteresse.

On passa outre avec les mandataires de la commune (2), le département eut le *Donjon* en prenant à sa charge une portion de la somme portée à l'adjudication et la commune garda l'excédant.

Toutefois, en l'an III, la municipalité devait se reconnaître simplement locataire et son droit de propriété n'était reconnue par le ministre de la guerre que le 7 germinal an IV (3).

Restait encore à payer pour que la position fut acquise sans contestation possible.

Le décret de 1808 qui concédait à la ville de Niort le château et ses dépendances à l'exception du Donjon servant de *maison d'arrêt* et d'un emplacement suffisant pour le préau des prisonniers, prouve que la créance subsistant toujours, le gage restait aux mains de l'Etat. Aussi, vu sa situation mal définie, la ville ne put-elle rien aliéner ; il lui fallut même renoncer à la construction d'une salle de spectacle et d'une bourse sur les fossés en bordure de la rue civique (4), et si elle main-

(1) Extr. du rég. des séances de l'assemblée du Conseil du département, session de 1791. Niort, Lefranc-Elies, 1792.

(2) Assemblée du Conseil du département, séances des 30 et 31 déc. 1792.

(3) Notes de M. Chotard.

(4) Décision prise en séance du 17 messidor an VII.

La création du Jardin botanique fut autorisée par le Directoire départemental qui en dota l'Ecole centrale (septembre 1798). Ce Jardin disparut lors de la construction de la préfecture (13 septembre 1828-23 mars 1830). Briquet, *Hist. de Niort*, t. II, 264, 268. La Préfecture et le Tribunal ont été bâtis sur es plans de M. P. T. Segretain, architecte départemental.

tint le siège de son administration dans le logement du gouverneur, ce ne fut que par pure tolérance comme il en advint pour le département au sujet du Donjon où demeurait la *maison d'arrêt* (1) après le départ du tribunal criminel *bientôt transféré* dans le vieil hôpital chancelant des charitains, aménagé à grands frais pour le service de la Justice.

L'Hospice de Niort fut doté de la maison des frères Saint-Jean de Dieu par la loi du 16 vendémiaire an V, la même année le département louait l'ancien couvent et y établissait le siège de la Justice.

Tout le dossier de cette affaire nous a été conservé (2). Outre le plan d'un prétoire jugé suffisant pour tous les services, de greffes pour les tribunaux criminel et de police et les deux sections du tribunal civil, on y trouve les réponses des juges des tribunaux correctionnel, civil et criminel aux demandes des administrateurs du département sur les modifications à apporter à la Charité pour sa nouvelle appropriation, et s'il fallait une autre preuve de l'instaliation de *tous* les tribunaux dans cet ancien hôpital, on pourrait citer le devis des réparations urgentes à faire aux bâtiments des tribunaux *criminel* et de *première instance*, après la chute d'une toiture, signé par l'architecte Demetz le 2 germinal an IX.

Malheureurement on jugea convenable plus tard d'y loger encore l'imprimerie départementale et même d'empiler dans des greniers peu disposés pour cet

(1) Le Donjon servit de maison d'arrêt jusqu'au commencement de 1853 où les détenus furent transportés à la prison cellulaire attenant au tribunal qui reçut aussi ceux de la prison criminelle de l'ancien palais rue du Pont. *Rev. de l'O.* du 3 mars 1853. La prison criminelle était déjà évacuée lors du passage du Prince-Président en octobre 1852, car elle fut occupée par la garde nationale de Fontenay pendant son séjour à Niort.

(2) Arch départementales, série N.

usage, les riches archives réunies au chef-lieu par le préfet Dupin pour la rédaction de sa célèbre statistique, aux trois quarts détruites par le feu dans la nuit du 19 décembre 1805. Cet incendie fut désastreux pour les bâtiments de la Charité. Le tribunal de première instance trouva cependant encore le moyen de se loger vaille que vaille au milieu des ruines. Quant au tribunal de la Cour d'assises, il dut revenir à son point de départ, l'antique *palais royal*, situé près de la *prison criminelle*, rue du Pont (1), où il était encore à la fin de 1816.

Le département se décida enfin à acheter la Charité qu'il tenait toujours à loyer pour élever sur son emplacement le tribunal actuel.

La vente consentie par l'administration hospitalière, moyennant 30,000 francs, est du 24 avril 1829. Le périmètre de l'ancienne Charité devenant insuffisant pour un palais destiné à réunir tous les services judiciaires, une première maison appartenant aux héritiers Leblois fut acquise le 12 mai 1830 et une seconde expropriée sur M^lle^ Fombeurre, par jugements des 5 décembre 1831 et 2 avril 1832.

Bien que la date de la pose de la première pierre reste inconnue, il est évident que l'on n'attendit pas ces derniers achats pour inaugurer les travaux. Ils avaient été adjugés par procès-verbal du 25 août 1829, enregistré le 20 novembre, à Louis Joffriaud, entrepreneur de travaux publics à Bordeaux, ayant habité Rochefort, qui s'était associé Léonard Monglond, marchand de bois, demeurant à Rochefort, par acte reçu Delalande p. m. et Bonneau,

(1) Archives municipales de Niort. Régistre de correspondance n° 8 art. 403. 12 novembre 1816. Lettre du Maire de Niort au préfet, au sujet d'une demande des hospitalières réclamant leur ancien couvent non vendu mais englobé dans les bâtiments de l'Hôpital-Hospice et que le Maire aurait voulu loger à la Charité en envoyant le tribunal civil au *vieux palais* où se trouvait déjà le tribunal criminel. Le tribunal criminel siégeait donc encore au vieux palais en 1816.

notaires à Niort, le 11 juin 1830. (*Journal des Deux-Sèvres*, 1830, n° 25, 20 juin). Un article de la *Nouvelle Sentinelle* du 27 novembre 1831, les dit commencés depuis trois ans (1) et l'on voit encore dans ce journal, qu'en octobre de la dite année, « neuf ouvriers employés à la construction du *Palais de Justice*, sont tombés d'un échafaudage rompu sous le poids d'une énorme pierre de taille » (2).

Le retour *définitif* des *assises* au *nouveau Palais* en 1835 semble assigner le terme de cette longue reconstruction. Il semblerait bien que le tribunal criminel, trop à l'étroit rue du Pont pour installer chez lui ce service, soit bientôt revenu tenir ses assises dans le prétoire de première instance (3). Nous venons de voir que les deux tribunaux se réfugièrent à l'ancien Hôtel de Ville en 1829 ; mais quand il fallut compter sur une nombreuse assistance comme il en advint pendant la chouannerie de 1832, la bibliothèque publique offrit seule une salle suffisamment spacieuse et, pendant les vacances, on put l'occuper sans inconvénient pour le collège établi comme elle dans l'ancienne maison des disciples de Bérulle.

De l'ancien Oratoire où l'on logea l'Ecole centrale et plus tard le Collège communal, il ne subsiste plus depuis

(1) Journal la *Nouvelle Sentinelle*, 1831, n° 48. Toutefois, ces travaux ne semblent point avoir été entrepris avant décembre 1829, car on lit dans le *Journal des Deux-Sèvres* du 20 décembre 1829 : « A partir du 28 de ce mois, la Cour de Justice criminelle et le Tribunal de première instance de Niort, siègeront provisoirement à l'*ancien Hôtel de Ville*, leur greffe sera transféré en la maison vis-à-vis ledit hôtel. Le mercredi de chaque semaine est réservé pour le Tribunal de Commerce.

(2) Id. 1831, n° 40 (2 octobre).

(3) On lit sur un tableau des bâtiments départementaux postérieur au 28 août 1828 que « la Charité sert pour le tribunal civil *et les assises* depuis l'an V. » Or nous avons déjà dit que le tribunal criminel, revenu à l'ancien palais après l'incendie de la Charité en 1805, y siégeait encore en 1816.

la construction du nouvel Hôtel de Ville, qu'une portion de la chapelle.

Bernard d'Agescy, dans le vain espoir d'y installer le Musée révolutionnaire, la divisait par un plancher, l'étage supérieur décoré par lui d'une fresque figurant des draperies relevées par des patères, devait recevoir les tableaux. Le soulèvement de la Vendée fit tout envahir par un dépôt de vivres ; le magasin évacué, les toiles restèrent roulées (1) et les draperies peintes sur les murs disparurent derrière les rayons de la bibliothèque annexée à l'Ecole centrale, formée de l'ancien fonds donné par le Curé Bion, mêlé avec les livres provenant des établissements religieux supprimés et des maisons des émigrés.

La porte pratiquée pour communiquer avec le premier étage des bâtiments contigus, se voyait encore dans ces derniers temps lorsque le mur du fond de la chapelle fut démoli ; elle n'eut tout d'abord d'autre destination que de permettre aux professeurs et aux élèves de venir prendre des livres. C'était encore la seule issue lorsque la bibliothèque devint municipale. Pour l'atteindre, les lecteurs du dehors, entrés par la porte cochère du collège, suivaient la cour des externes, montaient à l'escalier du principal et traversaient en dernier lieu la cage du clocher et autres couloirs fort sombres.

La construction d'un nouvel escalier en 1820, fit percer une seconde porte à l'Est au-dessus de l'ancien autel. Cet autre accès, beaucoup plus commode créé, le public ne passa plus par le collège.

(1) E. Chotard. Nouveaux documents pour servir à l'histoire du Musée révolutionnaire et de la bibliothèque de Niort. Bul. de la Soc. de Statistique, VII (1888-1890) 656.

II

LES ASSISES A LA BIBLIOTHÈQUE DE NIORT

Telle était la disposition des lieux lorsque la pauvre chapelle subissant un nouvel avatar, se transformait en Cour d'assises, la foule pouvait librement circuler grâce au nouvel escalier descendant directement à la rue, l'accusé entrait et sortait par l'autre porte.

En 1832, l'affaire du Corse, Marc-Marie Secondi, dit Boliconi (1), déserteur du 1er Léger, devenu l'un des brigands les plus redoutés du Bocage, occupa les séances des 31 août, 1er, 2 et 3 septembre, et aboutit à une condamnation à mort.

Après la démolition de l'ancien collège, il y a lieu de rappeler que le Principal occupait un appartement placé au-dessus des classes, au fond de la première cour. La nomination de M. Ubertin, éminent universitaire dont l'administration a laissé le meilleur souvenir, titulaire de l'emploi en 1832, datait du 29 septembre de l'année précédente.

(1) De la commune d'Arbellana, avait déserté le 14 juillet 1831, pour se soustraire aux conséquences d'une plainte en vol. *Cour royale de Poitiers, arrêt qui renvoie à la Cour d'assises de Niort François Petit et 41 autres accusés*, 17 avril 1835. Poitiers, de l'imprimerie de A. Saurin, p. 69. Bibl. de Niort, 3,683 ; jurisprudence, 433. Le 3e bataillon du 1er Léger vint tenir garnison à Bressuire à la fin de mai 1831. Journal le *Véridique* du 27 mai 1831 (n° 15). Le 1er Léger fut remplacé par le 42e de ligne en janvier 1832.

A l'ouverture et à l'issue des quatre séances, le principal vit, avec sa famille, défiler sous ses fenêtres, l'accusé avec sa triste cohorte, et entendit à sa porte sur les marches de l'escalier le choc du pilon du jeune amputé (1).

On conçoit que ce sinistre spectacle ait ébranlé les nerfs d'une femme sensible. L'évanouissement de Secondi, après sa condamnation, accrut encore la poignante impression de Mme Ubertin ; elle vint à son secours et lui prodigua les tendres soins d'une mère.

Le jugement assignait Parthenay, centre du pays, victime des cruautés du Corse, comme lieu de l'exécution. Il attendit à Niort le résultat du pourvoi, « son bon ange » put encore lui faire parvenir des secours et même le visiter une dernière fois dans son cachot (2). Une beauté merveilleuse rehaussait ces attentions délicates, le coupable fut ébloui.

Le dévouement de la consolatrice suprême jetait sur les derniers jours du condamné, un reflet plein de douceur et de poésie. Secondi mort, Mme Ubertin voulut encore, dit-on, rappeler en termes émus la fin édifiante d'une vie déplorale. Les crimes du bandit ne sont point dissimulés, mais en vraie chrétienne, elle demande qu'on lui pardonne et comme le prêtre et l'avocat, cette femme courageuse est fière d'avoir assisté à ses derniers moments, un homme abandonné de tous.

Nous ignorons si Mme Ubertin a laissé d'autres écrits, ses contemporains en parlèrent comme d'une femme vraiment supérieure ; la *Puissance de Marie* lui assignerait à tout le moins un talent littéraire indiscutable.

(1) Secondi, blessé à l'affaire de la Mounère (Vouhé), avait subi l'amputation d'une jambe.

(2) L'ancien Palais, rue du Pont, servait toujours de prison criminelle.

Il fallait tout le flair de notre obligeant bibliothécaire pour retrouver sous ce titre assez inattendu le touchant récit perdu dans un livre de critique religieuse.

Ce traité a pour titre *Eve et Marie, philosophie du christianisme dans son rapport avec la femme*, par Gabriel Lassus, professeur de philosophie dans l'Université de France, in-8°. Paris, Desforges, 1837, *imprimé à Niort par Robin.*

L'auteur, alors professeur de philosophie au collège de Niort, a dédié son œuvre à *Anne Constance* « noble femme qui m'avez, dit-il, appris à être bon et dont les pensées pleines d'avenir se seraient perdues comme un parfum solitaire si je n'avais été amené auprès de vous pour les recueillir...

S'il est douteux qu'il s'agisse d'une collaboration effective, il serait difficile d'admettre, après la lecture de *Puissance de Marie*, que la destinataire soit autre que Mme Ubertin.

G. Lassus a encore publié en 1837 (1) un *commentaire sur l'évangile de Saint-Jean.* Dédicace, cette fois, est faite au père décédé d'Anne Constance, idée étrange si elle n'avait pour but d'évoquer un souvenir cher à son amie. On lit un peu plus loin (2) : « voilà ce que j'ai si bien compris en vous écoutant, vous à qui je me suis dévoué sans réserve et sans partage, femme tant aimée en qui survivent le cœur, l'âme, le génie tout entier d'Héloïse. Soyez donc bénie, Anne Constance, pour m'avoir fait sentir le christianisme de Saint-Jean. »

L'ancien Normalien (3) était toujours sous le charme.

Si les deux traités parurent réellement en 1837, il y eut pourtant entre les deux publications un délai appré-

(1) Même éditeur et imprimeur.

(2) P. IX, X.

(3) On a dit que Lassus avait été secrétaire de Victor Cousin. Il déclare cependant en 1837, que sa pensée différait alors de celle du maître. *Eve et Marie*, 228.

ciable. Lassus constate (*Saint-Jean* VIII) que le premier (Eve et Marie) était passé presque inaperçu. Aveu d'autant plus pénible que comme tant d'autres depuis Le Dante, il aurait sans doute voulu élever à son idéal un piédestal digne de « l'éternel féminin. »

PUISSANCE DE MARIE (1)

L'auteur d'*Eve et Marie* serait heureux s'il pouvait inspirer aux femmes la pensée d'une bonne et sainte action, semblable à celle qu'il va raconter.

Dans la dernière insurrection de la Vendée (2), un jeune Corse, nommé Segondi, soldat licencié de la garde royale (3), vint se joindre à ceux qui combattaient pour la cause des princes exilés, et se signala par le courage naturel aux hommes de son pays. Malheureusement, il se laissa emporter à des actes de violence qu'aucune conviction politique ne saurait excuser et qui flétriraient la meilleure des causes. Grièvement blessé dans une rencontre avec les troupes du nouveau gouvernement, il fut fait prisonnier et traduit peu de temps après devant les assises (4). La ville de Niort où il fut conduit pour être jugé, n'avait pas alors un Palais de Justice : les assises furent tenues dans l'ancien Oratoire qui est maintenant le Collège. Cette circonstance devait ménager à l'accusé des consolations inattendues. Dans une chambre

(1) G. Lassus, *Eve et Marie*, p. 255, 262.

(2) Chouannerie de 1832.

(3) Personne n'a contesté que Secondi fut déserteur. Voy. le *Vendéen*, journal légiti : iste, du 4 septembre 1332, n° 37-38. Nous relèverons d'autres inexactitudes.

(4) Le combat de La Mounaire où Secondi fut blessé est du 20 avril 1832, et les assises n'ouvrirent que le 31 août, c'est-à-dire après plus de quatre mois. Voy. le *Vendéen* du 4 septembre 1832.

voisine de la salle des séances, habitait depuis quelques mois (1), une de ces femmes dont la puissante sympathie s'attache à toutes les infortunes. Elle fut pour Segondi comme un bon ange envoyé par la Providence pour adoucir l'amertume de ses derniers momens. Mais laissons la raconter elle-même avec une touchante simplicité ce qu'elle fit, et ce que d'autres pourront faire comme elle en se pénétrant de l'esprit de Marie (2).

« Les journaux ont fait connaître le nom de Segondi et la condamnation de ce malheureux jeune homme ; mais ce qu'ils n'ont pas fait connaître, ce sont ses sentiments secrets et tout ce qui les a manifestés. Et cependant n'y aurait-il pas justice réelle à observer et à signaler ce qui pourrait réhabiliter le coupable dans l'esprit de ses juges ? Ne serait-ce pas un bien de montrer que l'homme est moins méchant qu'il ne paraît ? Et peut-on croire qu'on le rendra meilleur en lui refusant de la sympathie lorsqu'il est accusé ; des égards lorsqu'il est condamné ? Sans doute, le prêtre sait bien entretenir celui que la loi condamne, de cette autre vie que nous attendons tous : il fait naître en lui le repentir, ce sentiment qui élève et grandit l'homme, et il le prépare à subir avec résignation une peine qu'il lui remettrait bien souvent, si cela était en son pouvoir. Mais tous les hommes ne doivent-ils pas enfin être animés des mêmes sentiments que le prêtre, afin que la justice humaine devienne plus semblable à la justice divine.

« Segondi, jeté dans un cachot, fut abandonné de tous et presque oublié même de ceux auxquels il s'était

(1) Autre erreur, M. Ubertin avait été nommé principal du collège dès le 29 septembre 1831.

(2) Ce récit est entre guillemets, cependant il n'est pas probable qu'il eut été publié antérieurement. Si Lassus a voulu laisser croire qu'il a simplement reproduit une narration à lui faite par Anne Constance, il faut dire que rien ne ressemble moins à une improvisation.

dévoué (1) jusqu'au moment où, en comparaissant devant la justice du pays, il vint ranimer une curiosité que l'on ne sait comment qualifier. Il avait, pendant huit longues journées, soutenu la lutte la plus accablante (2) et contre le peuple dont les imprécations furieuses étaient souvent accompagnées de mauvais traitemens, et contre le jury qui laissait voir des préventions, et contre le ministère public qui lui montrait de loin l'échafaud (3), sans que l'énergie de sa défense eut faibli un seul instant. Ce fut à l'heure de la condamnation qu'il se montra sous un jour nouveau. Jusqu'alors ses manières, son langage avaient été en rapport avec son caractère connu ; mais lorsqu'il entendit lire la sentence, un évanouissement lent et douloureux vint révéler les diverses émotions qui se passaient en lui, et ceux qui le condamnaient commandèrent froidement qu'on secourut une vie qu'ils venaient de limiter. De ma chambre j'avais entendu, chaque matin, la foule se précipiter autour de Segondi, le menacer et le poursuivre avec des cris de mort jusqu'à la place où il était contraint de rester si longtemps pour se défendre, sans qu'un regard ami lui donnat un peu de force. Je ne pouvais rien pour lui, j'avais évité de le voir. Mais quand une rumeur plus sourde et plus tumultueuse vint m'apprendre qu'il n'y avait plus d'espoir pour le pauvre étranger, j'eus besoin de lui montrer qu'il n'était pas entièrement isolé, et je me rendis par un passage obscur dans l'escalier où on venait de le placer, afin de lui faire respirer l'air plus pur que réclamait son état de souffrance. Il ne m'est pas donné de bien dire ce qu'exprima cet homme, au moment où,

(1) Cependant Secondi fut défendu par l'avocat Desèze, neveu de l'ancien président de la Cour de cassation, mandé de Bordeaux. *Nouvelle Sentinelle des Deux-Sèvres*, 1832, n° 37.

(2) Nous avons vu que les assises ne durèrent que quatre jours.

(3) L'accusation fut soutenue par M. Gilbert Boucher, procureur général.

sortant d'un malaise si semblable à la mort, il vit près de lui une femme qui voulait avec tout ce qu'il y a de tendresse dans son âme, lui faire encore assez aimer la vie pour en bien attendre la fin et mourir avec une meilleure espérance. Son regard, si sa bouche eut été muette, m'eut fait sentir que mon souhait était exaucé. Seule avec lui et deux gardes qui, touchés de mes soins, s'éloignèrent un peu par discrétion, je lui fis entendre quelques bonnes paroles, car il pleura, et il dit avec exaltation : « mon Dieu ! suis-je dans le ciel ? un ange est près de moi, je ne souffre plus et suis heureux. » Craignant que cette bienfesante illusion ne fût trop tôt détruite, je lui demandai s'il aimait Marie, la douce consolatrice des malheureux abandonnés. A ce nom révéré, il s'appuya avec vivacité sur mon bras, et malgré la blessure qui l'avait privé de l'une de ses jambes, il s'agenouilla pour honorer et prier la Mère du sauveur. Alors je détachai une petite image de la Vierge, que je portais suspendue par un ruban, et la lui passai au cou ; il l'étreignit sur sa poitrine et voulut parler. Mais la pitié accordée au condamné souffrant, cessa avec le retour à la vie. Les gardes l'emmenèrent ; et cette fois, ce fut lui qui me donna des forces, en me disant avec un visage serein : « Le bonheur est en moi. » Ramené devant ses juges, il dut entendre une seconde fois l'arrêt de mort. On craignait qu'il ne l'eut pas entendu pendant son évanouissement. La loi avait prévu le cas, et la loi devait être satisfaite. Lorsque tout fut fini, Segondi passa de nouveau dans l'endroit où je venais de le voir et de lui parler : il tourna les yeux vers l'escalier, s'arrêta un moment comme pour attendre ; puis, lorsque les gardes lui eurent dit d'une voix forte : « Allons, il soupira et continua sa marche. Je n'avais pas eu la force de descendre. »

« Ma pensée ne quitta plus celui que la Providence venait de me confier. Le soir même, une femme lui porta du fruit et un livre de prières ; il prit l'un et l'autre avec une joie d'enfant, et puis il dit : « Que je la voie encore une fois ! » J'obtins un billet d'entrée, et le soir du lendemain, je vis s'ouvrir la porte du cachot ; en même temps une voix émue m'apprit que j'étais reconnue. C'est dans ce lieu d'angoisses qu'il me fut facile de reconnaître le lien divin qui unit la créature à son Dieu ; oui, l'âme seule se montrait dans cet homme. Pas un mot de haine contre ses juges ; pas une plainte pour de vives douleurs qu'augmentait l'insalubrité de la prison criminelle. Un regret, un seul sortait avec force de son cœur : « Ma mère. disait-il, pourquoi ne pouvez-vous m'entendre prier Dieu et lui crier grâce pour ce qu'il y a eu de mal en moi ? Pourquoi ne puis-je vous montrer la femme pleine de pitié qui a réveillé mon amour de fils ? Que ne la voyez-vous inclinée sur ce lit de misère, m'apportant de consolantes paroles, me fesant pressentir la divine miséricorde ? Oh ! ma mère ! Quand votre fils aura cessé de vivre par la volonté des hommes, ne murmurez pas, mais souvenez-vous des jours où me tenant sur vos genoux, vous m'appreniez à prier la Vierge, et dites-vous que la même croyance est devenue par une autre femme la consolation de votre fils mourant ; dites-vous cela, et vos larmes seront moins amères, et vous bénirez celle qui se nomme Anne, et vous donnerez de la joie à votre fils qui vous attend dans cette autre vie où vous viendrez, elle avec vous... » Pendant qu'il parlait ainsi, je regardais avec attendrissement ce jeune corps mutilé. couché à demi sur la paille du proscrit, et cette physionomie déjà éclairée par le sentiment de la vie immortelle. Deux fois il me fut commandé de me retirer ; je ne pouvais me résoudre à m'éloigner de celui

qui pressait mes mains en me disant : « Restez encore, le bonheur, c'est vous. » Il fallut céder à la force, et il ne me resta qu'une minute pour appuyer mon front sur la tête du pauvre patient.

« Le jour suivant et les trois autres, il ne me fut point accordé de permission. Seulement la femme du geôlier donnait à Segondi le fruit dont il fit son unique nourriture. Le matin du cinquième jour, une rumeur affreuse parvint jusqu'à moi (1). Il me fut défendu de sortir. La femme qui me sert courut à la porte de la prison. Segondi venait d'être placé dans la voiture qui devait le conduire à Parthenay (2), lieu fixé pour le supplice ; son visage était pâle, ses yeux cherchaient un regard qui le comprit, il ne le trouva pas. Mais il reconnut la femme qui venait pour moi ; alors il appuya la main sur son cœur. Le prêtre venait de s'asseoir à côté du condamné, élevant le Christ entre la foule et celui qui allait en être séparé pour toujours. Les gardes commandèrent le départ.

« Une affluence extraordinaire de peuple attendait sur la place de Parthenay. Au premier cri de : le voilà, cette masse aveugle et sans pitié se rua jusque sous les roues de la voiture, et ne s'éloigna que devant la force armée qui frayait le chemin de l'échafaud. A la première

(1) Tout cela est arrangé et a été evidemment écrit assez tardivement. La condamnation est du 3 septembre et l'exécution du 3 octobre.

(2) En quittant Niort Secondi coucha à Saint-Maixent le même jour mardi 2 octobre 1832 et fut exécuté le lendemain à Parthenay à 1 heure de l'après-midi. « Secondi a subi sa peine avec un sang froid, un courage et des paroles de repentir qui ont rappelé sur lui la pitié dont ses crimes l'avaient rendu indigne : « Je me suis engagé à 17 ans, j'étais à *Paris*, j'ai été successivement soldat, caporal-fourrier, puis j'ai déserté. Que la mort que je vais subir vous serve d'exemple, ne m'imitez pas. J'engage aussi ceux que j'ai suivi après ma désertion à se soumettre et à prévenir mon sort. » *Nouvelle Sentinelle des Deux-Sèvres* n° 41, 1832, p. 1. *Le Vendéen*, 1832, n° 47-58 (9 oct.), s'est contenté de paraphraser ces paroles en leur donnant une toute autre signification Seul le prétendu récit de M^me^ Ubertin les a, pour une raison inconnue, passées sous silence.

marche, des hommes prêtèrent leurs bras pour aider le condamné infirme à franchir l'espace qui le conduisait sous le fatal couteau. Segondi n'avait plus qu'à baisser la tête : il demanda le temps d'écrire quelques lignes ; il les écrivit sans trembler, et quand il voulut confier le papier au prêtre, des mains furieuses lui enlevèrent et le mirent en pièces. Cet acte de cruauté arracha des larmes à celui que l'aspect du supplice n'effrayait pas. Il murmura un nom qui lui était cher et, se tournant vers le confesseur, il reçut la dernière bénédiction et l'embrassement de celui qui aime au nom du Rédempteur mourant. Puis on vit l'image de Marie qu'il éleva au-dessus de sa tête et reporta sur ses lèvres avec amour... l'âme était devant Dieu. »

Segondi est en paix, et sa mémoire n'a plus besoin d'être rehabilitée parmi les hommes. Puisse seulement sa malheureuse mère apprendre qu'il n'est pas mort sans consolation.

Cette proposée finale n'est guère qu'un argument oratoire. Comme on l'a vu, les Gâtineaux se portèrent en masse à l'exécution, on y mena même les enfants. C'est ainsi que j'ai pu connaître des gens qui y furent conduits par leurs parents. Dans ma jeunesse, la mémoire de Secondi restait exécrée, peut-être sa qualité de Corse ne fut-elle pas étrangère à cette longue manifestation de haine. On lui reprochait même des méfaits dont je n'ai pu trouver la moindre preuve.

Et pourtant après l'amnistie définitive (avril 1840), d'anciens chefs de bande vécurent paisiblement au milieu des populations jadis terrorisées.

Jean Diot (1) qui se qualifiait du titre de général, sans doute parce qu'il se montrait parfois à cheval, condamné à mort par contumace aux assises de Niort, le 12 avril 1832, réfugié en Suisse avec sa femme et ses enfants (2), revient à Boismé en 1840 et va mourir à 51 ans, le 20 mars 1841, d'un coup de corne de vache, à Poitiers, où il s'était rendu à l'occasion de la foire de la mi-carême.

Si les effusions de l'Ecole romantique ne s'élevèrent pas jusqu'à lui (3), la muse populaire lui dédia une *gavote,* assez pâle reflet de la valse de Robin des bois (4).

Le capitaine Robert, de Saint-Pardoux, n'avait tenu campagne qu'à la suite d'une petite amourette menée plus tard à sa conclusion légitime. Vers la fin de sa vie, il conduisait à travers la Gâtine une des premières machines à vapeur à battre le blé. Mon père qui dut à cette circonstance de le rencontrer, vers 1866, à sa ferme de Pressigny, près Mazières, souvent honorée jadis de la visite de sa compagnie, en parlait comme d'un homme fort poli, ayant l'air d'un ancien domestique de bonne maison (5). Le vieux routier est mort « aimé, tranquille » dans sa maison à Saint-Pardoux. On y voyait

(1) De son vrai nom Guyot, domestique de ferme à la Frelandière, commune de Moncoutant, avait pris une part fort active à l'insurrection royaliste pendant les cent jours. On le trouve, après le retour des Bourbons, valet de pied au service de la famille de La Roche Jaquelein, puis gendarme à cheval de 1817 à 1826 et décoré de la Légion d'Honneur. Il habitait Boismé avec Marie Gatard, sa femme, en janvier 1831.

(2) M. C. Puichaud.

(3) M. Fortuné, de Cholet, fit une ode sur la mort de Secondi (*Nouvelle Sentinelle des Deux-Sèvres* 1832, n° 45).

(4) Fortuné Parenteau. *Inventaire archéologique.* Nantes, Vincent Forest, 1878, p. 98.

(5) Le futur capitaine était au commencement de la dernière chouannerie domestique chez M^lle^ de Lauzon, au Couteau de Saint-Pardoux.

un petit souterrain par lui creusé, où il pénétrait en soulevant le seuil de sa porte quand il était trop vivement pressé.

Sa bande, comme tant d'autres, s'hébergeait dans les fermes, même en plein jour. Pour que tout fut prêt à l'arrivée, elle osait même envoyer des émissaires à l'avance (1). Des enfants et des bergers en vedette, se rabattaient pour prévenir, à la première alerte. Souvent quand la troupe arrivait, ceux qu'elle cherchait, n'étaient pas bien loin.

Le capitaine à table, avait son fusil tout armé entre les jambes (2). Bien lui en prit un jour que la ferme où ils mangeaient fut surprise par les bleus. Robert abattit d'un coup de feu un soldat déjà entré dans la chambre et toute la compagnie s'envola par la fenêtre (3).

On trouve le signalement de Robert dans la *Nouvelle Sentinelle* de 1832 (n° 31, fin juillet) et à la suite, ce jugement : « Homme de tête et de courage, habile tireur, l'énergie de son caractère et sa force physique le rendraient plus dangereux que Diot. »

Tout cela pourrait bien n'être qu'une simple appréciation de journaliste, Diot avait fait ses preuves dès 1815 (4) et l'on savait si bien ce que l'on en devait attendre lors de la dernière chouannerie, qu'en sus d'une promesse d'amnistie, des offres fort avantageuses lui étaient transmises le 15 juin 1831, dans le vain espoir de le détacher du parti (5).

(1) Mon ami, le docteur Pouzet, maire de l'Absie, m'a montré une armoire tailladée à grand coups de sabre par le général Diot, un jour qu'il trouvait la ménagère trop lente à le servir.

(2) De même encore, Diot, le 15 juin 1831, déjeûne debout, *son fusil sous le bras*, avec M. Ardouin, de Parthenay, qui lui fait des propositions d'amnistie.

(3) Louis Groleaux, de Saint-Pardoux. J'avais recueilli d'autres récits de la dernière chouannerie, mais leur fréquente inexactitude ne m'a pas permis de les utiliser.

(4) Diot, contumax, n'échappa aux poursuites que grâce à la chute de l'Empire.

(5) Bibl. de Niort, ms. 3,679. Information contre Diot, n° 78, p. 19-22.

On ne sait pour quelle raison Diot et Robert échappèrent aux poursuites, en 1835, sans doute n'avaient-ils pas pris part aux dernières affaires.

Imp. A. Lemercier, 5, Rue Yver, Niort

A monsieur Etienne Clouzot,
Conservateur à la Bibl. St Fargeau
affectueux souvenir
LÉO DESAIVRE

STANFORD LIBRARIES

LE

Paille Maille

DE

SAINT-FLORENT-LÈS-NIORT

NIORT
IMPRIMERIE TH. MERCIER
1, rue Yver, 1
—
1913

Le Paille Maille de Saint-Florent-lès-Niort

« On voit dans différentes villes des promenades appelées *mails*, elles ont eu pour origine des allées d'arbres de 3 à 400 toises de long et larges de 4 à 5, bordées d'ais (1) attachés à des pieux à hauteur d'appui avec une aire de recoupés de pierres couvertes de ciment où l'on chassait des boules (2) avec un maillet de bois (3) à long manche (4). »

Du maillet le jeu et l'allée prirent le nom de *mails* tout comme en Autriche le *ballplatz* de Vienne évoque l'antique existence d'un jeu de balle ou de paume.

Au mail, quand le nombre des partenaires dépassait trois, ils se partageaient en deux camps, le gagnant était celui qui le premier atteignait le but figuré par un bâton fiché en terre, une pierre, un arbre, un simple trou, etc., parfois il fallait faire traverser à la boule un petit archet de fer qu'on nommait la *passe* (5).

Il serait oiseux de relever tous les noms de lieux qui gardent encore le souvenir des anciens mails tant en France qu'à l'étranger, notamment en Angleterre et en Italie.

On sait qu'à Paris une rue porte encore ce nom qu'elle a pris du mail à travers lequel elle fut ouverte. La capitale

(1) Ces ais qui renvoyaient la boule à la façon des bandes de billard, permettaient en jouer en *bricole*. Cfr. H. R. d'Allemagne. *Sports et jeux d'adresse. (Le Jeu de Mail)*, p. 200, fig. d'après la gravure de N. Guérard.

(2) Au XVIe siècle les boules faites à Naples passaient pour les meilleures, elles étaient en bois de meslier (néflier); Brantôme, *capitaines français*. Cité par Godefroy, *Lexique*, verbo *paille maille*. En France, on les faisait en *buis*.

(3) A Montpellier, on préférait les maillets de *chêne vert*.

(4) Mag. pitt. 1.309.

(5) Dict. de Furetière, mail ou pale maille.

en avait au moins un autre, dit de l'Arsenal, allée plantée d'arbres sur le bord de la Seine (1).

A Rennes, on trouve encore deux mails. Le mail d'Angers offre toujours son allée de médiocre largeur, celui de La Rochelle présente de plus vastes proportions.

Aux XVI^e^ et au XVII^e^ siècles, il n'est guère de ville, bourgade ou château qui n'ait son mail. Le grand roi qui dédaigne le *ballon*, fait agrandir le mail des Tuileries (2). Avec la grande Mademoiselle, les dames les plus illustres et les élégantes raffolent de ce délassement, Madame de Sévigné a un mail aux Rochers où elle pousse la boule.

Les mails sont en plein air, le mail *bien couvert* que l'Etat de l'Election de Niort en 1716, indique au château de la Sauquetière, paroisse de Champeaux, est une exception.

On peut s'étonner que Rédet n'ait mentionné dans son *Dictionnaire topographique de la Vienne* que le seul mail de Mignaloux.

Nos alliés d'Ecosse adoptèrent de bonne heure ce sport et ses dérivés. Le mail n'apparut à Londres que vers 1660 (3). Les courtisans du temps de Charles II allaient indifféremment jouer au paille maille, soit au mail du parc Saint-James, soit à celui dont l'avenue de Pall Mall indique encore l'emplacement (4).

Ménage en son dictionnaire déclare qu'en 1750, il n'était déjà plus de bel usage de dire paille maille et qu'on ne parlait plus que de *mail*, il est bon de savoir que tous les auteurs ont complètement identifié ces deux termes.

(1) Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 20 juin 1913, 810.

(2) Piganiol de la Force, dans sa *Nouvelle description des châteaux et parcs de Versailles*, Paris, Hochereau, 1764, au *Plan général*, mentionne en bordure de la pièce d'eau des Suisses, à l'Ouest, le vieux mail *détruit* et le *nouveau* mail près de l'église Saint-Louis dans le Vieux Versailles.

(3) J.-J. Jusserand, *Les sports et jeux d'exercice, dans l'ancienne France*, Paris, Plon, 1901, 307. Cfr. Intermédiaire des Chercheurs et curieux, 20 sept. 1913, 358.

(4) Rev. Isaac Taylor, Words and places, 2^e^ édition, Londres et Cambridge, Mac Millan and C^o^, 1865, 288.

En italien, *palla* signifie à la fois balle et *boule*. L'adjonction de ce mot définit très exactement le jeu où l'on frappe une boule avec un maillet et l'orthographe véritable devrait être palle mail.

Godefroy cependant ne cite pas moins de 9 variantes : pal mail, pal maille, pale mail, pale maille, palle mail, palle maille et même pille maille et parmaille, auxquels il faudrait encore ajouter le pall mall de Londres, etc.

Le mail de Tours est désigné sous le nom de Pal Mail dans une ordonnance de 1616 (Godefroy).

A Châlons-sur-Marne, le terrain au-delà des allées de la forêt, s'appelait autrefois le Pail Mail, c'est un lieu où on jouait au mail (id).

Il ne faut voir encore qu'un mail ordinaire dans le Paille Maille dont M. P. Sébillot signale la présence sous les murs de Dinan.

A Montpellier, les maîtres du mail étaient appelés *Palemardiers*, chez eux étaient déposés les statuts du jeu autorisé par sentence du sénéchal du 4 septembre 1688 et par arrêt du parlement de Toulouse du 28 novembre de la même année (1).

Montpellier est le seul lieu où le jeu soit encore pratiqué à l'heure actuelle (1913); à Paris le mail de l'Arsenal fut supprimé vers 1770 et le sport était tombé en désuétude dès 1779 (2).

Le Dictionnaire topographique des Deux-Sèvres signale la présence d'un seul paille maille près d'un étang de la commune d'Adilly. On ne sait pourquoi celui de Saint-Florent-lès-Niort, mentionné cependant au cadastre, a été complètement omis, il est non moins extraordinaire que nul n'ait parlé jusqu'ici de ce mail situé aux portes de la ville.

Il est figuré encore aujourd'hui par un tènement de près de 8 hectares, allongé du sud au nord, au sud du

(1) J.-J. Jusserand, l. c. 310.

(2) Jusserand, 310, 436, 416.

petit chemin qui mène du vieux logis de la Parisière à la grande route de Saint-Jean-d'Angély en passant près de l'église (1). A une faible distance de la porte Saint-Jean, il ne confine point cependant comme tant d'autres, à l'enceinte de la ville. Il se trouve à l'ouest de la ligne de La Rochelle.

Il est impossible de savoir si ce tènement évoque le souvenir d'une allée aujourd'hui disparue ou simplement comme à Montpellier, « des chemins de traverse où on poussait la boule » (2).

Le paille maille de Saint-Florent nous avait été révélé par un papier censaire du prieuré de Niort du commencement du XVIIIe siècle (3) à la Bibliothèque publique de Niort, dont il existe une copie moderne aux Archives départementales (4).

Il est regrettable qu'aucun document plus ancien ne vienne nous éclairer sur l'origine du paille maille de Saint-Florent qu'il serait mieux sans doute d'attribuer à la ville de Niort.

Le jeu ne parvint à une popularité universelle qu'au XVIe siècle mais il était déjà pratiqué dès le XVe siècle sous le nom de *Touquon*, de Chuque, etc. (5).

Nous ne savons sur quoi Du Cange se fonde pour ne voir dans la *paume à cheval*, en grand honneur chez les Grecs du Bas Empire, qu'une simple importation française (6). Pour lui, le jeu « n'aurait été à l'origine qu'un sport encore en faveur au XVIIe siècle sous le nom de jeu de *chicane* dans le Languedoc et sous celui de mail dans d'autres provinces, sauf qu'en Languedoc le jeu se fait en pleine campagne et dans les grands chemins où on pousse

(1) Commune de Saint-Florent. Son A. 572-586.
(2) Jusserand, 310.
(3) Art. 693-694 du Censif.
(4) H 73.
(5) Jusserand, 310, n. 1.
(6) Gloraire, t. VII. VIIIe Dissertation sur l'histoire de Saint-Louis.

avec un petit maillet mis au bout d'un bâton, une boule en bois, tandis qu'ailleurs cela se fait dans de longues allées plantées exprès, garnies tout alentour de planches de bois. Ainsi ce que les nôtres font à pied les Grecs l'ont pratiqué sur des chevaux avec des *raquettes* ce qu était la forme de leur chicane ».

Au XVIIe siècle, ce nom de chicane était partout réservé au mail en pleins champs, hors de toute allée et même de terrain préparé à cet effet (1). Mais ce qu'il faut surtout constater, c'est que pour Du Cange, la chicane semble avoir été l'origine du mail et que ce modeste jeu de piétons dérive d'un sport de cavaliers, opinion fort contestable comme on le verra.

De même que les noms de mail et paille maille désignent encore les lieux jadis réservés pour l'exercice du jeu de mail, on ne saurait douter que quand ce sport prenait la désignation de *chicane* (2), ce terme devait aussi désigner les endroits qui lui étaient consacrés. Les *chicanes* ne sont pas très rares en Poitou. C'est le nom d'une maison rurale de la commune de Bournan, dans la Vienne. Dans les Deux-Sèvres, une ferme de la commune de Saint-Liguaire est ainsi appelée, enfin, à l'ouest du château Salbar, un clos au sud du vieux chemin de Ternanteuil à Saint-Maxire, par la Pierre qui vire, conserve encore cette désignation.

Viollet-Le-Duc mentionne un jeu de *billart* (3) qui persista en Angleterre et en Ecosse et *paraît* avoir été remplacé en France, par le mail, vers le XVIIe siècle.

Le billart consistait à chasser au ras du sol, des boules au moyen de *crosses* de bois (4). La crosse aurait donc

(1) Cf. Grande encyclopédie de Ladmirault et dictionnaire Larousse, verbo mail.

(2) Ce mot n'a pas été, comme on pourrait le croire, emprunté au barreau, c'est lui qui l'a emprunté au sport. Jusserand, 315.

(3) Alors un jeu en plein air, prototype du billard actuel, sur la table duquel Louis XIV poussait encore les billes avec une *crosse* en 1604.

(4) Dictionnaire du mobilier français, II, 173.

précédé le maillet et cette substitution est l'origine du nom de mail donné à un sport déjà ancien.

Toutefois le mail ne fit pas oublier le billart du soir au lendemain, ces jeux, d'ailleurs fort analogues, coexistèrent pendant des années. Belleforest rapporte qu'au milieu du XVI[e] siècle, on jouait à la fois à la pelotte, au paille maille et à la bille et cette bille n'est autre chose que le billart mentionné par Viollet-Le-Duc (1).

De même pour M. Jusserand, le *bâton crochu* précéda la raquette et le maillet. Il y eut à Paris, dès le XIII[e] siècle, des crossetiers qui payaient la taille. On crossait dans les rues des villes aussi bien que sur les chemins des campagnes. La crosse est la mère gigogne d'où sortit toute la famille des mail, billart, gouret, croquet, hocket, golf, cricket... On *choulait* même à la crosse (2).

A ceux que la multiplicité de tous ces lieux dits où l'on semble avoir pratiqué le jeu de mail sous des noms différents, pourrait étonner, il est bon de faire remarquer combien la *soule* fut répandue dans la province voisine de Bretagne. On ne la voit mentionner au XVIII[e] siècle qu'une fois en Poitou, à Vouillé (Vienne), à l'occasion d'un divertissement auquel le véritable jeu de soule reste étranger (3), de même que les *pelotes* à Thouars, La Rochelle et Taillebourg n'offraient qu'un lointain souvenir de cet ancien sport. Il en est ainsi de quelques autres dont les bachelleries présentent parfois l'image bien effacée. D'autres encore, érigées en redevances féodales, tels que la quintaine, subsistent longtemps pour le seul amusement du seigneur.

(1) Charles IX s'efforçait trop à sauter et à plusieurs autres plaisants et violents exercices. Il jouait à la balle à *emporter*, ou au *ballon*, ou au paille maille qu'il avait fort bien en main. Brantôme. *Grands Capitaines.*

(2) L. c. 285-286.

(3) Le véritable jeu de soule était encore pratiqué comme en Bretagne, à Noirterre près Bressuire, en 1386. H. Gelin. *Les Nouveaux Mariés d'autrefois.* Mémoires de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, 1906, 83. Archives des Deux-Sèvres. E. 1667.

On continue à jeter l'*éteuf* à Champdeniers et sans doute dans la paroisse voisine de Saint-Christophe-sur-Roc jusqu'au milieu du XVIIIe (1). Il est bien probable que des recherches sérieuses le feraient retrouver sur d'autres points de la province.

Les anciens sports se modifièrent de plus en plus avant de disparaître (2), seuls les jeux de paume persistent. On en comptait 252 de ces salles à Paris, en 1596 (3). M. Henri Clouzot en a relevé une demi-douzaine à Niort, j'en trouve moi-même deux à Champdeniers.

Au grand jeu de paume de Niort, on donnait à *boire* et un billard avec entrée particulière était annexé (4).

Les salles de jeux de paume, bien longtemps avant les tournées de la troupe de Molière, avaient servi pour des spectacles de toute sorte. On donnait encore des représentations scéniques au grand jeu de paume de Niort en 1733. Alors les sports en plein air n'étaient plus de mode, ainsi s'explique comment le paille maille de Saint-Florent fut oublié.

L. DESAIVRE.

(1) L'éteuf à Champdeniers n'est pas sans quelque analogie avec la soule.

(2) Henri Gelin, *Fêtes populaires en Poitou*. Journal *Le Mémorial des Deux-Sèvres*, nos du 29 décembre 1888, 22 et 26 janvier 1889. Voir aussi le fonds Joly de Fleury, à la Bibliothèque Nationale.

(3) Jousserand. Boissonnade en trouve 22 à Poitiers au XVIIe siècle, 6 en 1740, 4 en 1755. 1 seul en 1780. *Essai sur l'organisation du travail en Poitou*, 1898. (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, XXI).

(4) Le sieur Oré (de Paris) avait été autorisé à établir à Poitiers un jeu de billard sur tapis, en 1659. Boissonnade l. c. 416.

STANFORD LIBRARIES

LÉO DESAIVRE

VERVEDÉS NIORTAISES

St-Maixentiades retrouvées en plusieurs villes

Une 5e Moirie

NIORT
CHEZ L'AUTEUR
12, rue J.-J. Rousseau
—
1910

A monsieur
affectueux souvenir.

Cluzon

LÉO DESAIVRE

VERVEDÉS NIORTAISES

St-Maixentiades retrouvées en plusieurs villes

Une 5e Moirie

NIORT
CHEZ L'AUTEUR
12, rue J.-J. Rousseau

1910

VERVEDÉS NIORTAISES

LÉO DESAIVRE

VERVEDÉS NIORTAISES

St-Maixentiades retrouvées en plusieurs villes

Une 5e Moirie

NIORT
CHEZ L'AUTEUR
12, rue J.-J. Rousseau
—
1910

VERVEDÉS NIORTAISES

A. Les foires, grands biens, marchés et Roy-bœufs, foire grasse de Magnac-Laval.

Si soit li tornoiz, commenciez
Li lundi enprès les foiriez
(Partonop).

Jean Drouhet a célébré en vers patois les *Vervedés* de ses *Moiries* (1), plus modeste nous dirons celles de nos foires, en humble prose.

Faute d'avoir consulté le *Dictionnaire de Ménage*, d'aucuns se sont beaucoup tourmentés pour trouver le véritable sens de *Vervedé*. On y voit (2) que ce mot vient de *Verbum Dei*. Nous voilà revenus à la solennelle *Varvadieu*, récit de la migration des âmes après la mort et du Jugement dernier (3).

Il est facile de reconnaître que pour Drouhet l'antique prière à tournure épique, n'est plus qu'une farce dont le titre convient aux traditions grotesques des moiries Poitevines (4).

(1) Cfr. Alfred Richard. Œuvres de Jean Drouhet, apothicaire à Saint-Maixent. Poitiers Druinaud 1872.

(2) Verb. *Verve*.

(3) Cfr. Léo Desaivre. La varvadieu. Bull. soc. de statistique des Deux-Sèvres. V. 179. 320. Cfr. ibid. 635.

(4) La moirie de Sen Moixont o les vervedez de tretoutes les autres.

Nous ne croyons pas commettre un grand crime en l'appliquant à notre tour, aux *dits* des foires de Niort et à quelques brocards décochés à cette ville.

Avant 1789, Niort ne comptait que 3 foires tombant le 6 février, le 6 mai (1) et le 30 novembre.

Dans l'Est, notamment en Champagne, on divisait les foires en foires *chaudes*, ou du beau temps, et en foires *froides*, ou de l'arrière saison, ce qui aidait à en retrouver l'époque, on ne voit point de trace de ces catégories dans nos régions de l'ouest. Pour cette raison peut-être, des *dits* avaient été trouvés pour en rappeler la date.

Celui de la foire du 6 février — ou de la Sainte-Agathe — indique sa venue au moment de l'interdiction de la vaine pâture :

« A la Sainte-Agathe,
« Si je te trouve dans mon pré, je te donne une tape. »

Rime peu riche, venue de loin mais nécessaire pour l'adage, à laquelle on ne trouvait par suite rien d'anormal. Disons encore qu'on n'hésitait même pas alors à forger un mot pour la rime.

On le voit par cet autre proverbe :

« Pas de Pâques, ni Paquets,
Sans marlotets. »

revenant à dire qu'il y a toujours de petits merles à Pâques. Pour trouver une rime à marlotets, il a fallu inventer Paquets, redondance de Pâques et véritable barbarisme mort-né du patois local.

De même, le mot *braconnau* que nous rencontrons dans le *dit* de la foire du 30 novembre — ou de la Saint-André — ne se voit nulle part ailleurs et a été évidemment produit pour donner une rime à *Nau* (Noël), fête qui détermine le jour où tombe cette foire :

« La Saint-André *braconnau*,
Trois semaines et trois jours avant Nau. »

(1) Aujourd. portée au 7 dans les almanachs.

Briquet père qui, sur la demande du préfet Dupin, avait vainement cherché l'origine de deux proverbes relatifs à Niort, devait bien aussi, grâce à son long séjour dans cette ville, connaître le *dit* de la Saint-André, cependant il n'en souffle mot et après lui, nos nombreux patoisiers, nous ont laissé ignorer ce qu'il faut entendre par *braconnau*.

Pourtant si l'on traduit *en Poitevin* le mot braconnier, on retrouve *braconnau*, cela ne revient nullement à dire que l'on ait jamais songé à faire du Saint apôtre — qui ne fut d'ailleurs qu'un simple pêcheur avant sa mission — un braconnier ou le patron des braconniers.

Pas plus que nous ne voyons la moindre intention irrévérencieuse dans l'épithète singulière à lui attribuée à Saint-André *Goule d'oie*, commune du département de la Vendée. L'Oie, Saint-André Goule d'oie, les quatre chemins de l'Oie ect[a]. confinent et appartiennent à un petit pays appelé *l'Oie*, à l'entrée (ou gueule) duquel se trouve le dit Saint-André.

A Niort, ce n'est plus la contrée ambiante mais la saison où se tient la foire qui valut à Saint-André son surnom de *braconnau*.

Braconnerie fut synonyme de *vénerie* et si le mot de braconnier désigna tout d'abord le valet qui menait les chiens *braques* ou brachets, le titre de *braconnier-maître* passa plus tard au grand veneur (1). Au XVII[e] siècle seulement, le mot commença à être pris en mauvaise part. Robert de Salnove, dans sa *Vénerie royale*, dit qu'il faut mener les chiens en bel ordre *et non en braconniers*.

En Italien, *braccare* signifie encore suivre à la piste.

On trouve enfin près d'Angoulême, une forêt chère aux veneurs, dite de la Braconne.

Ainsi tous les mots dont *braconnau* peut être rapproché, ont trait à la vénerie. Il sera facile d'en conclure qu'il s'applique

(1) Cfr. Le Maire de Belges. *Illustrations des Gaules* etc. 1509 et Glossaire de Godefroy.

chéz nous à une foire *au temps de la chasse à courre* amenant sans doute à Niort veneurs *et gibiers* (1).

Aujourd'hui encore, on parle sans y entendre malice, des boudins mangés à Sainte-Macrine, le jour du pélerinage (2). Jadis, il eut paru peu séant de fixer le cours du vin à la foire de la Foye-Monjault, le 25 octobre, sans sabler des huîtres. Il se pourrait bien qu'un léger parfum de venaison restât de même attaché aux vieux souvenirs de la Saint-André.

Aux foires de Niort, très suivies par les habitants du Poitou et de plusieurs autres provinces, venaient encore beaucoup d'Espagnols et d'Italiens, pendant plusieurs jours, c'était une vérital le cohue. On les disait royales, c'est-à-dire fondées par ordonnances du roi, sans que la preuve en ait jamais été donnée. Elles remontaient, quoi qu'il en fut, fort loin dans le passé, témoin le proverbe : *durer autant que les foires de Niort.*

Plusieurs anciennes foires n'avaient eu d'autre origine que le concours des populations auquel donnait lieu la fête patronale, il semble qu'il en soit ainsi à Niort pour la Saint-André.

Les facéties se retrouvent souvent ailleurs. A Champdeniers, le 28 mai où l'on voyait beaucoup de beau monde, s'appelait la foire *aux dames et aux prêtres*. On dit encore à Saint-Maixent :

A la Saint-Simon, (28 octobre)
Les belles filles y sont,
A la Saint-Nicolas, (6 décembre)
Elles n'y sont pas.

(1) Depuis un temps immémorial, des représentations scéniques diverses, des exhibitions d'animaux ou de phénomènes, retenaient les étrangers et le beau monde d'alentour. On trouve même à Blois un tournoi *après la foire*, dès le XIII[e] siècle. (Gloss. de Ducange).

(2) Les foires *champêtres* nous eussent entraîné un peu loin, citons cependant la *feste de village*, petit poème de Julien Collardeau, Fontenay-le-Comte Petit-Jan 1637 (à la suite des *Victoires de Louis XIII*). Cfr. réédition par Dugast Matifeux, Fontenay Robuchon 1869, — à propos du pélerinage de Notre-Dame de Pitié (commune de la Chapelle-Saint-Laurent) en 1637. Ce pélérinage donnait lieu à un prévail champêtre. Cfr. *Rev. des trad. pop.* T. IV n° 6 juin 1889 p. 330.

N'oublions pas surtout le 12 octobre à Fontenay-le-Comte, (Saint-Venant), peu fréquenté et connu sans doute pour cette raison, sous le nom de *foire aux femmes enceintes* (1).

Les marchés eux-mêmes, ont fourni leur contingent. Le samedi des Rogations à Champdeniers, est consacré à la vente des chèvres, or, ce marché, peut-être *à cause de leurs barbes*, s'appelle la *foire aux moines*.

Parthenay n'a pas de foires mais tous les mercredis se tiennent des marchés d'une importance exceptionnelle. Le mercredi de Parthenay, disent les anciens, n'est pas une foire, *c'est un grand bien* (2), ce qui revient à dire beaucoup plus qu'un marché et un peu moins qu'une foire.

Il est plus intéressant de voir le nom d'une seule fête passer à toute une série de foires en différents lieux. Les étrangers qui viennent dans les Deux-Sèvres pour acheter des mules arrivent à la foire de La Mothe-Saint-Héraye, le 9 janvier, poursuivent leur itinéraire par Melle, le 12, Sainte-Néomaie, le 13, Champdeniers, le 15, Celles, le 17... Ce voyage qui commence quelques jours après l'Epiphanie, a pris le nom de *tournée des Rois*.

Dirai-je encore que le Moyen âge a connu les concours de bœufs gras. On les appelait des *roy-bœufs*. Les vieilles auberges portant pour enseigne un *bœuf couronné* en gardent le souvenir. Le *roy-bœuf* de Champdeniers, se tenait le samedi d'avant Noël. Celui de Luçon la veille de cette fête. Il serait facile d'en citer plusieurs autres. On en trouve notamment à Fontenay-le-Comte le mardi gras et à Coulonges les royaux, presque tous sont à la fin du carême d'hiver.

A Magnac-Laval (Haute-Vienne), on remarque, avant l'ouverture des voies terrées, une foire *tous les lundis* pour l'approvisionnement de Paris. Il y avait, en outre, la foire *grasse, le lendemain de Noël* (3). On vendait surtout des bœufs à Magnac-Laval. La foire *grasse* rappelle peut-être un ancien *roy-bœuf*.

(1) Serait-ce encore un calembour, y aurait-il une corrélation entre Saint-Venant et les femmes enceintes ?

(2) C'est l'ancien *bian* féodal.

(3) 1396 Fonds Joly de Fleury. Bibl. nat. mss.

B. Proverbes relatifs à Niort

I

A beau mentir qui vient de loin.

Revenons à la demande du préfet Dupin. La réponse de Briquet père se trouve au tome 2 de son *Histoire de Niort* p. 312-313.

C'est la reine de Niort malheureuse en beauté, est un dicton fort ancien. Cyrano de Bergerac l'a textuellement reproduit dans le *Pédant joué*, comédie dont la première édition paraît être de 1654, où il est mis, avec une foule d'autres, dans la bouche d'un rustre nommé Gareau, d'ailleurs sans aucun détail explicatif (acte 2 scène 2).

Pour être ainsi recueilli au milieu du XVII[e] siècle par un auteur étranger au Poitou, il fallait qu'il eut déjà couru sur les lèvres pendant de longues années

B. Fillon a mentionné le *premier* et toutefois sans référence précise, la citation de Cyrano. (Poitou et Vendée, Fontenay p. 38). mais comme Dupin et Briquet avant lui, il n'a vu dans ce proverbe que l'écho d'une réputation de laideur faite au beau sexe de Niort (1). Toutefois, il plaide des circonstances atténuantes avec l'historien. Le Préfet paraît disposé à croire qu'il y avait encore de son temps chez nous, plus de bossus et de bancroches que dans les autres villes. Dupin, sans doute très favorisé de ce chef, trouvait aussi que les Niortais pêchaient par le *gras des jambes* — il s'agit des mollets sans doute — ce qui serait, en effet, un grave inconvénient pour la plus belle moitié du genre humain (2).

(1) Les femmes laides des bords de la Sèvre et leurs *ladres* maris. B. Fillon. *Poitou et Vendée*. Fontenay p. 39.

(2) Statistique des Deux-Sèvres. Chap. 1[er] Topographie § XVI maladies.

De tout quoi, il faut retenir que le lourd *hennin* des femmes de Niort les obligeait à baisser la tête et que le piquage des gants leur fit porter l'épaule droite en avant, légère difformité à laquelle le docteur J. J. D. Guillemeau, plus connu sous le nom de Guillemeau oncle, voulut sagement obvier par l'invention du tourne gant (1).

Théodore Arnauldet a repris la question sans plus de succès dans ses *Niortéides* (2). B. Fillon lui-même n'est nullement informé.

Voilà donc une *reine de Niort* encore bien moins connue *dans l'histoire* que le roi d'Yvetot.

Comment n'a-t-on jamais pensé qu'il s'agissait tout simplement d'une *reine de bachelerie* ?

M. Henri Clouzot a trouvé un *roi plaisant* mentionné à Niort dès le XIII[e] siècle (3), il ne saurait être autre que le personnage qui présidait à un divertissement populaire, *à une bachelerie*, en un mot. A-t-on jamais vu un roi de bachelerie sans compagne ? Il sera arrivé une fois que cette pauvre reine d'un jour n'aura pas été favorisée de tous les dons de la beauté. Ce simple fait, *trop exceptionnel* pour n'être pas remarqué, a bien pu suffire pour donner naissance à un proverbe.

Là où il n'y avait pas de bacheleries, Dieu sait pourtant si elles étaient rares en Poitou, les brocards retombaient sur les humbles mariées de village. On disait *raide comme la mariée de Benet* et l'on citait encore celle de *Chambretaut qui était restée toute apprêtée à attendre son galant* (4). Cela a-t-il jamais pu

(1) Cfr. Journal agronomique des Deux-Sèvres, 1810 n° 34.

(2) Livre III, Niortéide VII. Pour lui la reine de Niort est la fille d'un sieur Jean Roi, ignoré de l'Etat-civil.

(3) Cens et rentes dûs au comte de Poitou à Niort vers 1260. *Mém. de la soc. des antiq. de l'O. 1904 et tir. à p.*

(4) Ce n'a pas été sans étonnement que nous avons trouvé au fond du département de l'*Ain*, la similaire de la mariée de Chambretaut :

« Elle est comme la mariée de Mépillat,
Qui resta tote appareilla ».

Henri Gaidoz et Paul Sébillot *Blason populaire*. Paris, Léopold Cerf, 1884 p. 109.

signifier que *toutes* les mariées de ces paroisses fussent semblables à des piquets où attendrissent vainement leurs futurs ? (1).

De même, on ne pourrait arguer de ce que notre *reine* se trouva laide certaine année, il en fut constamment ainsi, ni surtout que cette laideur fut anciennement le triste apanage de toutes les Niortaises.

Le proverbe ne saurait donc être que le dernier écho d'une bachelerie disparue longtemps avant le XVII[e] siècle, peut-être pendant la guerre de Cent ans où l'on avait autre chose à faire qu'à s'amuser. Il est fort probable qu'il s'agit toujours de celle du *roi plaisant* connue dès le XIII[e] siècle.

II

Un chemin qui ne mène pas à Rome.

Briquet n'a pas été heureux dans son interprétation du second proverbe : *Prendre le chemin de Niort*, c'est tout simplement NIER, ne pas avouer, mentir par allusion a *ni*, synonyme de *non* (2).

Si, en un temps où le folk-lore était à naître, il ne put en rapprocher cet autre *dit*, de lui resté inconnu :

« A Niort qui veut aller
Faut qu'il soit sage à parler (3)

locution qui comme la précédente, pourrait bien n'avoir été admise, tout d'abord, que dans la langue verte des coupeurs

(1) On remarquera le peu d'importance de tous ces faits passés en proverbe.

(2) Cfr. Oudin *Curiosités françaises*, Paris 1640.
Duez. *Dict. Italien et Français*. Leyde Jean Elsevier 1659–1660.
D'Assoucy *Aventures burlesques*, réédition d'Emile Colombey. Ad. Delahays 1858.

(3) Le Duc, *Proverbes en rimes ou rimes en proverbes accomodés en distiques*... Paris Quinet 1665.
Leroux de Lincy. Le *livre des proverbes francais*, 1.369 11.581. Henri Gaidoz et Paul Sébillot. *Blason populaire*, 256-257.

de bourses si nombreux encore en Poitou au XVII[e] siècle, on reconnaîtra que beaucoup de jeux de mots analogues, *fort anciennement trouvés*, couraient par toute la France.

C'est ainsi qu'on disait :

— Prendre le chemin de la ville d'Angoulême (ou du gosier, de engouler).

— Prendre le chemin de Versailles (de verser).

— Aller à Crevant (mourir).

— Aller à Cachan (se cacher) (1).

— Aller sur les rives du Tarn, prononcer tard (s'attarder).

— Aller au Faouet, petit bourg de la Basse-Bretagne (aller dans les rues mal famées) (P. Sébillot). Cfr. ci-dessous aller à Niort pour voir le monde dans l'épitre anonyme du *biau ſys de Pary*.

— Etes-vous allé à Paris ? Je suis allé à par ici (Paris-ci).

— Venir de Blayes (blaguer) (2).

— Tomber en Bavière, conduire en Bavière (de baver) (3).

— Tomber en Surie (de suer) (4).

— Tomber en Béthanie (en enfance).

— Passer le pont d'Ardin (c'est l'âge critique, locution difficile à expliquer).

(1) Leroux de Lincy. *Livre des proverbes français.*

(2) Leroux de L.

(3) Chanson nouvelle attribuée à Dorat. *Petit portefeuille*, (recueil de poésies). Londres 1774. Il s'agit de la salivation mercurielle, considérée comme signe de la guérison. Ce calembour était fort connu dans la Grande armée.

(4) Proverbe fort ancien. On le trouve sous cette forme : *passer par la chaudière, faire course jusqu'au Puy de Surie*, allusion à un mode de traitement bien connu, dans la 1re édition du *Triumphe de très haulte et puissante dame V..... royne du Puy d'amours nouvellement composé par l'Inventeur des plaisirs honnestes* MDXXXIX. « On les vend à Lyon chez Francoys Juste devant Notre-Dame de Confort », dont il n'existe plus que deux exemplaires.

La seconde édition du *Triumphe* (un seul exemplaire connu) est de 1540. « Paris Alain Lotrian rue neuve Nostre-Dame à l'enseigne de l'escu de France ».

Le *Triumphe* a été réédité par Anatole de Montaiglon au T. IV p. 223 du *Recueil de poésies Françaises des XV[e] et XVI[e] siècles*. Paris P. Jannet 1856. (Bibliothèque Elzevirienne). Cfr. p. 229 de cette réédition.

— Faire du vin de Nazareth (s'engouer, de nez).

— Le carrosse de Béthune (bête une).

— Confrère au diocèse de Saint-Marry, prononciation Parisienne de Saint-Merry (1), (être dans la peine),

— Mal de Saint-Pris, être voué à Saint-Pris, (être en prison) (2).

De même on trouvera plus tard :

— L'abbaye de Saint-Sot (la prison).

— L'abbaye de monte à regret (l'échaffaud).

— L'abbaye de Saint-Pierre, des cinq pierres où s'appuyaient les bois de justice devant la Roquette (la guillotine).

Voilà tout ce qui nous revient en mémoire mais il serait facile d'allonger cette liste de calembours par à peu près, déformation du mot propre assez facile à retrouver d'ordinaire, à laquelle chaque année apporte un nouveau contingent, où Briquet pouvait déjà trouver motif à rapprocher Niort de NIER par simple homonymie (3), ce qui lui eut livré la véritable signification du proverbe : *prendre le chemin de Niort*.

Cependant *aller à Nyort* paraît avoir une signification bien différente dans l'*Epistre du biau fys de Pary* (par autre que Marot) (4).

« ... J'ai eu le pry de l'arbalestre :
Je chante comme un paroquet,
Je ne voua jamais sans bouquet ;
J'ay plus de bonnets que de teste ;
J'ay mon biau pourpoint des grans feste,
Des jours ouvrié et des dimanches ;
Tous les moy deu chemise blanche,
Pour estre ni salle, ny ort ;
J'ay esté jusques à Nyort
Déjà deux fois *pour vois le monde...* »

(1-2) Clément Marot. Edition Eugène Voizard. Paris Garnier. Lettre à François Ier pour être remis en liberté p. 39 et Rondeau parfait à ses amis après sa délivrance, p. 311.

(3) Comme Angoulême d'engouler, Versailles de verser, Cachan, de cacher, etc.

(4) Poésie anonyme *in* édition de Clément Marot. Paris Jannet T. 1, p. 263.

Le jeune Parisien, avec ses chemises de quinze jours, ne devait point être bien renté, les voyages répétés à Niort ne s'expliqueraient guère en telle occurence, surtout quand on y va uniquement *pour voir le monde* et qu'on habite *Paris*.

Ce Nyort du *biau fys* n'aurait-il point quelque relent des lieux que fréquentait Mathurin Régnier ? (1)

On a assez parlé de la *Badia de Niort* et de son organisation quasi monastique (2) pour n'y plus revenir, nous adoptons, s'il faut le dire, des conclusions défavorables à son existence comme *Pio Rajna* dans la *Romania* (3), cependant l'opinion contraire vient d'être défendue par M. Alfred Richard, dans son *Histoire des comtes de Poitou* (4) trois fois couronnée par l'Institut.

A n'en pas douter, pas mal de tapage s'était fait autour de la singulière abbaye soi-disant fondée par Guillaume le jeune comte de Poitou, c'est bien assez pour qu'une lointaine rumeur nous en parvienne sous cette autre forme parémiologique : *Aller à Niort pour voir le monde.*

Beaucoup ont pensé qu'au fond de tout ceci, il pourrait bien n'y avoir encore qu'une équivoque sur le nom *d'abbesse*, assez généralement attribué à la tenancière ou directrice de ces maisons aussi hospitalières que peu religieuses.

Duez, dans son *Dictionnaire Italien et Français* (5), écrit : *Niort, le chemin de Niort*, par allusion à *ni* ou non, nier, ne pas avouer, rapprochement assez forcé auquel la fin du mot reste étrangère (6). Avant de produire d'autres exemples de Niort en tant pur synonyme de dénégation, il nous faut dire

(1) Cfr. ci-dessus « aller au Faouet ».

(2) Hist. littéraire de la France XIII 43, d'après Guillaume de Malmesbury (moine bénédictin). *De Gestis Henrici Anglorum regis*. lib. V. Besly, *Comtes du Poitou* 121. Dreux du Radier *Guillaume IX*. Thibaudeau. *Hist. du P.* T. 2, p. 13. L. Favre *Hist. de Niort* 35.

(3) VI[e] année 1877, 249 article écrit en Italien.

(4) Paris, Alph. Picard 1903. T. 1[er], 496, n 5.497, n 1.

(5) Leyde Jean Elsevier, 1659-1660.

(6) Niort, dans le patois actuel donne Niô, *nier* pourrait peut-être se traduire ainsi, n'avons-nous pas déjà vu *braconnau* pour braconnier.

encore que ce vocable subit une autre interprétation fantaisiste, portant cette fois sur ses deux syllabes où l'on crut trouver *nid* pron. *ni* et *hord, ord* ou *ort* que l'auteur de l'épître du *biau fys* nous explique suffisamment en disant : *ny salle, ny ort.*

III

Toujours nier !

On lit dans l'*Etat de l'Election de Niort en 1744* (1). « Les peuples du pays prétendent que ce nom a son origine dans ceux de *nid d'or*, mais d'autres soutiennent qu'il vient de *Hord* qui signifie sale : nid hord (on a inventé l'h aspirée pour expliquer la prononciation *ni*) un vilain endroit, malpropre — on dirait aujourd'hui un *sale trou* — et l'auteur, *quoique Niortais sans doute,* s'empresse d'ajouter : « la seconde opinion convient parfaitement à l'état présent de cette ville. »

Le fait, fut-il vrai, on ne s'en affligera point si l'on pense que *lutum* (boue) a été donné comme racine à *Lutèce,* mais il semblerait plus probable que ni-ord (aliàs ort) n'est, en somme, qu'une autre facétie inventée par les villes voisines. Aujourd'hui, cette réputation de ville malpropre, non quelque raison, revient même à Poitiers qui nous la voua peut-être jadis pour détourner les yeux de sa propre fange.

Apollin Briquet croit que les Niortais ont mis la main sur le *nid d'or* parce que ces mots pompeux flattaient leur vanité (2), ne serais-ce point plutôt pour faire oublier le *ni-ord* dont ils bénéficiaient déjà ?

Quoiqu'il en soit, gardons-nous bien cependant de prendre les choses au pied de la lettre. Il a été dit de Saint-Maixent, comme de beaucoup d'autres villes assez peu séantes : *c'est un joli port de mer* ; le docteur Giraudeau, de Saint-Gervais, n'en

(1) Mém. de la *soc. de stat. des 2-S.*, 3e Sie. T. III, 1886.
(2) Mém. *soc. de stat.*, 1re Sie, T. VIII, 234.

demanda pas davantage pour placer Saint-Maixent *sur le bord de la mer !* (1).

Ne faisons point comme le savant spécialiste, qu'une simple facétie ne nous serve point d'argument.

Ni-ord, comme toutes les malices, devait avoir une longue fortune, feu Anatole de Montaiglon crut même le retrouver dans le mal de *Nyort* — il s'agit ici de la plus grave des maladies dites galantes au XVII^e^ s^e^ — (2).

On gratifiait cependant Niort de deux autres maux, la *lèpre et la teigne*, auxquelles l'hypothèse du savant professeur de l'Ecole des Chartes (3), ne saurait s'appliquer.

Ne paraîtra-t-il pas plus admissible que les trois affections rentraient dans la catégorie des maladies qu'on dissimule avec soin, QU'ON NIE en un mot, et que leur attribution peu grâcieuse à notre pauvre ville n'était encore qu'une application nouvelle du jeu mot d'où le chemin de *Niort* était déjà sorti.

Nous comprendrions mieux ainsi comment La Fontenelle de Vaudoré, après vainement songé à retracer l'histoire des prétendus *ladres de Niort*, en arrivait à se demander « pourquoi en parlant *au loin* de cette population si active, si industrieuse, et si riche, on se servait souvent de cette expression les *ladres de Niort* » (4), comment Apollin Briquet après lui,

(1) *Précis historique du Poitou.* Paris Dussillon, s d. (vers 1840), p. 77.

(2) Cr. Tallemant des Réaux (Hist.)

(3) On trouve *à la suite* du *Triumphe* dans la seconde édition, Paris Adrian Lotrian 1540, une pièce en prose : *Le Pourpoint fermant à boutons*, aussi reproduite au tome IV de la *Bibl. Elzév.* (p. 270 et Seqq). Cette facétie offre une longue synonymie du mal Napolitain. *Le mal de Nyort* y figure (avec note d'A. de Montaiglon) à côté du mal *du carrefourg de Poictiers*, p. 271.

(4) *Les Ladres de Niort in Revue de l'Ouest*, Bourbon Vendée V^e^ Allut, 1832.

Quoiqu'en dise La Fontenelle, il n'y eut jamais *qu'une* maladrerie à Niort, devenue sans objet, elle fut réunie à l'hôpital général en 1695.

C'est à Saint-Maixent qu'il faut aller pour en trouver *deux*, encore ce fait ne prouve-t-il pas une plus grande fréquence de la maladie, car l'une d'elles dépendait de l'abbaye, qui vraisemblablement y recueillait tous les mézeaux de sa vassalité très étendue.

On croit aujourd'hui qu'après la suppression de beaucoup de maladreries

« ne pouvait comprendre d'où venait cette réputation de ladrerie » (1), et nous aurions encore l'explication de cette autre odieuse épithète de *teignoux* que Laurent Roux applique aux Niortais dans l'un de ses noëls (2) (1582).

Ladrerie, prise au figuré, est devenue synonyme *d'avarice*.

La Fontenelle s'était demandé si telle n'était point la *maladie* reprochée aux Niortais, bien qu'il n'en put voir la raison. Pouilleux, voire *teigneux*, prennent aussi le sens d'*avares* (3), de sorte que des *teigneux* aux *ladres* de Niort, il y a peut-être moins loin qu'on ne pense. Rien ne prouve, nous ne saurions trop le répéter, que ces tristes maladies aient été plus communes à Niort que dans les villes où l'on prit tant de peine pour machiner d'affreux calembours, détestable origine d'une réputation sinistre et imméritée.

Eloignons ces terribles images pour retourner aux joyeux devis.

désertes et inutiles, on en conserva quelques-unes, où l'on envoya tous les ladres des environs, il est possible que Saint-Maixent dut à une concentration semblable d'avoir encore des lépreux, *alors qu'on en voyait plus ailleurs dans la contrée*.

Toujours est-il qu'il y avait encore des ladres à Saint-Maixent en 1619, et même une dizaine d'années plus tard.

Tout ceci, il faut l'avouer, ne s'accorde nullement avec la triste réputation faite à Niort et conduit involontairement à en chercher quelqu'autre explication plausible.

(1) *Mém. soc. de stat.* 1re Sie, VII, 164.

(2) Henri Clouzot, *Trente noëls Poitevins*. Niort et Paris, 1908, no 34.

(3) Cfr. Intermédiaire des chercheurs et curieux du 20 décembre 1909, 938.

IV

Autres quolibets échangés entre Niort et les villes voisines

Glissez, n'appuyez pas.

A la Révolution, on disait encore que les gens de Saint-Maixent étaient gainés — ce serait aujourd'hui avoir une mauvaise dégaine —.

Drouhet parle déjà de leurs gros sabots et cite même les *Salebrenau de noutre sen Moixont*. Ses compatriotes se revanchaient sur ceux de Niort en les accusant d'être toujours enroués à cause de l'humidité de leurs marais, surtout de celui de la Brèche, sans doute (1).

Il est peu probable cependant que ce mal chronique les ait contraints d'implorer le concours des puissantes gorges de leurs voisins toutes les fois que dans les fêtes publiques, il fallait crier *Vive le roi*, comme le prétend le facétieux apothicaire dans sa *moirie* :

> Fasant eil pas veni dos Jons de noutre ville
> Crier *Vive le Ré* pre quieuqui fort habille ?
> Car pre ziau, boune gens, sont trop enrouenché
> Et avons de tout tomps lou gouzé empesché.

A Fontenay, on parlait de la langue des femmes de Niort. Pour Fontenay, en route savetiers, y seront vos enfants nobles et glorieux comme barons et premiers échevins. Telle était la réplique des Niortais aux Fontenaisiens. En passant près des plus huppés de la ville de Fontenay, les Niortais se bouchaient le nez, crainte de l'odeur du cuir, qu'à la vérité, ils sentaient autant qu'eux (2).

(1) Jean Drouhet, Edon Alfred Richard, *Moirie*, p. 24, n 1.
(2) Poitou et Vendée, Fontenay, p. 38.

C. Attribution des mêmes facéties à des localités diverses

Il est assez naturel que dans les quolibets échangés entre villes *voisines*, les mêmes galéjades ne se reproduisent guère. C'est ainsi que Croutelle héritait seulement de la farce de la porte Chalon à Saint-Maixent, avec son pont *fait ici*, détail important que rappelait aussi, disait-on, la dédicace du fameux portail (1).

Quant aux *finesses de Croutelle* — qui ne furent pas toujours cousues de fil blanc — c'était le souvenir d'une industrie trop célèbre jadis pour que le proverbe, pris ou non en mauvaise part, put s'appliquer à toute autre localité du Poitou (2). Ces finesses, nous les retrouverons bien loin de chez nous, à Dieppe où il s'agit d'ivoire délicatement ouvré (3 et dans les Cévennes — même cette fois avec le fil blanc — sans que nous ayons pu savoir en cette occasion, quelles étaient ces autres petites merveilles (4).

Si Saint-Maixent fut particulièrement en butte aux railleries des Poitevins, on sait qu'il n'est guère de province où quelque localité n'ait le désagréable privilège de servir ainsi de plastron aux autres, cela se voit à l'étranger, on en trouve de nombreux exemples jusque dans l'antiquité classique. Le

(1) Des inscriptions analogues sont mentionnées partout. On trouve dans un roman de Paul de Kock : « *Ce belvédère fut fait ici* ».

Nous en avons lu une toute pareille sur une maison de campagne du canton de Champdeniers bâtie au XIX[e] s[e]. La plus jolie nous paraît être celle qu'on voyait dans l'église de Pantin, près de Paris, dédiée à Sainte-Marguerite, au bas d'un vitrail :

« Les Marguilliers de Sainte Marguerite.
Ont fait bouter cette verrière *icyte*. »

Hist. de Tallemant des Réaux, Ed[on] Monmerqué. Techener 1862, VI, p. 347, n° 141.

(2) Cfr. Léo Desaivre. *Les finesses de Croutelle*, Niort 1891.

(3) C[on] de M. Auguste Tolbecque.

(4) Blason populaire, 192.

Journal *Le Français*, du 17 janvier 1880, a commencé à reproduire des *Saint-Maixentiades*, la série se poursuit dans *Mélusine*, revue de folk-lore (cfr. notamment la livraison du 5 juillet 1885), nous n'y reviendrons plus. Pendant longtemps ces joyeux devis ont monumenté tous les évènements mémorables de la petite cité Poitevine, et peut-être serait-il imprudent d'affirmer qu'il ne s'en produit plus.

Il appartenait au *Blason populaire* de montrer que les mêmes drolatiques aventures se répètent trop souvent pour ne pas rendre manifeste la pauveté d'invention des railleurs.

Si Saint-Maixent a son *pendu* auquel on met une belle chemise blanche à l'occasion du passage du roi Louis XIII (1), déjà un autre *pendu*, avec sa chemise changée, se retrouve à Douai, lorsque l'empereur Charles Quint fait son voyage en France (2), mais malheureusement le point de départ de ces anecdotes burlesques est presque toujours impossible à déterminer. On ne saurait dire par exemple, où l'on eut pour la première fois, l'idée du monument *fait ici*.

Feu Bonsergent, dans son second article sur les *finesses de Croutelle*, (3) nous apprend que dans le Perche, où le petit village Poitevin n'est guère connu, son nom a été pris *pour un nom d'homme*. On prétend que *M. de Groutelle*, lorsqu'il vit les clochers de Chartres, exprima ainsi son admiration : « Oh ! les jolis clochers, ils ont sans doute *été faits à Paris !* » c'est la contre-partie des prétendues inscriptions de Saint-Maixent, de Croutelle et de tant d'autres lieux, elle nous semble assez joliment trouvée. Peut-être aidera-t-elle à comprendre ce que signifie *fait ici*, ce serait quelque chose comme *nobis da gloriam, non aliis*. Nous tenons pour notre part qu'il n'est point d'ineptie qui n'ait quelque raison d'être.

(1) Tallemant des Réaux, VI, 355, reproduit dans les *Bons mots et joyeusetés des pendus*. Paris 1734, (Cᵒⁿ de M. Alfred Richard.)

(2) Béroalde de Verville, *Moyen de parvenir*, pet. in-12, *nulle part*, 1000 700 39, T. 2, 249.

(3) *Revue Poitevine, littéraire, scientifique et artistique*, Poitiers. A. Dupré 1873.

Il paraîtra vraiment étrange que les élucubrations en apparence les plus originales et les plus typiques soient attribuées très souvent à plusieurs localités fort éloignées les unes des autres.

Le clocher sur lequel on tire pour le déplacer, *Saint-Maixentiade* bien connue, se retrouve au moins dans 4 autres lieux : Cairanne, dans le Comtat-Venaissin, Morannes, dans l'Anjou, St-Saulge, dans le Nivernais, Ibos, dans les Hautes-Pyrénées, sans compter les habitants de Petra Curbara et de Siscu (Corse), à qui *il ne faut pas demander*, s'ils tirent sur le mont Cipoli « avec une corde de poils. »

A Champlitte (Haute-Saône), c'est, il est vrai, un taureau et non une vache, comme à Saint-Maixent, qu'on hisse sur le clocher pour lui faire manger l'herbe.

Une toiture est mise sur le cadran à St-Saulge, déjà nommé.

L'histoire des barriques entassées pour monter au ciel, est aussi attribuée à Valentigney (Doubs).

Cairanne se voit encore gratifiée de la sauterelle tuée d'un coup de fusil avec l'individu (ou sautereau), sur lequel elle s'est jetée.

L'inscription *banc pour s'asseoir* aurait été vue à la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), etc., etc.

C'est assez dire que les farces véritablement particulières à Saint-Maixent, sont assez peu nombreuses.

Cette ville, en somme, est bien moins à plaindre que Niort.

D. La Moirie d'Ardemborch en Suède

Nous n'avons même pas le monopole des *moiries*, il faut cependant aller jusqu'en Suède pour en retrouver une cinquième (1).

(1) Faut-il rappeler que nous avons celles de Poitiers, Saint-Maixent, Niort et Fontenay-le-Comte.

Huet, dans son *Iter Suesicum,* raconte la plaisante façon dont on procédait à l'élection du bourguemestre d'Ardemborch.

Il est difficile de mettre la main sur l'*Iter Suesicum,* mais le curieux épisode est heureusement reproduit dans le glossaïre des *Noëls Bourguignons* de Gui Barozai — lisez La Monnoye — à la page 337 de l'édition d'Abraham Lyron de Modène, Dijon 1720.

Le fait est trop intéressant pour hésiter à reproduire les vers latins du futur évêque d'Avranches :

Mox Hardenbergam sera sub nocte venimus.
Ridetur nobis veteri mos ductus ab ævo.
Quippè ubi deligitur revoluto tempore Consul,
Barbati circà mensam statuuntur acernam,
Hispidaque imponunt attenti menta Quirites.
Bestia, pes, mordax, sueta inter crescere sordes,
Ponitur in medio, tùm cujus numine Divûm
Barbam adiit, festo huic gratuntur murmure Patres
At que celebratur subjecta per oppida Consul.

On ignore si le docte Huet, alors qu'il était précepteur du Dauphin, mit sous les yeux de son élève ce beau récit goûté sans doute de la reine Christine.

Ainsi à Ardemborch, les pairs étalaient leurs barbes autour d'une table, on lâchait un pou au milieu du tapis et celui dont il gagnait l'inculte toison était acclamé.

L'académicien Huet avait beaucoup lu, il se pourrait bien qu'il n'eut fait qu'un pastiche de l'une de nos *moiries.* Remplacez le pou par l'âne et pensez à Niort :

Ma té o ton Niort quond gle grelant l'avenne
Davont deux bourriquets voure tous les pairs son
Et quond gl'ant tout mengé, vessi pas la chanson
Su quio que gle mugnont, le fant-eils pas le moire ? (1)

C'est avec un plaisir véritable que nous adressons, avant de finir, l'expression de notre vive reconuaissance à tous ceux

(1) La moirie. Edition Richard. 23.

qui ont apporté à cet humble travail, leur bienveillant concours, notamment à MM. Henri Clouzot, conservateur à la bibliothèque Forey à Paris, toujours appliqué à l'histoire du pays natal, Paul Sébillot, directeur de la *Revue des Traditions populaires*, P. Rambaud, pharmacien en chef de l'Hôtel Dieu de Poitiers, etc., etc., si connu par ses laborieuses recherches, Alfred Richard, archiviste de la Vienne, Alphonse Farault sous-bibliothécaire à Niort et patoisier.

Imp. Coussillan et Chebrou — Niort.

A monsieur
à la Bibliothèque St Fargeau Paris
affectueux souvenir

LÉO DESAIVRE

STANFORD
LIBRARIES

QUELQUES NOTES

SUR LES

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

apportés à la Topographie de la Ville de Niort
par les Ventes Nationales, puis Communales,
de 1791 à 1817

CHEZ L'AUTEUR
12, Rue Jean-Jacques-Rousseau
NIORT

1910

CV

914.462

Il y avait même eu un commencement d'installation de juillet à septembre 1792 pour la maison de justice (1).

Enfin, dans le vieil hôtel de ville, le service de la bibliothèque publique fondée par le curé Bion ne fut supprimé — faute de lecteurs — que le 1er mai 1793 (2). Le 10 octobre 1793 le comité de surveillance établi à Niort va siéger dans la salle des séances du ci-devant hôtel de ville, rien ne prouve qu'on ait disposé de ce bâtiment pour un service *permanent*.

De son côté l'auteur de cet article a fort à regretter d'avoir, dans une étude antérieure, (3) sans qu'aucun document ne l'y autorisât, admis la présence du tribunal criminel à l'ancien château. Ce ne fut qu'un projet longtemps caressé resté sans solution et on ne saurait citer aucune dépense faite à ce sujet dans le Donjon.

Une visite des bâtiments et édifices appartenant au roi dans l'étendue du siège royal de Niort en 1779 (4), permet de se rendre compte de la déplorable installation de l'ancien Palais. Elle devint tellement insuffisante lorsque le tribunal criminel se transforma en tribunal révolutionnaire jugeant sans appel un nombre toujours croissant d'accusés, c'est-à-dire vers février ou mars 1793. qu'il fallut se décider à le transporter ailleurs.

Il paraît impossible de préciser l'époque où la chapelle des ci-devant Carmélites subit ce triste avatar (5). On sait

(1) Compte rendu du Directoire des Deux-Sèvres au Conseil du département. Niort, Lefranc-Elies.

(2) Registre des délibérations. L'abbé Birault, bibliothécaire, recevait 200 livres.

(3) La Justice à Niort après la Révolution.

(4) Bull. de la soc. de st. III 129 (Bardonnet).

(5) Les Carmélites envoyées de Paris par le couvent de l'*Incarnation* arrivèrent à Niort le 1er septembre 1648 et y fondèrent un monastère dit la *Passion*. François Meaulme, curé de N. D., bénit la première chapelle le 2 octobre de la même année. D'après feu le doct. Aug. Tonnet, la première prieure de Niort serait morte en 1653. Arthur Bouneault a recueilli l'épitaphe d'une autre prieure, dont le nom a disparu, — la seconde sans doute, — décédée le 17 octobre 1666. Le 28 juillet 1674, les Carmélites de Niort traitèrent avec François Leduc dit Toscame, pour la construction de leur église et de leur chapelle vendues en l'an VIII, prix convenu 12,000 fr., délai un an. La pierre commémorative porte la date du 14 mars 1675.

seulement que le 26 décembre 1792 aucune objection n'avait été faite à Bernard d'Agescy proposant de créer dans l'ancien édifice religieux une galerie avec jour sidéral et larges fenêtres pour l'exposition des tableaux provenant des confiscations révolutionnaires, ce qui exclut toute idée d'une autre destination déjà décidée ou prévue à court délai.

Bientôt après le Carmel recevait le matériel de transport et un dépôt de vivres de l'armée de l'Ouest, il est envahi par les malades en un temps où les anciens établissements et même le nouvel hôpital créé à la Tour de Magné, ne suffisant plus, on en met un peu partout, à l'Oratoire, à Notre-Dame, etc. (1).

Avec les malades, il y a les prisonniers. Le 5 avril 1793, plus de 80 personnes détenues dans le couvent dans des cellules sans cheminées, demandent qu'il soit établi une chambre à feu commune à toute la maison. Visite des logements est faite par les officiers municipaux, la chambre la plus commode pour le chauffoir étant occupée par la citoyenne Avice de Mougon et sa famille, ils décident qu'elle ira à l'*ancien parloir au bout du corridor, à droite.* Enfin, le 21 mai 1793, on arrête encore que les personnes suspectes enfermées au Château seront transférées aux Carmélites (2). On trouve cependant des prisonniers sous la tente dans le jardin du Château (3) et plusieurs maisons d'émigrés sont en sus occupées par des détenus.

Bernard d'Agescy obligé de se rabattre sur l'église des Oratoriens, y établit un plancher et peignit des draperies sur les murailles, mais fut encore chassé de cet autre local par un dépôt de vivres et les malades, force lui est faite à la fin de laisser ses toiles roulées.

(1) A Notre-Dame on déballe les marchandises les jours de foire. C'est momentanément une halle aux blés, en 1795, elle sert de magasin pour les subsistances militaires quoi qu'on y dise la messe.

(2) Registre des délibérations de la municipalité.

(3) De Lastic St-Jal. L'église et la Révolution, p. 163.

De cet encombrement général résulte une mortalité effroyable.

Les services de l'armée de l'Ouest envahissent tout. L'église de St-André sert pendant plusieurs années de magasin de fourrages, il y a aux anciennes hospitalières de la rue St-Gelais, un dépôt de salpêtre et des écuries, un arsenal aux Bénédictines (1), une caserne de vétérans aux Ursulines, une boucherie militaire aux Capucins, un magasin de campement et d'équipement aux Cordeliers.

L'hôpital de Niort doté de l'ancienne maison des frères Saint-Jean de Dieu confisquée nationalement, la louait en l'an V au département qui y centralisa tous les services judiciaires. Les travaux nécessités par l'appropriation de cet autre hôpital à sa nouvelle destination n'étaient pas encore commencés le 25 ventôse an V (2). Leur importance (3) démontre jusqu'à l'évidence que le tribunal criminel et les autres juridictions ne purent ouvrir leurs audiences avant la fin de l'an V (1797).

Un devis des ouvrages à faire pour les réparations de la maison des ci-devant Carmélites de Niort pour les dispositions nécessaires à la *translation de l'administration centrale du département* évaluées à 28.000 fr. dressé par Demetz le 7 thermidor an V, nous apprend que cette administration songea à aller occuper leur beau couvent dès que le départ du tribunal eut été décidé. Ce devis réapparaît le 17 thermidor an VI et finalement toute idée de translation est abandonnée sans autre dépense faite qu'une réparation importante à la toiture très éprouvée par l'ouragan du 15 pluviose an IV dont on trouve le

(1) Qui reçoivent en outre des moribonds. De Lastic St-Jal, 163.

(2) Archives des Deux-Sèvres N, édifices départementaux.

(3) Constatée par les demandes des chefs des diverses juridictions et deux plans qui subsistent dont celui d'un prétoire commun par Dincourt-Demetz (de Limoges) architecte départemental.

devis évalué à 5.400 francs alias 5.422, à la date du 9 vendémiaire an VI (1).

Bientôt après surgit un autre projet cette fois mené à exécution.

Un devis présenté par Demetz, dont nous aurons si souvent à signaler le zèle, relatif aux réparations les plus urgentes à faire pour *l'établissement des Archives du département* dans *les plus anciennes ailes* du couvent des Carmélites est suivi du vote d'un crédit de 2.438 fr. le 5 germinal an VI (2).

Enfin le 15 frimaire an VIII, le directoire du département approuvait un mémoire de 3.154 fr. 25 présenté par le citoyen Clerc Dufief, commissaire, nommé pour, de concert avec l'ingénieur en chef, faire faire à une partie du local des ci-devant Carmélites les travaux nécessaires pour l'installation des Archives du département (3), Nous verrons bientôt la réserve faite de cette installation au profit du département — aussi bien que de celle du tribunal criminel — preuve manifeste du soin apporté aux travaux. D'un autre côté la différence sensible entre la somme prévue et la dépense totale montre que des additions importantes au plan primitif avaient été consenties.

L'installation de Claude-François-Etienne Dupin, premier préfet des Deux-Sèvres (28 ventôse an VIII) étant antérieure de plusieurs mois à la vente du monastère, ce fut là évidemment qu'il trouva en bon ordre les Archives départementales lorsqu'il eut l'idée malencontreuse de les faire transporter à la Charité où elles devaient subir le terrible incendie de décembre 1805.

Il n'est guère d'autre document officiel signalant la présence du tribunal criminel au Carmel *que l'expertise de ce couvent faite, le 15 prairial an VIII*, par Demetz,

(1) Arch. des Deux-Sèvres L. 193.
(2) Arch. des Deux-Sèvres L 193.
(3) Arch. des Deux-Sèvres L 15.

ingénieur en chef du département avant la vente, sur réquisition du préfet, dont une copie authentique a été heureusement rencontrée aux mains du représentant de l'un des acquéreurs de l'an VIII. Le plan de *masse* dressé par l'ingénieur est perdu ainsi que tous les documents de cette nature, les Archives n'ont finalement conservé que les procès-verbaux des adjudications où l'absence des confrontations ne permet guère de se reconnaître. Enfin si il y est question d'un prétoire rien ne prouve qu'il s'agisse de la juridiction criminelle.

Comme l'estimation indique déjà l'allotissement conservé lors de la vente du *9 messidor an VIII*, nous avons cru rationnel de réunir les indications fournies par les procès-verbaux d'aliénation et l'estimation préalable, pour éviter des répétitions inutiles. Les procès-verbaux toujours très laconiques (1) ne donnent point les confrontations qui nous ont paru essentielles.

Les bâtiments élevés par l'architecte François Leduc, dit Toscane en 1674, formaient un carré, avec cloîtres, circonscrivant un parterre, auquel la chapelle était adossée au couchant, et ouvert au Nord sur un jardin, on y créa cinq divisions.

Le 1er lot formé par la chapelle *actuellement occupée par le tribunal criminel*, les petites bâtisses qui l'entourent sur trois côtés, la petite cour d'entrée *actuelle* et la portion du terrain comprise entre le prolongement en ligne parallèle du mur longitudinal à gauche du tribunal et à 4 pieds en dehors du dit prolongement. Le tout d'une contenance de 1.143 m. q. joignant au levant du côté de la *nouvelle* entrée, à la rue de la Préfecture, au midi au jardin des Carmélites et au *bâtiment des Archives* dont le mur de séparation sera mitoyen, au midi à la rue du Petit-Banc et au nord à la rue Barbezières.

(1) Archives départementales. Q 74. Procès-verbaux des ventes du Carmel n° 67, 68, 69, 70, 71 et 191.

Nota. — Toutes les terres provenant du redressement de la rue à effectuer en avant du présent lot seront portées et régalées sur la portion de l'ancien jardin faisant partie du 2e lot. Le mur longitudinal à construire sur la partie gauche de la dite rue et qui doit la séparer du 2e lot, sera fait aux frais de l'acquéreur du 2e lot, sur toute la longueur du dit mur, le pavé à construire dans la dite rue sera au compte des acquéreurs des 1er et 2e lots, les terrasses seules et les plantations seront aux frais de l'acquéreur du 1er lot. (Expertise). On lit dans le procès-verbal de vente que la nouvelle rue aura 18 pieds de large et appartiendra à la ville (1).

Le 1er lot fut adjugé à J.-B. Lefranc pour 196.000 liv. avec réserve au profit du département des *boiseries du prétoire* et des *cloisons de la Chambre du Conseil.*

Lefranc agissait, bien qu'il n'en fut rien dit, comme mandataire de la société qui fit bâtir par Demetz, sur l'emplacement de la chapelle dont le mur du chevet fut conservé, le théâtre ouvert au public le 22 vendémiaire an X (14 octobre 1801).

Le 2e lot comprenant un rez-de-chanssée, un premier étage avec mansardes, un grand escalier en pierre de taille et une cave voûtée, plus une portion de l'ancien cloître et du grand jardin, d'une contenance de 780 m. q., confrontant au levant au 6e, au midi au 3e, au couchant au 5e et vers le nord au 1er, d'une contenance de 780 m. q. passa pour 150.000 l. à Pierre Aimé Elies, imprimeur du département, qui y transporta ses presses (2).

Le 3e lot composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage avec mansardes et escalier en pierre, un autre

(1) La perte du plan rend ces conditions difficiles à comprendre, il ne nous paraît pas douteux qu'elles furent modifiées lors de la construction du théâtre et que l'aspect de ces lieux changea encore lors du don fait à la ville par le décret de 1808 pour le dégagement de la préfecture.

(2) Ce lot appartient aujourd'hui aux représentants de feu Théophile Giraudeau, ancien syndic des marais. L'entrée en dut être faite sur *la rue à planter.*

bâtiment adossé au pignon du midi, une portion du cloître et du grand jardin avec un très beau puits, etc. d'une contenance 1014 m. q. confrontant au levant à un ilot de maisons, du midi à la rue du Petit banc, où pourra être établie la nouvelle entrée, au couchant au 4e lot et du nord au 2e lot passa pour 111.000 l. à Augustin Chauvin Hersant, secrétaire général de la préfecture. On reconnaîtra la maison qu'occupe le docteur Fayard transmise héréditairement à feu le docteur Auguste Tonnet, fils de Tonnet Hersant.

Le 4e lot. aile à droite du bâtiment principal, rez-de-chaussée, premier étage et vaste grenier au-dessus, portion de l'ancien cloître, cour au midi, propre à faire un jardin, etc., d'une contenance de 584 m. q., confrontant du midi à la rue du Petit banc, du couchant à la même rue, du nord au 5e lot et au levant aux 2e et 3e, fut vendu pour 161.000 l. à Laurent Piet-Coursay demeurant au Petit-Prissé (1).

Enfin, *le 5e et dernier lot* du bâtiment principal dans l'aile droite avec un grand bûcher en retour d'équerre et galerie en avant.

Plusieurs pièces au rez-de-chaussée ayant servi au *tribunal criminel*, premier étage avec une vaste pièce servant de *dépôt aux Archives de la Préfecture*, autre pièce au bout avec petits cabinets ou cellules régnant au-dessus du bûcher.

Escalier en bois et petit escalier en pierre, etc., d'une contenance de 553 m. q., confrontant au levant et du côté du midi aux 2e et 4e lots, du couchant à la rue du Petit banc et du nord au *tribunal criminel* dont il sera séparé par le mur mitoyen actuel et par deux petites cours aux extrémités.

Adjugé à Jacques-Antoine Piet-Bernard demeurant à Niort, pour 161.000 l. (2).

(1) On reconnaîtra la maison où est décédée Mlle Corbin.

(2) La maison de Neuchaise, récemment vendue, occupe *une partie* de l'emplacement du 5e lot.

L'acquéreur ne pourra prétendre à la propriété des planches établies en rayons dans la grande salle des Archives qui servent au dépôt des papiers, non plus qu'à celle de la grande porte de la dite salle avec ses serrures qui fut posée par la ci-devant administration centrale, le tout étant réservé pour les nouvelles Archives.

Il y eut enfin un *6e lot* consistant en un terrain vague triangulaire situé en dehors du bâtiment principal et à l'extrémité de l'ancien jardin, qui fut vendu juste un an plus tard, jour pour jour, c'est-à-dire le 9 messidor an IX. Sa contenance était de 136 m. q., il confrontait des nord, couchant et midi aux 1er, 2e et 3e lots et encore du couchant à l'ilot de maisons déjà mentionné à l'occasion du 3e lot, et fut adjugé à Pierre Clerc chirurgien à Niort, pour 860 l. (1).

Les hangars existant dans l'enceinte du Couvent *appartenant à la commune de Niort,* les acquéreurs n'y pourront prétendre et démolition en devra être faite dans un délai de six mois. Ces bâtiments avaient été évidemment élevés pour loger le matériel de transport de l'armée de l'Ouest.

On a vu combien il est difficile de se reconnaître, faute de plan, dans le procès-verbal d'estimation de l'ingénieur Demetz. Les changements opérés depuis lors apportent une confusion nouvelle. Le lot 6 est impossible à retrouver, le n° 5 acquis nationalement par Jacques-Antoine Piet-Bernard, plus connu sous le nom de Piet Rocquépine, a été vendu par lui dès le 3 vendémiaire an IX à Laurent Piet Coursais, déjà propriétaire du 4e, et à Pierre-Aimé Elies, imprimeur, propriétaire du 2e qui se le partagèrent. Rocquépine avait acheté le lot 5 au District le 9 messidor an VIII pour *161.000* l., il le revendait en son nom personnel le 3 vendémiaire suivant pour *2.600* l. en numéraire *métallique,* cet exemple si typique de la

(1) Il eut à faire son entrée sur la *rue à planter.*

dépréciation si rapide des assignats nous a paru bon à retenir. (1)

(1) Cfr. sur les Carmélites de Niort, *Bull. soc. de stat.* IV 378, V 569, VI 654, VII 54, et album Arthur Bounault X. 876, pour l'épitaphe de la Prieure morte le 17 octobre 1666.

II

CORDELIERS

Sommaire : Siège de l'administration départementale. L'ancienne préfecture. Aliénations successives de l'ancien enclos. Boucherie bâtie après la destruction des halles par Macors. La rue de Montigny. La chapelle transformée en temple protestant, l'hôtel de France.

L'administration départementale siégea sans interruption aux Cordeliers depuis 1790 jusqu'à l'inauguration de la nouvelle préfecture (1) bâtie dans l'ancienne enceinte du château, sur l'emplacement du jardin botanique.

L'élection des premiers administrateurs du départe ment s'était faite dans la chapelle le 7 juin 1790. Désirant acquérir au meilleur marché possible l'ancien monastère, le directoire des Deux-Sèvres exposait, le 29 janvier 1791, sa situation embarrassée au comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale, afin d'obtenir qu'il lui fut abandonné au prix de 21.360 l. sans être soumis aux enchères (2). Cette démarche n'eut pas de suite car le 29 décembre 1791, l'enclos des Cordeliers est évalué par les experts Pierre Bote et Pinoteau 20.595 l. pour être livré à une adjudication définitive le *26 juillet 1792* devant le directoire du district séant grande rue *Saint-Gelais*. (3).

(1) Le 25 mars 1832, d'après Alfred Monnet. *Niort, ses rues, ses monuments* 1869.

(2) Fonds Taury. Bibl. de Niort.

(3) Affiche imprimée de la vente in 8° s. d. en 2 morceaux. Louis Avertis (*sic*) impr. du District, de la municipalité et de la soc. des amis de la Constitution *Sous les halles*. Fonds Taury.

Le procès-verbal de la vente nationale n'a pu être retrouvé. De Lastic Saint-Jal dit que le département acquit le couvent pour 23.000 fr. (1). Bien qu'il n'ait guère utilisé — ainsi qu'il le déclare — que les papiers Taury, nous n'avons pu trouver dans ce fonds trace de ce prix de vente.

Le 12 mars 1791, la commune ordonnait la démolition d'une chapelle dédiée à Saint-Joseph en attendant celle du clocher décrétée le 4 mai 1794 (2).

Le 10 avril 1791, Chasteau, président de l'administration départementale, prononça dans l'église des Cordeliers l'éloge de Mirabeau. En l'an 2, on fit de ce monument religieux, comme nous l'avons déjà dit, un magasin pour l'équipement et le campement de l'armée de l'Ouest. Le 3 brumaire an 3, le marché aux grains momentanément aux Cordeliers est de nouveau établi à Notre-Dame que les malades viennent d'évacuer.

L'enclos des Cordeliers, passé au département, subit des démembrements successifs. Dès le 5 thermidor an IV, R. P. F. Morand, (3) secrétaire de l'administration départementale, avait acquis :

1° Un jardin en friche dégradé par les terres enlevées et *portées sur les redoutes* confrontant du Levant aux anciens fossés de la ville, le rempart entre deux, du couchant au terrain de l'acquéreur et du nord à celui du département (4).

(1) L'église et la Révolution p. 153.

(2) Fonds Taury. Henri Clouzot. *Cens et rentes* 27 n° 5.

(3) Natif de Châtillon en Bas Poitou, reçut ses lettres de docteur en médecine à Montpellier le 11 août 1772. L'enregistrement des dites lettres à Niort, où il vint fixer son domicile, le 2 juin 1774, nous apprend qu'il se faisait alors appeler Morand de la Roussière.

(4) La contenance n'est pas donnée. Ce parait être l'ancienne vigne des Cordeliers en face de laquelle, sur la plateforme du rempart, un corps de garde avait été construit de 1593 à 1596, ce corps de garde en remplaçait un autre, situé dans le voisinage, tombant en ruine. H. Proust. *Revenus et dépenses*. Mém. soc. de stat. 3e sie VII, 286.

2° Deux petits jardins séparés par une claire voie, comprenant ensemble la huitième partie d'une boisselée, confrontant du levant au jardin ci-dessus désigné, du couchant aux murs du citoyen Viollas (1), du midi à l'acquéreur et du nord au terrain réservé au département (2).

La chapelle fut vendue nationalement le 22 prairial an VIII. Le procès-verbal d'adjudication la décrit ainsi (3) : « Bâtiment de la ci-devant église des Cordeliers, tous les matériaux qui en dépendent, la sacristie y attenant, le tout d'une contenance de 420 m. q.

Augustin-Antoine Brisson (4), médecin, demeurant à Niort (5), se porta acquéreur pour 6.030 l. mais il se déclara mandataire du citoyen Jean de Dieu Cruvelier (6), marchand à Niort. Le procès-verbal est signé du préfet Dupin, séant aux Cordeliers et non à son domicile réel dans une maison bâtie sur l'emplacement du grand jeu de paume, à l'angle des rues Civique et du Mûrier (7).

Cruvelier, par acte notarié du 4 brumaire an IX, fit don *d'une portion* de la ci-devant chapelle à la ville de Niort qui fut autorisée à accepter cette libéralité par décret du 7 février 1809, alors qu'elle avait déjà abandonné aux protestants, par délibération du Conseil municipal du 25 germinal an XII, la *portion* de l'édifice reli-

(1) Viollas était en 1791 et 1812, directeur du service des diligences. Sa maison, située rue Dupin, aujourd'hui occupée par un vétérinaire, n'a jamais appartenu aux Cordeliers ni au Département.

(2) Arch. des 2-S., Q 74.

(3) Ibidem.

(4) Natif de Fontenay-le-Comte, reçut ses lettres de docteur en médecine à Montpellier le 1er mai 1772, et les fit aussi enregistrer au siège de Niort, ville où il vint s'établir, le 21 juillet 1773.

(5) Maire de Niort de l'an VIII à l'an XI.

(6) Maire 1793-95 (Armorial Bonneau).

(7) Ce vaste hôtel a été divisé par la suite. La portion située à l'angle des deux rues appartient aujourd'hui aux représentants du docteur Gaumé, l'autre (ancien café de l'Europe) à M. Alfred Guichard.

gieux à elle transmise. Le culte réformé fut même inauguré dans le vieux bâtiment gothique bâti au XIII^e^ siècle, dès le 14 fructidor an XII.

Ses voûtes, sans doute ruinées au temps des guerres de religion, furent refaites au XVII^e^ siècle, comme le démontreraient suffisamment les têtes d'anges et autres fioritures qui enlaidissent le croisement des nervures, si l'on n'avait en sus l'inscription suivante, posée au sommet de l'arcature perpendiculaire aux murs latéraux qui limite la première travée :

CLAVDE
BAVDRY
1680

C'est en 1674 que Toscane bâtit le Carmel, on trouve donc à Niort, à la fin du XVII^e^ siècle, deux architectes d'un talent éprouvé.

D'une inscription placée au pinacle de la façade il ne reste plus que le millésime 1607 donnant peut-être la date de la réconciliation ou d'une restauration partielle.

A l'intérieur, les murs sont recouverts d'une boiserie très moderne et les colonnettes engagées qui recevaient la retombée des voûtes, ne sont plus indiquées dans leurs deux tiers inférieurs que par des arrachements.

Au niveau de la première travée, à l'entrée du couloir qui conduit à la loge du concierge, subsiste heureusement une porte ogivale dont les pieds droits sont à leurs bases dissimulés sous le pavé, ce qui permet de reconnaître que le sol de la chapelle a été relevé *d'un mètre environ*, bien qu'on y pénètre de plein pied à l'heure actuelle (1).

Le temple protestant n'occupa jamais la totalité de l'ancienne chapelle des Cordeliers, le plan de Niort dressé par l'architecte Thénadey fils, montre la portion

(1) Ce comblement fut sans doute opéré en 1753 lors de la destruction du bastion des Cordeliers. Il est tout au moins à remarquer qu'il n'est plus parlé d'inondations de la chapelle et du couvent après 1753.

de l'édifice réservée par Cruvelier, située au levant, encore debout en 1820, mais à l'état de *propriété particulière*. Cruvelier en avait fait un magasin qu'on démolit par la suite à une époque que nous n'avons pu déterminer.

Aujourd'hui il ne faut pas être un grand clerc en architecture pour observer que le mur de fond qui clot le temple, fait de mauvais matériaux, alors qu'on trouve partout ailleurs des pierres de choix, est de date récente.

Il ne paraîtra pas douteux que le droit d'être enterrés dans cette chapelle *en habits de Cordelier* ne fut concédé aux échevins qu'en retour de leurs bienfaits.

Le *sanctuaire* au-dessous duquel les La Rochefoucault d'Estissac avaient leur caveau funèbre, honneur qui semble prouver leur titre de *fondateurs*, a disparu avec la portion démolie de la chapelle. Ils payaient un légat annuel de 60 l. en raison de cette sépulture.

Un don plus important fut celui d'une maison située dans le jardin, dont les moines firent leur infirmerie (1). Cette infirmerie n'est mentionnée dans aucune des ventes partielles de leur enclos dont les procès-verbaux nous sont parvenus, peut-être occupait-elle le terrain sur lequel l'Hôtel de France a été bâti dont la vente n'a laissé aucune trace.

Cette aliénation paraîtrait bien maladroite s'il n'était démontré que le Département conçut de bonne heure le projet de transporter sur un autre point le siège de son administration. Il s'agit, en effet, d'un vaste emplacement confrontant à la place du Département (aujourd'hui du Temple) et à la rue Barbezières, situé en un mot au beau milieu de l'enclos des Cordeliers, singulière-

(1) Mémoires de Thibault de Bouteville, mém. soc. de stat., t. 3, p. 206-7.

rement déprécié par cette vente et désormais difficilement utilisable (1).

Ce fut sur ce terrain que Charles-Henri Auchier, décédé chirurgien à Niort, construisit de 1812 à 1821, l'*hôtel de France*. Julie Favre, sa veuve, mourut à Beauvoir-sur-Niort, un fils Louis Auchier médecin, finit ses jours en Angleterre, une fille enfin, Marie-Louise Auchier, épouse divorcée de Pierre-Simon Racapé, demeurant à Marennes, recueillit ces diverses successions et vendit le 20 mars 1830, par acte reçu Victor Bonneau, notaire à Niort, l'*hôtel de France*, à Alexandre Coutant et à Esther Rénier-Alias Reigné — sa femme.

On lit dans l'origine de propriété qu'Auchier avait acheté le terrain sur lequel il bâtit l'hôtel, de M. Arnauldet, de Niort, suivant acte passé devant Moriceau père, notaire au dit lieu, il y avait 34 ans *environ* ce qui remonterait à 1796 ou à une époque voisine, mais cet acte n'a pu être retrouvé ni dans les minutes de Moriceau, ni dans son répertoire quoique le tout fut fort en ordre (2). de sorte que si la date n'est pas erronée, l'acte a été reçu par un autre notaire resté inconnu. Enfin, s'il n'y a point d'erreur quant au vendeur. il devient probable qu'Arnauldet avait acheté lui-même du département et qu'il ne tarda pas à transmettre ce terrain à Auchier.

On a dit que Coutant reconstruisit l'hôtel de France,

(1) On ne saurait douter que l'emplacement de l'*Hôtel de France* ait fait partie du couvent des Cordeliers. On voit leur enclos soigneusement *teinté en noir* sur le plus ancien plan de Niort qui paraît antérieur à 1762, conservé à la bibliothèque de la ville.

Son périmètre est limité au sud par une ligne droite au-delà de laquelle le couvent ne devait avoir que des dépendances de peu d'importance telles que les petits jardins acquis par Morand en l'an IV.

De sorte qu'on peut affirmer que le terrain sur lequel le dit Morand bâtit son hôtel (où l'on établit en ce moment le service de la poste) n'a jamais fait partie de l'enclos des Cordeliers. Il est fort probable qu'il s'est élevé sur un jardin dépendant de l'hôtel de Brémond-Luceraye dont le principal bâtiment était situé à l'angle des rues Dupin et des Petits bancs et tout près du rempart à l'Est. On mit des détenus dans cet hôtel en 1793 de même que dans plusieurs autres maisons d'émigrés.

(2) Etude de Me Ernest Breuillac.

le plan de Thenadey fils (1820) nous le montre cependant tel qu'il est aujourd'hui à cette différence près que la façade sur la place du Temple, *n'est point encore bâtie.* C'est donc vraisemblablement à cette unique façade que se réduisent les travaux exécutés par Coutant (1).

Notre premier Préfet nommé par les consuls le 11 ventôse an VIII, ne pouvant trouver place aux Cordeliers y laissa les bureaux de l'administration départementale et alla se loger, comme nous l'avons dit, dans une maison située près de la principale porte de l'Oratoire, pour laquelle le département payait un loyer de 1.000 l.

On ne sait pour quelle raison Dupin ne songea point à réserver pour les Archives la chapelle des Cordeliers où elles eussent été beaucoup moins en danger qu'à la Charité tout en restant à proximité des bureaux (2). Déjà, il est vrai, le département avait commis pareille bévue en les installant au Carmel dont la vente suivit de près celle de la chapelle des Cordeliers (22 prairial et 22 messidor an VIII). Cette dernière aliénation prouve que le projet d'établir le siège de l'administration centrale dans l'ancien couvent des religieuses formé par le département en l'an V était définitivement abandonné.

Le Préfet relégué dans sa maison de la rue civique avait fort à se plaindre de l'éloignement de ses bureaux, aussi songea t-il bientôt à s'en rapprocher. Il paraît avoir tout d'abord jeté les yeux sur l'hôtel que Morand venait de faire bâtir au sud de l'enclos des Cordeliers auquel il était contigu par ses dépendances (3). L'acquisition traî-

(1) Coutant, ancien maître d'hôtel et ancien maître de postes et sa femme, retirés au Gros Breuil, c^e^ de Talmont (Vendée) vendirent l'hôtel de France le 30 juillet 1670, par acte passé devant Eschassériaux, notaire à La Rochelle à Jules Honoré Béquet, traiteur au dit lieu et à Nathalie Bignonneau, sa femme, de qui il fut enfin acheté par M. Lécullier. demeurant à Villeneuve-la-Comtesse, propriétaire actuel (1910).

(2) Dupin et le département avant lui, peuvent avoir trouvé la chapelle trop humide pour recevoir les Archives.

(3) Nous avons déjà dit qu'il en était séparé par la maison Viollas du côté de la rue qui prit plus tard le nom du préfet.

nant en longueur, Dupin se résigna à bâtir dans ledit enclos, il choisit pour sa demeure un terrain situé presque en face du théâtre que Demetz venait de bâtir sur l'emplacement de la chapelle du Carmel. l'érection de la première préfecture fut aussi confiée à l'ingénieur en chef du département.

Un premier crédit de 38.512 fr. était voté par le Conseil général, le 15 floréal an XI (1803) bien qu'il soit le seul dont on trouve la trace, on sait que la dépense totale s'éleva à 54.000 fr. mobilier compris (1)

Jacquin dit les travaux fort avancés dans son *annuaire* de l'an XIII, « la Préfecture sera livrée *au plus tard*, l'année prochaine (1806) ». On ne sait au juste quand Dupin put aller occuper sa nouvelle demeure. Ce fut là qu'il reçut Napoléon en août 1808 (2). A cette occasion, un don impérial créa la place de la Comédie, qui dégagea fort à propos les abords de la Préfecture. Demetz avait été promu inspecteur divisionnaire à Aurillac en l'an XIII, Treton Dumousseau qui lui succéda eut à surveiller les derniers travaux (3).

Rien n'avait été fait pour les bureaux, Dupin en signale le mauvais état au Conseil général dans la session de 1809.

On voit par le plan de Thénadey combien Demetz avait été gêné par l'aliénation du terrain de l'hôtel de France. La cour de la Préfecture où se trouvent toutes les servitudes, est commune avec les bureaux, il a fallu la reporter au-delà de l'emplacement si malencontreusement aliéné. La porte cochère s'ouvre sur la place du département, c'est l'ancienne entrée principale des Cordeliers (4).

(1) Briquet. *Histoire de Niort* Biographie de Dupin.
(2) Ibid. T. 2, p. 200.
(3) Treton passa lui-même en Vendée en 1809 ou en 1810.
(4) *28 janvier 1792*. L'assemblée municipale décide que l'emplacement qui conduit au département sera pavé parce qu'il est impossible de l'entretenir autrement.

3 mars 1792. Il sera fait une chaussée de 16 toises de long et de 12 pieds de large depuis la porte du département jusqu'au pavé de la poissonnerie 23 t. c. de déblais seront enlevés pour aplanir la place du département et unir la rue de la messagerie (aujourd'hui Barbezières), avec l'entrée du département, en pente douce. Le terrain le long de la chapelle, sera nivelé et les

Le préfet ne peut se rendre aux bureaux qu'en traversant une seconde cour au sud de la précédente, située derrière l'hôtel de France. Peut-être avait-on obvié à ce grave inconvénient en construisant entre ces deux cours un bâtiment très étroit, et qui paraît être une sorte de galerie, créant une communication à couvert entre les bureaux et l'hôtel du Préfet.

La première préfecture fut vendue par acte administratif le 5 janvier 1829.

On créa tout d'abord 3 lots ainsi composés :

1° Hôtel du Préfet, 2° bureaux, 3° remise au bout et en dehors du jardin ; puis sur enchère sur le prix total des lots, l'ensemble fut adjugé à Jean-Gabriel Brelay, avocat, pour 71.000 fr. La vente ne stipule aucune réserve, cependant l'administration départementale resta en location aux Cordeliers jusqu'à l'inauguration de la nouvelle préfecture en 1832. L'œuvre de Demetz a subi peu de transformations, elle était passée par succession *paternelle* à feue madame Prévôt dont le fils, M. Gabriel Prévôt l'a vendue à M. Robin-Dubreuil actuellement propriétaire (1910).

Vers 1806, une voie appelée bientôt après rue de Montigny (1) était ouverte pour mettre en communication

déblais en provenant, seront régalés « dans l'ancien lit du canal près le bout de la poissonnerie ». Démolition du vieux mur de ville sur 12 toises de long depuis le jardin de Cruvelier jusqu'au coin de la poissonnerie pour joindre la place du département avec celle de la Brèche. Avec les pierres de la démolition, on construira un mur à pierres *sèches* depuis la saillie du jardin Cruvilier jusqu'à la porte de la Brèche. Un escalier de 4 marches sera fait au bout de la place du département du côté de la Brèche. (Cette différence de niveau s'explique par le comblement du marais de la Brèche. Après l'ouverture de la porte de la Brèche et les remblaiements qu'elle amena, le terrain situé au nord des Cordeliers, derrière le rempart, paraît avoir été très fortement en contre-bas. Devant la porte de la Brèche, le sol est élevé au moins de deux mètres comme j'ai pu le constater, elle fut percée au point où la vallée était alors la plus profonde correspondant à l'ancien lit du Merdusson). On fera 12 toises de mur en prolongement du mur de la place de la Brèche, du côté de la poissonnerie. 20 arbres seront plantés sur la place du département. L'adjudication de tous ces travaux a lieu le dit jour 3 mars 1792, Cauvin était alors ingénieur ordinaire. (Rég. des délibérations) de l'assemblée municipale 1792. Archives Hôtel de ville de Niort.

(1) En souvenir de Barré de Montigny, maire de Niort, de 1803 à 1808, aujourd'hui rue du Temple.

la place qui porta successivement les noms de place des Cordeliers, du département, de la prefecture et du Temple, avec la nouvelle allée basse de la Brèche, limite désormais rectiligne à l'Ouest qui remplaçait les deux allées obliques du plan initial. La rue de Montigny n'avait été percée que fort partiellement sur les terrains dont la loi du *14 ventôse an XIII* autorisait l'aliénation (1) et même sur ceux qui furent retranchés de la Brèche à la suite de la transformation subie par son côté occidental.

En conséquence d'une délibération municipale prise dès le 13 juillet 1753, la commune avait acquis des Cordeliers un terrain allongé s'étendant depuis le mur de ville jusqu'à la rue qui descend du couvent des Carmélites (2) au carrefour des Cordeliers (3) tenant du midi à la chapelle et au jardin de ces religieux et du nord à la rue la poissonnerie, moyennant 1,600 l. reçus par les moines.

Les Cordeliers paraissaient n'avoir que des droits assez incertains sur une portion de ce terrain. Ils avaient compris dans leur enclôture un bastion élevé près du rempart à une époque inconnue, la ville venait d'en retirer 340 toises cubes de déblais, destinés semble-t-il, au comblement des abords de la porte de la Brèche récemment ouverte (4), la commune reprenait possession de l'emplacement du bastion.

La ville se proposait de rendre plus commode l'accès à la promenade *sur le rempart*, de dégager un quartier très resserré, plein d'auberges, incessamment parcouru

(1) Anciens remparts et fossés de la ville et terrains communaux adjacents.

(2) Aujourd'hui rue Barbezières.

(3) Place du Temple.

(4) Le pont-levis de la porte martiale (Brèche) ne fut supprimé et le fossé comblé qu'à la suite d'une délibération du Conseil général de la commune du 14 fructidor an IV. Les déblais provenant du bastion ont pu servir encore à relever le sol de la chapelle des Cordeliers mais ils n'ont pas dû y être entièrement employés.

Henri Proust croyait qu'ils servirent au comblement du *cul de poële* formé par l'angle rentrant des remparts entre les Cordeliers et la Poissonnerie. *H. P. Recettes et dépenses.* T. 2, 374. Mém. Soc. de Stat. 3e Sie, VII.

« par les messageries, carrosses et autres voitures publiques », de créer une place qu'elle se promettait de planter bientôt, etc. (1).

Il est fort naturel qu'on ait songé à cet emplacement central pour y mettre les bouchers sans asile après la démolition des halles par le général Macors en 1793.

L'erreur où on est tombé relativement à l'origine de cette boucherie s'explique aisément. Au commencement du XVII[e] siècle, le transfert de la poissonnerie hors des halles où elle incommodait par son odeur, avait été décidé. Un local disposé de façon à ce que l'égoût put s'écouler dans les fossés de la ville était demandé. Un hangar appartenant à Nathan Raguenau et à Jacquette Gille, sa femme, situé entre la rue du Minage et les Cordeliers, au pied du rempart qui barrait la vallée au-dessous du marais de la Brèche, paraissant offrir toutes les conditions requises (2), acquisition en fut faite le 9 novembre 1609. Les travaux d'installations terminés, la poissonnerie put enfin s'établir dans ce bâtiment le 30 avril 1610 (3).

Après l'abandon du premier hôtel de ville placé sur le petit placiste formé par la réunion des rues Saint-François, Babinot, et du Minage, la petite boucherie occupa *en partie* cette vieille maison où le bureau d'entrée de la porte de la Brèche vint la remplacer en 1750 (4). Les bouchers délogés étaient peu nombreux, on trouva pour eux assez d'étaux disponibles dans le vaste hangar de la poissonnerie.

(1) On sait que Piet Berton M[e] particulier des Eaux et Forêts voulut bâtir sur ce terrain et mit en avant de hautes influences sans pouvoir obtenir l'autorisation municipale.

(2) Le déversement des égoûts de la poissonnerie et de la petite boucherie dans l'eau stagnante du marais de la Brèche offrait cependant des inconvénients faciles à prévoir, aussi voyons nous bientôt la commune tenter d'établir abattoir, boucherie et poissonnerie sur l'emplacement du *grenier*, ancien port abandonné contigu au chateau au nord,

Le gouverneur Bruchard de la Pomélie ne voulut pas subir ce fâcheux voisinage, et le projet ne fut réalisé qu'en l'an XI.

(3) Bardonnet Ephémérides.

(4) Henri Proust. Dépenses de l'Hôtel de Ville, mém. soc, de stat. 3[e] série V 329.

La question des bouchers devint autrement sérieuse après la destruction des halles. Le Conseil général de la commune dans sa séance du 25 juillet 1793, charge les citoyens Duquin jeune, Ducrocq et Coudert Prévigneaud de chercher un nouvel emplacement. Ils jetèrent tout d'abord les yeux sur le vieil Hôtel de Ville *partiellement* occupé par le bureau d'entrée. Le reste avait été vendu, un des propriétaires se montra récalcitrant, il fallut y renoncer (séance du 30 juillet 1793).

Dans la séance du 26 août 1793 deux autres projets sont présentés, on songe encore au *grenier*, sur lequel le monument Brisson s'élèvera enfin en l'an XI, cette fois des frais considérables et la longueur des travaux décident le choix du fossé du château *du côté de Pelet*. Le manque d'argent arrête tout, on rappelle le 22 floréal an 2 que les tombes des anciens cimetières doivent entrer dans la construction de la boucherie d'où résultera une diminution de la dépense.

La situation du marché au blé n'est pas moins précaire, on décide le 28 brumaire an IV qu'on le transportera à la *poissonnerie* dont le bâtiment sera allongé, une souscription est ouverte, le 12 pluviôse *on rend l'argent* et la décision n'a pas de suite. Le 21 brumaire an V on arrête enfin que les bouchers occuperont la poissonnerie (*et il en est ainsi fait*) et que les poissonniers s'installeront en *plein air*. Le marché aux blés était à Notre-Dame depuis le 10 germinal an IV.

Cette situation intolérable amena enfin la construction d'une nouvelle boucherie dans le terrain vendu par les Cordeliers à la commune en 1753. Les bois, tuiles et fers provenant de la démolition, furent vendus par la ville, le 16 février 1807. Les aliénations municipales faites le 12 novembre 1806 en vertu de la loi du 14 ventôse an XIII autorisant la vente des anciens fossés de la ville et terrains communaux adjacents dans les formes requises

pour les biens nationaux, permettent d'en déterminer la situation.

Trois lots avaient été formés entre la rue de Montigny encore non dénommée et l'enclos des Cordeliers. La contenance partielle n'est point indiquée, la superficie totale s'élevait à 377 toises carrées (1).

Le lot acquis par Treton Dumousseau ingénieur en chef du département après Demetz, confrontait du levant à un de ceux qui passèrent à Cruvelier, du couchant à la place du département, du nord à la rue qui conduit de la place de la Brèche à la Préfecture et du midi au temple protestant.

Sur la plainte des protestants, cette adjudication fut annulée par application de la loi qui interdisait la vente des terrains situés autour des édifices consacrés au culte et la vente n'a pu en être faite que peu d'années avant 1910.

L'un des lots achetés par Cruvelier était borné au nord par la rue nouvelle (2) du midi et du levant au jardin et magasin (3) de l'acquéreur et du couchant au lot de Treton Dumousseau.

L'autre lot passé à Cruvelier confrontait au levant à la rue qui longe l'allée basse de la Brèche, du couchant. *en y comprenant le mur de ville*, au jardin (4) et cabinet de l'acquéreur, du nord à la rue nouvelle et du midi à un emplacement de terrain en avant du jardin de la Préfecture.

(1) Etat indicatif de la superficie et nature des terrains vains et vagues dont la ville de Niort a la propriété. Arch. de l'Hôtel de Ville. Doc. non classés s. d. vers l'an XIII.

(2) Le nom de la rue Montigny apparait pour la 1re fois dans le plan de Thenadey fils 1820.

(3) Ce magasin avons-nous dit p. 18, parait avoir été établi dans la portion de la chapelle réservée par Cruvelier, à l'occasion du don qu'il fit à la ville le 4 brumaire an IX. Il est facile de reconnaitre à l'heure actuelle que le Temple a beaucoup moins de longueur que l'ancienne chapelle.

(4) On se souviendra de ce que Cruvelier possédait déjà ce jardin en 1792.

Il est dit dans les procès-verbaux que les deux lots acquis par Cruvelier se trouvaient *sur l'emplacement de l'ancienne boucherie* (1).

Elle se trouvait en bordure de la rue du Temple actuelle du côté du midi.

Il ne saurait donc s'agir d'une boucherie datant au moins du XVII[e] s. comme l'avait pensé Bardonnet (2).

Située dans un quartier où l'on avait vu des bouchers depuis un temps immémorial (3), il est facile à comprendre qu'on l'ait confondue avec les boucheries plus anciennes et que le souvenir s'en soit perdu.

En l'an XI, bouchers et poissonniers allèrent occuper les étaux à eux réservés dans le *monument* Brisson. La *nouvelle boucherie* n'eut donc qu'une très courte existence.

Après la démolition de la boucherie, un plan de Demetz du 20 thermidor an XII, sur lequel nous reviendrons bientôt, figure des allées plantées sur son emplacement, comme les bouchers ne la quittèrent qu'en l'an XI, elles ne pouvaient être que de date très récente, peut-être même ne s'agit-il que d'un projet, il n'en est fait aucune mention dans la vente de l'emplacement qu'elle avait occupé *le 12 novembre 1806*.

Les Cordeliers de Niort relevaient de la province de Touraine, et là comme ailleurs, cet ordre a laissé peu d'archives, celles du monastère de Niort peuvent avoir souffert lors de la première occupation de cette ville par les huguenots qui le saccagèrent et massacrèrent deux moines. C'était le seul couvent de Niort dont l'origine

(1) Il était de tradition (voy. soc. de stat. procès-verbal *ms.* du 6 avril 1841) qu'il y avait un abattoir à cette boucherie. On devine quel foyer d'infection elle dut créer faute d'écoulement. Les dernières traces de cet abattoir paraissent n'avoir disparu que vers 1841, année ou des sculptures trouvées dans le mur d'un abattoir que nous ne saurions autrement situer, furent données à la société de statistique. Ces sculptures provenaient peut-être de tombes des cimetières réservés pour la boucherie à construire, Voy. plus haut.

(2) Ephémérides 1867, n° 27, 28 juin 1617.

(3) Rue des petits bancs, sur l'emplacement du premier hôtel de ville, à la poissonnerie, à la nouvelle boucherie.

fut ancienne (1). On ne sait à qui il faut en attribuer la fondation.

Un chapitre général de l'ordre de St-François d'Assise a été tenu dans la chapelle de Niort en 1461 (2).

Jean Arnauld, franciscain de la province de Touraine et du couvent de Niort, fut confesseur de Jean de Berry, comte de Poitou, à la fin de sa vie. (Vers 1410) Jean de Berry mourut en 1416. (3)

Le couvent des Cordeliers eut à subir plusieurs inondations. Le Journal d'Emmanuel Augier de la Terraudière nous apprend qu'il y eut en 1711 trois pieds d'eau dans les cloîtres. En 1748, l'église et le couvent furent de nouveau envahis (4). Le grand égoût ouvert vers 1758 rue du Minage, fut loin d'assécher suffisamment le monastère ; lorsque le comblement de la Brèche fut opéré de façon à peu près définitive, tout le terrain situé au nord des Cordeliers se trouva fort au-dessous de la place. Nous avons vu qu'en 1792 un escalier de *4 marches* fut établi pour obvier à cette différence de niveau. Dans de telles conditions, on devine ce qu'il advenait des eaux de la poissonnerie dirigées tout d'abord vers le marais de la Brèche où elles se déversaient encore en 1718. Avaient-elles utilisé le canal dit *des Cordeliers* pour lequel 13 journées de travail furent payées le 30 décembre 1791 au nommé Bobeau, journalier (5). Serait-ce ce canal qui fut comblé l'année suivante avec des terres prises au nord de la chapelle (6). Toujours est-il qu'il fallut à la même

(1) Si l'on excepte les prieurés.

M. Henri Clouzot, *Cens et rentes dus au Comte de Poitou au XIII^e siècle*, p. 28, semble disposé à croire que les Cordeliers furent introduits à Niort par Alphonse, comte de Poitou, frère de St-Louis.

(2) Notes du curé Taury.

(3) Siméon Luce. *Jeanne d'Arc et les ordres mendiants*. Revue des Deux-Mondes 1881.

Livraisons de mai et de juin.

(4) De Ste-Hermine. Tableau des rues de Niort in-4°. Morisset 1826.

(5) Compte rendu du trésorier de la commune de Niort (29 novembre 1791-30 novembre 1792).

Nous pensons qu'il s'agit d'un curement.

(6) Voir plus haut.

époque paver les abords de l'entrée du département dont l'état était déplorable (1).

L'escalier créé en 1792 fit pour la première fois communiquer la place du département avec celle de la Brèche. C'est l'origine de la rue de Montigny (Temple) ouverte sur les terrains retranchés de la Brèche aliénés en 1807. Un comblement a fait disparaître l'escalier de 1792 (2).

Cfr. Album A. Bouneault. Série X 937, 938, 943, 944.

Le n° 937 reproduit l'épitaphe de Jean Liger, gardien des Cordeliers † le 12 sept. 1625, découverte par l'artiste dans la chapelle.

Le n° 938, celle de Philippe Bastard † à l'âge d'un an environ, le 23 avril 1635, fils d'autre Philippe Bastard. Sa tombe a été trouvée en creusant des fondadations d'une maison, placée à l'angle de la place et de la rue du Temple et confirme la tradition qui situe un cimetière entre la chapelle des cordeliers et la poissonnerie, encore pratiqué, comme on le voit en 1635.

Le n° 943 figure les armes des Franciscains à l'intrados de la porte qui faisaient communiquer la chapelle avec le couvent.

Le n° 944, le cartouche portant le nom de Claude Baudry qui reconstruisit les voûtes de la chapelle en 1680.

(1) Ibidem.

Qu'était-ce ce canal des Cordeliers, où se déversait-il, tombait-il dans le grand égoût de la rue du Minage comme on nous l'a assuré, ou allait-il rejoindre le Merdusson en passant sous l'auberge des trois pigeons ? On trouvait en bordure des halles, au midi, un égoût couvert, à un niveau supérieur au Merdusson recevant les eaux pluviales. Il en existe encore un semblable en bordure de la Brèche au nord de l'escalier (Maison Mounier, notaire).

(2) Les documents relatifs aux Cordeliers sont trop rares pour ne pas rappeler ce qui est dit de ce couvent. Dans l'Etat des Chemins et Châteaux du Poitou dressé par René Androuet du Cerceau en 1611. *Archives historiques du Poitou*, XXXI p. 371.

III

Transformation de la place de la Brèche sous l'Empire

Sommaire. 1749. Une *brèche* de la muraille se transforme en porte charretière.

Depuis le 15 avril 1750, la foire aux bestiaux se tient sur l'emplacement de la future place.

1750-1755. Ouverture des routes de Paris (1) et de la Rochelle.

1758. Un grand égout collecteur, parallèle à l'ancien cours du Merdusson, va déverser dans la Sèvre l'eau stagnante du nouveau champ de foire.

1769-1771. Le sous-ingénieur Mathieu dresse le plan de la place et de ses promenades et le fait exécuter. Projet de porte monumentale à l'entrée de la Brèche. La pyramide du comte d'Artois.

A la Révolution, la Brèche devient la *place Martiale*. Fêtes publiques, exécutions et autodafé.

1793. Le général Macors détruit les halles et fait abattre les arbres des promenades Saint-Gelais et de la Brèche pour en faire des palissades.

An IV. Suppression du pont-levis de la porte Martiale et comblement du fossé.

An. V. Les arbres replantés, le sculpteur Drouard présente un plan de décoration qui n'est pas exécuté.

An XII. Demetz fait adopter un plan pour le redressement du côté occidental de la place Martiale qui reprend son premier nom sous l'Empire

1806-1807. Le triangle retranché de la Brèche vendu avec le fossé et la muraille, rue Bonaparte et collecteur prolongés, ouverture de la rue de Montigny.

(1) Antérieurement, du côté de Saint-Maixent, on arrivait à la porte Saint-Gelais par le *chemin haut*, d'après la tradition, le futur Henri IV serait même venu à Niort par le *chemin des Sablières* qui débouche au-dessus du Pontreau.

Le 28 décembre 1769, Pierre Mathieu, sous-ingénieur des ponts et chaussées, originaire de Virecourt au Diocèse de Toul, marié à Niort en 1767, fut chargé de dresser un projet de champ de foire et de promenade publique.

En 1771, les travaux étaient achevés et les plantations faites conformément au devis.

La nouvelle place prit le nom de la porte de la *Brèche* ouverte dans le rempart dès 1749 (1). Il y eut même un projet de porte monumentale ne manquant *pas d'allure* retrouvé par M. Henri Clouzot au ministère de la guerre (2). En 1793, le général Macors fit abattre les halles et les arbres des promenades St-Gelais et de la Brèche. On fit de nouvelles plantations en l'an V et la Brèche reprit à peu près son ancien aspect qu'elle conserva jusqu'en 1806.

La Brèche, créée par Mathieu, est figurée dans une sorte de cadastre de la ville de Niort et de ses environs aux archives de la mairie, actuellement déposé à la bibliothèque publique, coté par nous *B* dans notre étude sur les *cimetières de Niort* (1896) auquel nous empruntions alors le plan de la promenade St-Gelais.

C'est encore ce cadastre qui a fourni le seul plan de la Brèche antérieur à 1793 de nous connu, reproduit au commencement de cette brochure.

On ne peut déterminer qu'approximativement la date dudit *cadastre*.

Les travaux de la place St-Gelais commencés en 1773, encore en pleine activité au *commencement de 1775* (3), ne purent donc être achevés *au plus tôt* qu'au cours de *la dite année*. On peut même considérer combien il est peu probable que le *cadastre* ait été aussitôt dressé, il daterait

(1) H. Proust. Revenus et dépenses de l'hôtel de ville de Niort. Mém. soc. de stat. 2e, se VII, 294. Cette porte se trouvait au point de convergence des rues Saint-François, de la Poissonnerie et du Minage, entre le Raisin de Bourgogne et la maison Alix.

(2) Lettre du 17 décembre 1908.

(3) Affiche du Poitou du 5 janvier 1775, p. 3, à l'article *Antiquités*.

donc tout au plus de 1776. Nous ne le croyons pas, en somme, antérieur à 1778.

Les limites de la place déjà rectilignes au nord, au levant et au midi, n'ont guère varié, au couchant, du côté de la ville, elle formait un angle très ouvert. Deux allées plantées, partant de la porte de la Brèche, allaient en divergeant rejoindre celles du nord et du midi.

L'espace compris entre les branches de l'éventail, insuffisamment désséché par le grand égoût parallèle au Merdusson ouvert après l'inondation de 1748 (1) ou plutôt de 1747, était encore souvent envahi par l'eau de Bouillounouse dans la mauvaise saison, inconvénient particulièrement grave pour les habitants du quartier de la route de Paris, encore sans fournisseurs, ainsi parfois isolés de la ville.

On avait en vain creusé des fossés, le traité passé avec Drouard pour la décoration de la Brèche en l'an V (2), témoigne du désir de supprimer tout au moins la gargouille de la rue Babinot (3), même dès 1753, l'acquisition de parcelles de terrains détachées du clos des Cordeliers semble faite pour donner, en temps d'inondation, passage à l'eau mal contenue par le rempart (4).

(1) Le journal d'Emmanuel Augier de la Terraudière parle déjà d'un *fossé* ouvert depuis la porte de la Brèche jusqu'au bout de la halle du côté du château après l'inondation de 1711. Serait-ce l'origine du fossé à ciel ouvert qui subsistait encore à la Révolution au nord des Halles entre les rues du Minage et du Pilori ? Renseignément fourni à M. Marot, plus qu'octogénaire en 1910, *par son père.*

Il est plus probable que ce fossé datait de la construction des Halles sous Alphonse c^te^ de Poitou.

(2) Bull. soc. de stat. Janvier-Mars 1890, 478-79. Ce traité n'eut pas de suite.

(3) La gargouille de la rue Babinot continua de se déverser dans le bas de la Brèche jusqu'à la construction de l'escalier par Bernard d'Agescy en 1816 ou 1817.

La Commune avait cependant fait faire, dans la rue Babinot, un égoût de 3 pieds de large sur 4 de haut mis en adjudication le 3 mars 1792. (Reg. des délibérations de l'Assemblée municipale) nous ne savons où cet égoût aboutissait.

(4) Cfr. sur les origines de la Brèche. Van der Cruyssen. La place de la Brèche et la pyramide du comte d'Artois. L. Clouzot 1895.

Henri Proust. Emplacement du premier hôtel de ville, rue St-François. Bull. soc. de stat., VII, 193 avec plan.

L'ancienne muraille avait été même démolie en 1792 sur une longueur de 16 toises et remplacée par un mur à pierres *sèches* reporté plus à l'Est. Lorsque la destruction des halles en 1793, provoqua la construction d'une boucherie sur le terrain anciennement acheté des moines, l'eau déversée par la boucherie dut en se réunissant à celle de la Poissonnerie produire un cloaque infect sans écoulement. La construction du monument Brisson permit enfin de se débarrasser de la boucherie et de la poissonnerie devenues inutiles. L'éventualité de ces deux aliénations réveilla l'idée déjà ancienne de transformer tout ce quartier de la ville et d'en finir avec le marécage de la Brèche.

Il existait aux archives de l'hôtel de ville un « plan du pourtour de la ville de Niort à partir de la tour de l'Espingole jusqu'à la terrasse St-Gelais avec l'indication en rouge tant des grandes routes faites ou à faire, rues et places publiques que des portions de terrains appartenant à la commune et divisées en lots pour être vendues au plus offrant.

« N. B. Les dits lots sont par ordre de numéros avec la désignation des surfaces qu'ils contiennent en mètres et en toises. »

Signé par l'ingénieur en chef du département « l'infatigable Demetz » le 20 thermidor an XII.

Ce projet approuvé par le Conseil municipal pour être exécuté selon sa forme et teneur, fut transmis pour autorisation au Préfet par le maire Barré de Montigny, le 16 fructidor suivant.

Dans le plan de l'an XII figure le redressement du côté occidental de la Brèche, devenu rectiligne comme les trois autres (1), mais l'allotissement du triangle retranché de la place n'y est point indiqué et on ne voit aucun tracé de la rue de Montigny, à en juger tout au moins par la copie que feu M. Gustave Laurence avait fait faire de ce plan aujourd'hui égaré.

(1) Il prit le nom d'allée basse de la Brèche.

La loi du 14 ventôse *an XIII* autorisa l'aliénation des anciens fossés de la ville et terrains communaux adjacents dans les formes prescrites pour les domaines nationaux. Les adjudicataires étaient tenus de clôre ou mettre en construction les terrains acquis dans l'année à dater du jour de la vente, de déblayer et remblayer les rues et places publiques devant les lots achetés et aux pavages des rues à eux contiguës. Ces ventes se firent dans la salle d'audience de la mairie. Elles commencèrent en 1806, l'administration les mena avec une sage lenteur, les dernières sont de 1816 (1).

Le 14 fructidor an IV, la commune avait pris un arrêté ordonnant la suppression du pont-levis de la porte Martiale et le comblement du fossé. On ne sait ce qui en fut fait. Le prolongement à travers le triangle retranché de la Brèche de l'égoût ouvert dans la rue du Minage après l'inondation de 1748, fut la conséquence des ventes de 1806 et 1807.

L'aliénation, remparts compris, de l'espace compris entre la rue Babinot et la nouvelle allée basse de la Brèche, au nord de l'*entrée de la rue Bonaparte* (2), date de 1806. Ce fut alors que Noël Charrier et Elisabeth Château, sa femme, acquirent le terrain situé à l'angle de la nouvelle rue où ils bâtirent la maison que leur arrière petite-fille vendit vers 1908, sur l'emplacement de laquelle le *Grand Café* vient d'être construit (3).

L'ilot compris entre la nouvelle allée basse de la Brèche, au levant, la rue de la Poissonnerie, au couchant,

(1) La vente des terrains du Château n'eut même lieu qu'en 1817, mais elle se fit en vertu du décret du 7 août 1808 et de l'ordonnance royale du 15 janvier 1817, la loi du 14 ventôse an XIII y fut étrangère.

(2) La rue du Minage devint la rue du Peuple à la Révolution, elle prit ensuite le nom de rue Bonaparte. Nous avons vu parfois son prolongement à travers les terrains retranchés de la Brèche appelé *rue Impériale*. Ce n'est jamais que l'*entrée de la rue Bonaparte* dans les procès-verbaux de vente.

(3) Nous avons dit ailleurs que la ville vendit encore en 1806 le terrain situé entre la future rue de Montigny et l'ancien enclos des Cordeliers, sur lequel s'était élevée, après la destruction des halles, une nouvelle boucherie alors démolie.

l'entrée de la rue Bonaparte au nord et la rue de Montigny, encore non dénommée, au midi, ne fut vendu que le 20 avril 1807.

Plusieurs procès-verbaux existent encore (1) mais la vente de l'ancienne poissonnerie n'a pu être retrouvée, on sait seulement qu'elle avait 67 toises de superficie.

Les acquéreurs des terrains en bordure de *l'entrée* de la rue Bonaparte, furent de l'Est à l'Ouest.

1° Louis Froget, maître de la poste aux chevaux dont le lot passa à feu M. Emmanuel Frappier par qui fut bâti l'hôtel où la *Société générale* a ouvert ses bureaux en 1909 (2).

2° Treton Dumousseau, ingénieur en chef du département après Demetz.

3° et 4° Espinet receveur de l'enregistrement à Fontenay représenté par sa femme, née Desbayes.

L'adjudication du 2e lot se fit pour 1.050 fr. Marin avait poussé les enchères jusqu'à 1.025 fr. L'acte de vente que lui consentit plus tard Treton Dumousseau n'a pu être retrouvé, il est probable qu'il coïncide avec la nomination de l'ingénieur en chef dans la Vendée vers 1809. Enfin Marin a du acheter vers la même époque les lots 3 et 4 dont Espinet s'était porté adjudicataire. C'est sur ces trois lots qu'il bâtit l'hôtel du Raisin de Bourgogne dont le bâtiment principal élevé sur le lot provenant de Treton, s'ouvrait sur la rue Bonaparte prolongée (3).

(1) Archives de l'Hôtel de Ville. Cartons des actes soumis à l'enregistrement.

(2) Ignace Bouin, maître de poste, fut destitué en 1782 et eut pour successeur Forget (du Maine) il habitait rue Pinaudière.

La ville devint propriétaire de sa maison, d'une écurie et d'un jardin d'une contenance totale de 407 toises carrées, en lui remboursant 7.039 l. 14 s. pour prix de constructions par lui faites.

Etat indicatif de la superficie et nature des terrains vains et vagues dont la ville est propriétaire. Arch. de l'Hôtel de ville. Doc. s. d, (vers l'an XII). Cfr. Henri Proust. Revenus et dépenses de l'Hôtel de Ville, Saint-Maixent 1892 p. 292.

(3) Puisque nous en sommes aux modifications subies par la rue Bonaparte en 1807, peut-être y a-t-il lieu de rappeler que les travaux relatifs à la suppression de l'escalier au bout de la rue du Pilori et à la réfection du pavé et des trottoirs latéraux appartenant à la grande voirie, furent mis en adjudication le 15 juin 1807.

Le 27 avril 1811, Marin, hôte du Raisin de Bourgogne, faisait insérer dans le *Journal des Deux-Sèvres* (1) une réclame dans laquelle il déclare que son hôtel est neuf et meublé à neuf, qu'il est situé à *l'entrée* de la rue Bonaparte, près du champ de foire et qu'il a été bâti en prévision de sa destination. Le *Raisin de Bourgogne* a donc été livré au public au commencement de 1811.

Cet hôtel fut vendu vers 1863 en plusieurs lots, l'enseigne a été transportée à l'ancienne filature Mathé en face du porche par lequel la rue de l'Herberie s'ouvre sur la rue Victor Hugo. Le magasin du Printemps, rue Ricard, occupe le principal bâtiment de l'ancien *Raisin de Bourgogne.*

Espinet avait acheté la plupart des autres lots mis en vente le 20 avril 1807. Il semblerait qu'il ait songé, dans un but de spéculation, à mettre la main sur tout l'ilôt si bien circonscrit par des voies commodes. Le morcellement paraît exagéré du côté de la rue de Montigny, les lots y furent encore rebrassés par des ventes ultérieures au point qu'il est bien difficile de les retrouver aujourd'hui.

Les consorts Martin Monteuil achetèrent d'Espinet le terrain situé sur la Brèche à l'angle de la rue Montigny où ils bâtirent leur hôtel dont Mme Servant est aujourd'hui propriétaire.

Les dernières adjudications des terrains en bordure de la Brèche n'eurent lieu que le 28 août 1816. Ces parcelles étaient situées entre la route de Niort à la Rochelle et la remise du Préfet. A la dite date eurent lieu les dernières ventes autorisées par la loi du 14 ventôse an XIII (2).

Pour bien connaître les modifications apportées à la topographie de la ville, il est non moins indispensable

(1) P. 134.

(2) La vente des terrains situés autour de la place Saint-Gelais (de Strasbourg aujourd'hui) est aussi du 28 août 1816. Dans cette vente figure l'emplacement sur lequel ont été bâties les maisons situées entre les rues Chabot et Pluviaut, retranché de l'ancienne promenade Saint-Gelais.

de relever les procès-verbaux des ventes purement nationales. C'est grâce à l'un d'eux que nous avons pu retrouver l'emplacement de l'une des redoutes élevées par le général Macors en 1793 après la déroute de Châtillon (1).

Canton de Niort, commune de Niort, ventes du 16 prairial an IV procès-verbal n° 2 (2).

Un jardin situé *sur les murs* de la ville de Niort, *place Saint-Gelais*, confrontant du couchant au *magasin des fourrages*, du levant au terrain du *Corps de garde*, du midi au jardin de l'acquéreur, du nord aux murs de la ville, avec droit de passage dans la vanelle du *corps de garde* rue et porte Egalité (3).

Sous les conditions de la part de l'acquéreur, de ne pouvoir faire construire dans le dit jardin aucun édifice, de laisser exister les madriers sur lesquels étaient placés les canons jusqu'au jour où le commandant de place jugera leur conservation inutile. et de ne pouvoir exiger aucune indemnité lorsque la sûreté de la place exigera soit qu'on y place les canons, soit qu'on y établisse tout autre moyen de défense. Ces biens déclarés nationaux par les lois des 8 avril, 9 février, 2 septembre 1792 et 28 mars 1793. Les dits biens évalués conformément à l'article 5 de la loi du 28 ventôse an III par procès-verbal du 15 de ce mois des citoyens Dumesnil, architecte expert nommé par *l'acquéreur* par sa soumission du 21 floréal dernier et François-Pierre Taillefert expert nommé par délibération du conseil du département du 8 de ce mois, en revenu à la somme de 20 fr. et en capital à celle de 440 fr.

La vente est faite moyennant la dite somme de 440 fr. à Antoine Carra marchand demeurant à Niort rue *tricolor* (4).

(1) Briquet. Hist. de Niort. T. 2, 109.

(2) Archives des Deux-Sèvres. Biens nationaux Q 74.

(3) Rue Saint-Gelais.

(4) Carra se porta adjudicataire, le 28 août 1816, des portions de l'ancien mur et du fossé limitrophes de son acquisition du 16 prairial an IV et son terrain devint ainsi contigu à l'ancienne promenade Saint-Gelais.

Ces ventes nationales nous offrent des renseignements d'un grand intérêt qui ne sauraient trouver place dans un article consacré à la place de la Brèche.

Signalons cependant la présence de la boucherie militaire dans l'ancienne chapelle des Capucins, route de Fontenay, en l'an IV (1).

23 prairial an IV. Vente de la chapelle des *Capucins* confrontant du midi à la rue Bauvais (2) et des autres parts aux bâtiments et jardins du citoyen Leboucq acquéreur de la ci-devant maison des Capucins. Cette vente comprend une portion de la cour qui est devant la dite chapelle, d'après la réduction et suivant le plan d'alignement dressé par l'ingénieur en chef. Acquéreur François Viard employé dans les bureaux du département. Il devra laisser jouir tant que les besoins de l'armée l'exigeront, le préposé aux subsistances militaires, section de la viande, de la dite église, servant actuellement de *boucherie*, le dit préposé payant le loyer d'après estimation d'expert suivant procès-verbal du 22 prairial an IV. Réserve de l'horloge, de la cloche et autres objets mobiliers appartenant à la Nation (3).

(1) Archives des Deux-Sèvres Q 74.

(2) Route de Fontenay. Une portion de cette route dans laquelle la rue de Beauvais semble avoir été comprise avait porté le nom de rue du *Chêne Vert* et la porte voisine des Capucins, était aussi dite du *Chêne Vert*.

(3) L'horloge fut transportée à l'hôpital où elle est encore.

IV

LE CHATEAU DE NIORT

Sommaire. Le mur d'enceinte tournoyé et fossoyé, ses portes. *Moulin du Château* ou *Moulin du Roi* indépendant du Château à la Révolution. Le *fort Foucault,* son ancien pont barrant la Sèvre et le pont en bois. Le vieux port du *Grenier* dans l'ancien lit du Merdusson, abandonné au XIVe siècle, envasé et transformé en jardin ainsi que tout le fossé extérieur et la partie Sud de l'esplanade. La culture de l'angélique. Autorisation royale en 1758 pour l'élargissement des rues du *Jeu de paume* et de *Pelet* aux dépends du fossé.

Le *Donjon,* l'escalier en bois et le pont levis jetés sur sa douve. Ecroulement de la tour Nord en 1749, réédification de sa partie supérieure sur un plan nouveau.

Eglise paroissiale de *Saint-Gaudent* servant de chapelle au château, démolie vers 1600. La paroisse réunie à celle de Notre-Dame. Chapelle sur l'esplanade.

Acquisition *non soldée* du château par la ville en 1791. L'année suivante, elle fixe le siège de son administration dans l'ancien *logement du gouverneur* où elle demeure pendant 74 ans et le département établit sa maison d'arrêt dans le Donjon. Pendant les guerres de la Vendée, des dépôts d'artillerie et de poudre envahissent la forteresse.

En 1798, le Directoire de la République permet au département de créer un *jardin botanique* pour son Ecole Centrale, au Sud de l'esplanade mais refuse l'année suivante, à la ville, toujours débitrice, l'autorisation de bâtir une *bourse* et un *théâtre* sur le fossé de l'Est, en bordure de la rue Civique. Le décret impérial du 7 août 1808 rendu à Niort, *donne* le château à la ville sous la condition de laisser le Donjon au département pour servir de prison.

Depuis la fermeture de l'Ecole Centrale (1802), le *jardin botanique* n'est plus qu'une promenade publique; après avoir pensé

au tribunal, on y bâtit la nouvelle préfecture inaugurée en 1832.

Les ventes du 17 mai 1817 sont comme le glas du château. Un quartier neuf, s'élève sur l'esplanade et l'emplacement des murs et des fossés. En 1853, le Donjon est évacué par les détenus qui vont occuper la prison cellulaire bâtie dans les jardins du tribunal. En 1866, l'administration municipale quitte le logement du gouverneur pour se mettre en location rue Royale (Thiers) en attendant la construction d'un nouvel hôtel de ville. Après l'établissement des nouvelles halles sur l'emplacement du monument Brisson (1868-1872), la place du Donjon est prolongée jusqu'au marché couvert et toute trace de la mairie occupée de 1792 à 1866, disparaît.

Les *Archives départementales* déposées au Donjon en 1884, sont transportées en 1895 dans la nouvelle annexe de la Préfecture, au Nord, et la ville reste seule propriétaire du Donjon sous la condition d'acquérir et de démolir les maisons qui en masquent l'aspect.

De l'antique château, il ne subsiste plus que les tours jumelles bâties par Mélusine d'après la légende et pendant la domination Anglaise, si on s'en rapporte à l'architecture.

Une douve profonde creusée dans le roc, isolait ce dernier asile de la défense au milieu de la forteresse. A la Révolution, on pénétrait dans le Donjon par un escalier en bois jeté sur cette douve, il s'élevait jusqu'à une étroite esplanade dont le mur de soutènement n'était pas ancien. Sa construction dut amener de notables changements à la disposition primitive, de là date sans doute la porte percée au niveau du sol. Bien qu'elle eut permis de remplacer l'escalier par un pont-levis au niveau des terres, elle n'en avait point amené la suppression. on continua à monter *jusqu'au premier étage* pour entrer au Donjon de Niort, comme en tous les Donjons, dans un but de défense bien entendu. En 1779 il y avait un pont-levis tout en haut de l'escalier.

L'enceinte formait un parallélogramme irrégulier protégé par un rempart et des tours. La Sèvre en baignait le pied au couchant, il dominait au nord le vieux port du

Grenier (1) établi dans l'ancien lit du Merdusson (2), jadis fermé par un arceau du côté de la rivière. A l'est et au sud, un fossé sans eau en défendait les approches, livré depuis longtemps à la culture maraîchère et loué par le gouverneur, il produisait des plants d'angélique pour les confiseurs.

Par une raison restée inconnue, le fossé ne se prolongeait pas jusqu'au *Grenier*. Il cessait à flanc de coteau, avant d'avoir atteint l'étroite porte précédée de degrés, située à l'angle voisin du port abandonné qui, jusqu'au XVI^e^ siècle mit seule le château en communication avec la ville (3).

La porte de fer ou de secours, s'ouvrait sur la rivière en face du Donjon, là aboutissait le pont de bois du fort Foucault. Enfin, en 1587, à l'occasion des conférences de Catherine de Médicis avec les envoyés de son gendre, le futur roi Henri IV, dans l'église de Saint-Gaudent, une troisième porte avait été percée dans la tour la plus voisine de l'auberge de la *Médaille* où il est à supposer que la reine était descendue. Cette porte qui ne devait être que provisoire, subsista pour la commodité du service de la place et de l'église Saint-Gaudent.

La construction du château remontant à une époque fort antérieure à l'invention des armes à feu, l'absence de toute porte charretière permettant d'y introduire le canon sans une manœuvre pénible, s'explique aisément, toutefois, il est assez extraordinaire que l'on n'ait jamais songé par la suite à remédier à ce grave inconvénient. Les canons restaient en dépôt, soit dans une salle basse

(1) On sait qu'en l'an XI le *monument* plus prétentieux qu'élégant élevé par le maire Brisson pour remplacer les halles détruites par le général Macors en 1793, fit disparaître ce bassin abandonné après le creusement d'un nouveau port par Jean de Berry, envahi par la vase et livré à la culture maraîchère avant la Révolution.

(2) Dévié au nord à une époque inconnue. Le triangle compris entre l'ancien cours et le nouveau forma *l'île du Palais* autrefois de la paroisse Saint-Gaudent réunie plus tard à Notre-Dame.

(3) C'est par cette seule porte éloignée et mal commode, que put se faire jusqu'en 1587, le service de l'église de Saint-Gaudent.

de l'hôtel de ville qui porta longtemps le nom de chambre de l'artillerie, soit sous les halles plus voisines de la forteresse. On les trouve même au XVI[e] siècle, dans une maison près des Cordeliers (H. Proust).

La rue appelée successivement des fossés, du jeu de paume, civique, royale nationale et enfin rue Thiers, commençant au nord à la place des halles (1) aboutissant au sud à la grande porte de l'Oratoire, a toujours existé à l'est du château. Quoique peu rectiligne, elle n'avait pu s'accommoder à la convexité très accentuée de l'enceinte et laissait du côté du fossé, avant d'atteindre l'Oratoire, un espace libre qui semble avoir été occupé jadis par le cimetière de Saint-Gaudent. Au delà de ce terrain, le fossé était bordé par des maisons particulières jusqu'à la rue dite aujourd'hui de l'Abreuvoir qui, comme *plusieurs autres* du quartier de Pelet n'avait d'autre désignation que ce nom de *Pelet*. Enfin la dite rue de Pelet cotoyait le fossé jusqu'à la Sèvre.

Le procès-verbal d'estimation du château de Niort, en prévision de la vente, fut dressé par Pierre Pinoteau, architecte expert nommé par les officiers municipaux et Pierre Bote aussi architecte expert nommé par le Directoire des Deux-Sèvres, du 10 au 14 février 1791 (2), est un des rares documents de cette nature qui nous ait été conservé, pour ce qui est de l'acte de vente, il est perdu comme celui des Cordeliers et beaucoup d'autres.

Les experts constatent que le mur d'enceinte en mauvais état, *n'a pas une hauteur uniforme*, que le fossé au midi et au nord (3) est en culture et même partiellement

(1) Autrefois place du château, civique et de la mairie. Dans l'Etat des chemins et châteaux du Poitou dressé par Androuet du Cerceau en 1611. (Arch. hist. du Poitou XXXI) il est dit que cette place est fort bourbeuse et qu'il serait urgent de la paver.

(2) Ce curieux document a été découvert par M. Canal, archiviste du département, en faisant pour moi la recherche de l'adjudication du château. Nous ne saurions trop le remercier de sa peine, malheureusement infructueusse, et de la communication du procès-verbal d'estimation.

(3) Ainsi l'ancien port du Grenier était alors comblé et son emplacement livré à la culture maraîchère.

au levant, *le reste étant presque encombré* (1) et enfin que le sol de l'esplanade est fort inégal aussi bien dans sa *portion cultivée* que là où on ne voit que des terrains vagues.

Les bâtiments sont occupés, 1° par le *commandant*, 2° par le sieur Picard et le corps de garde, 3° par *l'ingénieur* au logement duquel un petit magasin est contigu, 4° par Fourestier, jardinier qui jouit de la chapelle du Château attenante à sa maison.

5° Par la compagnie d'invalides casernée dans le Donjon entouré d'une douve assez profonde dont les murs de la contre escarpe sont entièrement ruinés.

6° Par un magasin où l'on met la poudre situé entre le Donjon et l'enceinte du côté de la rivière.

7° Le Fort Foucault de l'autre côté de la rivière est dans un état de ruine complète.

Locations. Fourestier, jardinier paie 280 lt. pour le jardin et le logement qu'il occupe. Picard, pour le bâtiment dont il jouit y compris les écuries attenant au logement de Fourestier et son petit jardin 365 lt.

Les fossés en culture que tient le sieur Gerbier, *y compris une petite partie des fossés de la ville près de Ribray* ensemble 400 lt.

Le fort Foucault, langue de terre, et l'ilôt en dépendant, le tout loué à Vallet, meunier du moulin du château 60 lt. (2).

« De plus la *tour de l'Espingole* en Pelet 12 lt. (3).

(1) 12 oct. 1756. M. d'Argenson, prévient M. Carrel, lieutenant du roi au château de Niort, qu'il a été permis au maire et échevins de faire combler sur trois toises de largeur le fossé du château et de faire passer près de ce fossé l'aqueduc qui doit être construit pour l'écoulement des eaux de la ville.

Ap. Briquet. Inventaire des archives de la ville de Niort. Titre VIII 1re section. Tome IV, p. 63. Il s'agit du grand égoût de la Brèche.

(2) On remarquera l'absence de toute mention de fermage de ce *moulin* qui ne fut point estimé par les experts.

(3) Les murailles de Niort ne furent abandonnées à la commune qu'en l'an XIII.

« Langue de terre le long de la rivière affermée à Brochain 18 lt.

« Pour un petit fossé 6 lt.

« Rente de 10 lt. sur une maison à l'entrée du pont de Niort où était ci-devant le *corps de garde* de la porte.

Donnant en tout un revenu annuel de 1.151 lt. (1).

Superficie totale des terrains compris dans l'intérieur et l'extérieur du dit château ainsi que celle du fort Foucault en dépendant. 10.500 toises carrées, 4 pieds 5 pouces, non compris l'épaisseur des murs de l'enceinte du château ainsi que l'emplacement des tours qui y sont attenantes, se répartissant ainsi :

1° Jardin du gouverneur 574 toises 5 pieds 10 pouces.

2° Jardin occupé par Picard 178 toises 1 pied.

3° Jardin de Fourestier 3.147 toises.

4° Jardin de l'ingénieur 126 toises.

5° Terrain vague inculte, douve du Donjon et espace occupé par les bâtiments 3.857 toises 3 pieds 7 pouces.

6° Fossé au midi et partie de celui du levant en *culture* 976.

7° Fossé *vague* au levant 673.

8° Fossé au nord 420 (2).

9° Fort Foucault et dépendances 558 toises.

Estimations :

1° Allée qui conduit au logement du gouverneur, bâtiment et jardin et dépendances ensemble, évalué d'un revenu annuel de 650 lt.

2° Bâtiment occupé par Picard, non compris les écuries dont il jouit, logement de l'ingénieur et jardin revenu annuel évalué à 400 lt. (3).

(1) Dont jouissait le gouverneur.

(2) C'est la superficie probable de l'ancien port du *Grenier*.

(3) Depuis longtemps les ingénieurs employés aux fortifications de la forteresse avaient abandonné le château pour aller en ville. Il leur était alloué de ce chef des indemnités de logement fort variables. Elles étaient en 1740 de 150 lt., elles s'élevèrent en 1764 à 300 lt., plus 100 lt. pour indemnité du droit de tarif, en 1777 à 180 lt.

Ap. Briquet. Inventaire des archives de la ville de Niort. Titre VIII 1re s^{ie}. 2324. T. VI p. 69,

3° Le grand jardin dont jouit Fourestier, les bâtiments qu'il occupe, écuries y attenant et la *chapelle*, revenu évalué à 500 lt.

4° Les placistes et terrains vagues, tour qu'occupe un invalide, donjon et magasin entre le donjon et l'enceinte du côté de la rivière 1.200 lt.

5° Fossé au Nord (*sic*) 225 lt.

6° Fossé vague au levant 250 lt.

7° Partie de celui du levant en culture et fossé du midi 125 lt.

8° Fort Foucault etc. 40 lt.

9° Petits objets *hors du château* ci-dessus détaillés 46 lt.

Total de l'estimation des revenus du château et de ses dépendances 3.436 lt. sur laquelle il convient de déduire pour les impositions du 10e et sol pour livre 343 lt. 12 sols.

Reste de revenu annuel la somme de 3.092 lt. 8 s. pour des domaines que nous avons considérés être tous de première classe ce qui produit en fond pour l'estimation totale (en capital) du château et de ses dépendances 68.032 lt. 16 sols (1).

Dans le n° 16 des *Affiches patriotiques* (2) (10 mai 1791) l'adjudication du château au district est annoncée pour *le 14 mai* suivant, *l'Affiche* qui suit (17 mai) nous apprend « qu'elle a été consommée avec toutes les formes prescrites au profit de la commune et est *définitive*. Elle stipule que la compagnie des Vétérans établie au Donjon,

(1) Voici la cote de ce document important. Arch. des D.-S. Biens nationaux. District de Niort. Municipalité de Niort n° 99 carton 4, dossier 14.

On trouve Gilbert de Bitry, ingénieur en chef de Nyort 1719. Rocher, ingénieur du roi en chef à Nyort 1739-40. Artus, directeur des fortifications du Poitou 1750. Gilbert de Bitry (de nouveau) en 1764. De Champeaux, capitaine en second, de seconde classe du génie 1777-78. Dajot, directeur général des fortifications de Niort 1779. Paillhou (*sic*) lieutenant au corps royal du génie 1781-82. De Lherce, capitaine du génie 28 oct. 1782. Labarde de Coûtance, ingénieur du roi 1784-5-6-7. La Brunerie, 16 mai 1786, citons encore Pomel, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées à Poitiers 1762, qui fit tout au moins une réduction du plus ancien plan de Niort destiné à Dom Fonteneau, aujourd'hui perdu, mais ne semble avoir eu charge du château.

(2) Journal publié par Pierre-Fridolin Piet-Berton Chambelle, en 1791.

y restera jusqu'à ce qu'une autre garnison lui soit assignée (1) ».

Une lettre *sans date* adressée au Directeur dit que la vente se fit *hier* et comme elle a été publiée dans l'Affiche du 17 mai, on en à conclu fort à tort, que l'adjudication est du *16* alors que le correspondant, fort explicite dans ses détails, n'eut pas manqué de notifier ce retard et d'en donner les causes. On remarquera que pour admettre ce quantième du 16 mai, il faudrait que la lettre eut été écrite le jour même que le journal a été imprimé, ce qui est insoutenable.

La vente s'effectuant à l'époque annoncée (*14 mai*) tout s'explique aisément. La lettre écrite le lendemain est du 15, adressée sans retard au directeur il la livre au compositeur le 16 et elle paraît dans les *Affiches* du 17.

Il nous paraît même impossible qu'il en soit arrivé autrement. La vente du château, se fit donc bien le *14 mai 1791*.

L'estimation portée à *l'Affiche* du 10 mai s'élève à 68.033 lt. et l'adjudication se fit pour le même prix, conforme à celui fixé par les experts.

La commune abandonnait l'année suivante le Donjon au département pour y établir les prisons moyennant une part à déterminer dans le prix de vente (2) mais, faute de paiement, les droits de la ville et du département restèrent fort précaires jusqu'à ce que le décret impérial du 7 août 1808 les eut définitivement mis en possession sans bourse délier.

Par une sorte de consentement tacite de l'Etat, la commune transportait cependant, à la fin de 1792, le siège de son administration dans l'ancien logement du gouverneur qui dominait l'ancien port abandonné (Grenier) et dès le mois de juillet de la dite année, le département

(1) Elle évacua le Donjon en messidor an 2.
(2) Ce qui n'a jamais été fait.

faisait exécuter diverses réparations au Donjon servant provisoirement de maison d'arrêt.

L'un et l'autre agissait comme si leur situation eut été définitive. Le 21 frimaire an III, la commune autorise le département à faire disposer les appartements qui sont à l'entrée du château pour y détenir les prêtres insermentés déjà entassés au Donjon en l'an II où ils n'échappèrent au massacre que grace à la courageuse intervention des chefs de la municipalité (15 mars 1793) (1).

La guerre de Vendée amène un troisième occupant. Le 15 août 1793, il y a un magasin de poudre et un parc d'artillerie au château. On les y retrouve en pluviôse an IV. La ville ayant voulu, en temps de disette, faire construire un four, le ministre de la guerre fait arrêter les travaux crainte d'explosion des poudres.

L'évacuation militaire n'a lieu qu'en germinal an V.

A quelque chose malheur est bon, la commune oppose avec succès, le 3 frimaire an III, aux prétentions de la Régie soucieuse des droits de la Répubique, qui réclame un droit de *location*, une occupation *militaire ininterrompue*.

Les allées plantées à l'est de la maison du gouverneur subsistaient toujours, c'est par là qu'on accédait à la mairie en venant de la ville.

La situation précaire de la ville et du département devient manifeste en plusieurs occasions. Bien que le *jardin botanique* fut spécialement destiné aux élèves de l'*Ecole Centrale* (2), le *département* eut à solliciter l'autorisation du Directoire de la République. On l'obtint en septem-

(1) En 1793, on trouve même des prisonniers sous des tentes dans le jardin du château. (de Lastic.s Jal. p. 163).

(2) Les Ecoles Centrales furent créées par décrets des 7 nivôse an III et 3 brumaire an IV, celle de Niort fut ouverte le 31 octobre 1796 (an IV). Le décret consulaire du 1er mai 1802 supprima les Ecoles Centrales et les remplaça par les lycées et écoles secondaires. Dès le 7 juin 1802, la ville de Niort prend à sa charge son école secondaire qui est reconnue par décision ministérielle du 26 novembre 1803.

Le décret du 17 mars 1808 transforme l'école secondaire en collège communal. (Alexandre Bouteiller. *L'Oratoire et le collège de Niort*. 1865, p. 28).

bre 1798 sur un rapport très motivé de Morand, membre du Corps Législatif (1).

Demetz en traça le plan sur les indications de Jacques Jozeau, professeur d'histoire naturelle et de chimie à l'Ecole Centrale. Bernard d'Agesçy décora d'attributs la porte monumentale élevée sur le mur d'enceinte en un point situé à peu de distance au nord de la rue de la Préfecture actuelle. Une large avenue se délimitait au sud par une ligne tirée de l'ancien portail de l'Oratoire, devenu le siège de l'Ecole Centrale, à l'entrée du *jardin botanique*, — alias *jardin des plantes*, à l'instar de Paris — tandis que le côté nord se prolongeait perpendiculairement à la rue Civique. Le plan du *jardin botanique* de Thénadey père qui figure à l'*almanach des Muses de l'Ecole Centrale* de l'an IX (2) montre cette disposition en éventail à peine dissimulée par des plantations, le fossé est comblé devant la porte du jardin, des allées d'arbres entre la rue civique et le mur du château prouvent que ce nivellement se prolongeait au nord, il semble bien rationnel qu'il soit étendu jusqu'à la limite du terrain vague où nous croyons reconnaître l'emplacement de l'ancien cimetière de St-Gaudent, mais le plan de Thénadey père ne va pas jusque là et nous n'avons rien pour y suppléer (3). Toujours est-il que les arbres en bordure de la rue Civique — alors royale — étaient en assez grand nombre pour être réservés en vue d'une transplantation, lors de la vente des terrains du château en 1817 (4).

(1) Briquet, Hist. de Niort T. 2, 155 et biogr. de R. P. F. Morand 180.

(2) Niort, Dépierris. Un plan de la ville et de ses abords antérieur à 1789, conservé à la bibliothèque publique, nous montre toute la portion de l'esplanade où devait être créé le jardin botanique, déjà occupé par la culture maraichère. On ne saurait autrement s'expliquer sa singulière distribution en petits carrés. Ch. Arnauld, *Mon. religieux, militaires et civils des 2-S. Château de Niort*, dit que le gouverneur disposait à son profit des jardins de l'esplanade comme de ceux des fossés. Voy. plus haut l'expertise du château en 1793.

(3) Cependant les experts trouvent en février 1791 le fossé déjà *encombré*.

(4) On lit dans *Niort, ses rues, ses places*, d'Alfred Monnet, Niort. Clouzot 1869 que les rangées d'abres avaient reçu du public le nom d'*Allees Moriceau*, notaire dont l'étude était de l'autre côté de la rue.

Le plan de Thénadey père nous montre les dépendances de la mairie contournant le Donjon à l'ouest pour aller confiner au jardin botanique. Ainsi la commune et le département occupaient en l'an IX, le nord, l'ouest et le midi de la vieille forteresse.

L'assemblée municipale, dans sa séance du 17 messidor an VII, émettait le projet de bâtir un *théâtre* et une *bourse* sur le fossé de la rue Civique et se voyait encore obligée de requérir l'autorisation du pouvoir central mais moins heureuse que le département ne l'avait été l'année précédente pour le jardin botanique, elle essuyait un refus. On remarquera que la construction des deux édifices eut forcément amené le remblaiement du fossé jugé inutile comme le prouve le comblement, *au moins partiel*, opéré lors de la création du jardin botanique.

Le décret du 7 août 1808, signé au palais impérial à Niort (Préfecture) donna à cette ville le château et ses dépendances à l'exception de la *tour* qui servait de maison d'arrêt et d'un emplacement pour le préau des prisonniers (1).

Des rues sont prévues sur l'esplanade conformément à un plan qui devra être soumis à l'approbation de l'Empereur avant le 1er janvier 1809, les terrains disponibles

(1) Ce préau est représenté par le terrain situé entre le Donjon et le quai. Une des conséquences du décret fut d'enlever le jardin au département pour le donner à la ville.

Il est fort douteux que Jozeau ait continué à professer la botanique à l'école secondaire après la fermeture de l'Ecole Centrale en 1802.

On le trouve faisant un cours gratuit de botanique et de physiologie végétale appliquées à l'agriculture en 1822. Il fut secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres.

Le créateur du jardin botanique avait été ordonné prêtre par Mestadier, évêque des Deux-Sèvres.

Jacques Jozeau était né à Civray (Vienne), il mourut à Niort dans sa 72e année en sa demeure rue du Trianon, le 18 février 1842. Un neveu Pierre-Jacques-Ferdinand Jozeau, sans profession, domicilié à Niort, signe à l'état-civil. On trouve un article nécrologique, *d'ailleurs fort insignifiant*, (de Lary) dans la *Revue de l'Ouest* de Robin du 1er mars 1842 reproduite textuellement dans le *Journal d'agriculture des Deux-Sèvres* de la même année p. 49.

Jacques Jozeau méritait mieux. Il fut le principal collaborateur du préfet Dupin dans la rédaction de sa célèbre *statistique*.

seront mis en vente et le produit des adjudications employé à la construction d'une *gendarmerie* et de *halles couvertes,* toutefois rien ne se fit avant 1817.

L'ordonnance royale du 15 janvier 1817 porte approbation de rues à ouvrir et de constructions à faire sur une partie des terrains du château et donne de nouveau l'autorisation de vendre par lots les dits terrains (1).

La commune n'avait pas attendu jusque là pour percer la rue d'Angoulême devenue aujourd'hui la rue Duguesclin. Cette nouvelle voie traversant l'esplanade, débouchait au Sud de la rue de Pelet (aujourd'hui de l'Abreuvoir) tandis qu'elle se coudait au nord pour former la rue Dauphine (aujourd'hui, du Château) tendant au quai déjà praticable du côté de la rue Brisson.

Les dépendances de la mairie s'étendaient encore jusqu'au préau réservé par le décret de 1808, elles se scindèrent pour livrer passage à la rue Dauphine. Il est à noter que la ville resta propriétaire du terrain situé au midi de la rue du Château où l'on bâtit en 1833 la petite boucherie et longtemps avant 1870, le dépôt de pompes à incendie.

La rue d'Angoulême éventrait le jardin botanique réduit à ne plus être qu'une promenade publique, un vaste triangle retranché au levant disparut dans les allotissements livrés aux enchères en 1817.

Enfin de l'autre côté du jardin, sur la rivière, le quai *des tribunaux* (2) dont le nom rappelle le projet de bâtir le palais de Justice sur la portion du jardin botanique non aliénée où devait s'élever quelques années plus tard la préfecture, fit disparaître avant 1826 le rempart et les

(1) Quoi qu'il ne soit plus question d'employer le prix des aliénations à la construction d'une gendarmerie et d'une halle couverte, la commune déclare que la place de la Restauration est créée en vue de cette halle représentée par deux corps de bâtiments séparés sur le plan de Thenadey fils (1820).

(2) Il aurait porté tout d'abord le nom de quai de *Pelet.* Le projet de construire le palais de Justice sur l'emplacement du jardin botanique date *au moins* de 1824. On voulait alors construire la Préfecture à la Charité.

tours en bordure de la Sèvre, c'est aujourd'hui le quai de la Préfecture.

Lors des ventes du 27 mai 1817, à côté des rues Dauphine, d'Angoulême et de la rue du jardin botanique prenant la disposition de la rue de la Préfecture actuelle, celles du Donjon et de Saint-Gaudent, la place de la Restauration (aujourd'hui du Donjon) et celle de la Mairie (confondue actuellement avec la place des Halles) plus étroite qui la met en commuuication avec la rue Royale (ancienne rue Civique) sont déjà dénommées et tracées et limitent sur l'esplanade les lots mis en adjudication.

A l'extérieur, le terrain vague en bordure de l'enceinte, alors planté d'arbres, est absorbé, l'allotissement s'étend à l'est jusqu'à la rue Royale dans toute sa longueur. Après la rue du Jardin des plantes, il est limité jusqu'en Pelet par les maisons en bordure de l'ancien fossé.

Nulle part, il n'est question dans les procès-verbaux des anciennes clôtures du château. La destruction du rempart et le comblement du fossé ne sauraient être mis en doute, les acquéreurs, ayant eu à subir un déblaiement fort onéreux pour asseoir les fondations de leurs maisons. (1) Leur construction prit plusieurs années.

La majeure partie de la douve propre du Donjon disparut enfin par suite de la vente du terrain situé au levant. elle subsista au midi jusqu'à la construction de la Préfecture dans l'ancien jardin botanique par l'ingénieur P. T. Segretain (2) (3 septembre 1828, 23 mars 1832) on refit même à cette époque le mur longeant la rue de Pelet et toute trace de tours extérieures disparut.

La construction récente de deux annexes, à la Préfecture, l'une pour le Conseil général et l'autre pour les Archives, mit au jour deux glacières (3), la plus ancienne

(1) Nous avons dit que le fossé était déjà partiellement encombré lors de l'expertise de février 1791.

(2) M. Segrétain était à Niort depuis 1820, avait été employé par Mesnager, ingénieur en chef, il fut promu architecte du département en 1824.

(3) Annexe du Conseil général.

paraît avoir été celle du château, l'autre figure au plan de Thénadey père. On y retrouve le petit bois du jardin botanique en bordure de la rue de Pelet, encore à peu près intact à l'heure actuelle, nulle autre trace de ce jardin ne subsiste plus à la Préfecture.

Le Donjon menacé de destruction lors de l'écroulement de la tour nord (4) eut l'heureuse chance de se transformer en maison d'arrêt après le départ de Dumouriez, dernier gouverneur de la forteresse (4 avril 1792) et cette destination assez triste ne paraît pas avoir été étrangère à son salut. En 1853, les détenus furent évacués sur la prison nouvelle construite dans le jardin du palais de justice, le Donjon abandonné à la commune par le département ne conserva plus que le violon municipal aujourd'hui transféré dans le nouvel Hôtel de Ville. On vit pendant quelques années, les Archives départementales installées du consentement de la ville dans le grand appartement du bâtiment central où l'on crée en ce moment un *musée ethnographique*. Elles ont été transportées dans l'annexe nouvelle au nord de la Préfecture, le musée reste seul au milieu de cette ruine.

On pourrait mettre en état, sans grands frais, les trois salles du rez-de-chaussée, malgré les détériorations résultant des fouilles inexplicables de l'architecte Murisson (vers 1854). Elles offriraient pour le musée lapidaire,

(4) *14 septembre 1749.* Le 17 septembre 1749 le lieutenant du roi commandant au château dans une lettre adressée au prince de Conti gouverneur du Poitou, lui apprend qu'on a refait une grande partie de l'une des tours du Donjon *par en haut* et *par en bas*, croyant que le centre était bon, l'ouvrage entier était près d'être achevé lorsque la tour entière s'est écroulée *le 14 septembre 1749* sur les 5 heures et demie du matin ce qui a ébranlé le reste de l'édifice, il est à présumer que les réparations seront considérables ; comme il y a des propositions pour *démolir le Donjon*, il en donne avis au prince de Conti. *26 janvier 1750.* Lettre de l'intendant. L'ingénieur Artus a reçu l'état des travaux ordonnés pour 1750, l'adjudication des réparations aura lieu *pour trois ans.* Artus se rendra à Niort aussitôt que le devis aura été dressé, il désire ne pas être logé dans un *cabaret*, *9 mars 1750.* Lettre de l'Intendant. Le maire devra fournir un logement *en ville* à Artus.

Inventaire Briquet. Titre VIII. 1re sect. Bardonnet *Ephémérides.* Mém. soc. stat. 3e sie. T. 1, 293, n° 40.

beaucoup trop à l'étroit à l'ancien hôtel de ville et dont les curieux débris encombrent les escaliers de la bibliothèque publique et des musées de l'Oratoire, un local depuis longtemps désiré, alors que toute autre utilisation est difficile à prévoir.

Le département eut un instant l'idée assez singulière de reprendre le Donjon pour y installer le Conseil général, la ville en est devenue finalement seule propriétaire sous la condition de démolir les maisons particulières bâties après la vente de 1817, espérons que cet intéressant monument sera bientôt dégagé.

Remerciements à tous ceux dont j'ai mis à contribution l'érudition et la complaisance, notamment à MM. Eugène Chotard, bibliothécaire de la ville de Niort, Alphonse Farault, sous-bibliothécaire, Séverin Canal, archiviste des Deux-Sèvres et Alfred Richard, archiviste de la Vienne.

Niort. — Imp. Cousillan et Chebrou.